



Rapport d'activités

2021

COMMUNE DE VIROINVAL



Représentants de l'administration :

Singrid PHILIPPE Directrice Générale

Laurent DELTOUR Directeur Financier

Responsables des services communaux :

Singrid PHILIPPE Service Affaires Générales

Singrid PHILIPPE Service Cadre de Vie

Stéphanie FOSTY Service Finances et Régie

Fabienne FANUEL Service Population

Singrid PHILIPPE Service Ressources Humaines et Jeunesse

Caroline PHILIPPE Plan de Cohésion Sociale

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
AFFAIRES GENERALES	14
1. CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION	14
2. CARTE D'IDENTITE DE VIROINVAL	15
3. LES ELUS	16
3.1. <i>Le collège communal.....</i>	<i>16</i>
3.2. <i>Le Conseil Communal</i>	<i>18</i>
3.3. <i>Le Conseil Communal conjoint commune/Cpas.....</i>	<i>20</i>
4. LES COMMISSIONS COMMUNALES	20
4.1. <i>La Commission des travaux</i>	<i>20</i>
4.2. <i>La Commission des finances</i>	<i>21</i>
5. LES GRADES LEGAUX.....	21
5.1. <i>La directrice générale – Madame Singrid Philippe</i>	<i>21</i>
5.1.1. Les missions.....	21
5.2. <i>Le directeur financier – Monsieur Laurent Deltour.....</i>	<i>21</i>
6. L'ANNEE 2021	22
7. ENJEUX 2022	22
8. CEREMONIE DES JUBILAIRES	23
9. LA GESTION DES STOCKS	24
10. CIMETIERES ET PATRIMOINE FUNERAIRE	24
10.1. <i>Missions</i>	<i>25</i>
10.1.1. Réception des demandes d'achat.....	25
10.1.2. Réception des demandes de renouvellement.....	25
10.1.3. Délivrance des autorisations de travaux dans les cimetières.....	25
10.1.4. Recherche des héritiers pour les sépultures arrivées à expiration et pour lesquelles aucune demande de renouvellement n'est introduite.....	26
10.1.5. Ossuaires – Mise en conformité.....	26

10.1.6.	Affichage des différentes sépultures.....	26
10.1.7.	Encodage des sépultures – photos.....	27
10.1.8.	Gestion administrative des cimetières.....	27
11.	ORGANISATION MOUVEMENTS DE JEUNESSE.....	29
12.	LOGICIELS.....	30
12.1.	<i>Acquisition d'un logiciel de gestion du site internet et mise à jour de celui-ci.....</i>	<i>30</i>
12.2.	<i>Acquisition et mise en place d'un logiciel de gestion des activités extrascolaires.....</i>	<i>31</i>
12.3.	<i>Acquisition et mise en place d'un guichet électronique citoyen.....</i>	<i>31</i>
12.4.	<i>Conseils communaux en visio-conférence et publication sur le site internet.....</i>	<i>31</i>
13.	MATERIEL ET SUPPORT.....	32
13.1.	<i>Conseils communaux en visio-conférence.....</i>	<i>32</i>
13.2.	<i>Support aux utilisateurs.....</i>	<i>32</i>
14.	MARCHES DE TRAVAUX.....	32
14.1.	<i>Marchés de l'année.....</i>	<i>32</i>
14.2.	<i>Suivi de marchés antérieurs.....</i>	<i>33</i>
14.3.	<i>Préparation de marches.....</i>	<i>34</i>
15.	MARCHES DE FOURNITURES.....	34
15.1.	<i>Marchés de l'année.....</i>	<i>34</i>
15.2.	<i>Suivi de marchés antérieurs.....</i>	<i>35</i>
16.	MARCHES DE SERVICE.....	35
16.1.	<i>Marchés de l'année.....</i>	<i>35</i>
16.2.	<i>Suivi de marchés antérieurs.....</i>	<i>36</i>
17.	COMMEMORATIONS.....	37
17.1.	<i>08 mai 2021.....</i>	<i>37</i>
17.2.	<i>11 novembre 2021.....</i>	<i>39</i>
18.	ARCHIVAGE CHATEAU COMMUNAL.....	40
19.	ARCHIVAGE MAISON DES ARCHIVES A VIERVES.....	41
20.	DIVERS EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL.....	41
	FINANCES ET REGIE.....	42

21.	FINANCES	42
21.1.	<i>Commune</i>	42
22.	TAXES COMMUNALES	43
23.	EVOLUTION DES RECETTES IMPORTANTES	45
POPULATION	46	
24.	RESPONSABLE DU SERVICE :	46
25.	LES MISSIONS DU SERVICE POPULATION.....	46
26.	EXPLICATIONS SUCCINCTES DES MATIERES REPRISES CI-DESSUS.....	47
27.	STATISTIQUES	52
27.1.	<i>Dossiers traités du 01/01/2021 au 15/11/2021</i>	52
27.2.	<i>Documents d'identité et permis de conduire</i>	53
27.3.	<i>Dernières volontés</i>	54
27.4.	<i>Statistiques de la population</i>	54
27.5.	<i>Pyramide des âges</i>	55
RESSOURCES HUMAINES ET JEUNESSE	56	
28.	RESSOURCES HUMAINES.....	56
28.1.	<i>Personnel</i>	56
28.1.1.	Gestion administrative du cadre, moyens financiers et autres	56
28.1.2.	Gestion du volume de l'emploi.....	61
29.	GESTION DES EVOLUTIONS DE CARRIERE.....	64
29.1.	<i>Formations du personnel</i>	64
29.1.1.	Employés.....	64
29.1.2.	Ouvriers.....	64
30.	ASSURANCES.....	64
30.1.	<i>Gestion des biens immobiliers</i>	64
30.2.	<i>Gestion du parc automobile</i>	64
30.3.	<i>Gestion des Accidents du travail</i>	65
30.4.	<i>Gestion des Accidents scolaires</i>	65
30.5.	<i>Gestion de la Responsabilité civile et générale</i>	65

30.6.	<i>Tous risques électroniques</i>	65
31.	PAIE	65
32.	GESTION MENSUELLE DES CONGES, HORAIRES ET RECUPERATIONS DE AGENTS	66
33.	ACCUEIL TEMPS LIBRE.....	66
33.1.	<i>Mi-temps de coordination de l'Accueil Temps Libre (ATL)</i>	66
33.2.	<i>Actions reprises dans le Plan d'Action annuel 2020-2021 :</i>	67
33.2.1.	Collaboration entre tous les opérateurs dans des projets communs	67
33.2.2.	Insérer des codes couleurs dans le folder stage de vacances.....	69
33.2.3.	Réalisation de projets mobilité (mise en place d'un pédibus, ...)	72
33.2.4.	Coordination de la Plaine communale	73
33.2.5.	Participation aux réunions de Plateforme ATL (copil et coordination)	74
33.2.6.	Organisation de formation continue des accueillants.....	75
33.2.7.	Coordination Ecole de devoirs de NISMES et soutien scolaire de VIERVES	75
33.2.8.	Projets réalisés le mercredi pour l'année 2021-2022 repris dans le projet d'accueil :	76
33.2.9.	Activités complémentaires	77
33.2.10.	Demande de subvention de coordination	77
33.2.11.	Journée « Place aux enfants »	78
33.2.12.	Correspondante de la Plateforme communautaire	79
34.	MI-TEMPS DE RESPONSABLE DE PROJET.....	80
34.1.	<i>Missions :</i>	80
35.	ENFANCE DE 0-3 ANS	81
35.1.	<i>Collaboration avec les consultations de nourrissons</i>	81
36.	INFORMATION AUX PARENTS	81
37.	ENSEIGNEMENT	82
37.1.	<i>Gestion administrative du personnel enseignant</i>	82
37.2.	<i>Le personnel</i>	84
37.3.	<i>création et gestion de l'adresse mail « parent »</i>	85
37.3.1.	Contexte	85
37.3.2.	Mise en œuvre	86
37.4.	<i>la gestion des réservations des temps d'accueils du matin, du midi et du soir</i>	86

37.4.1.	Réservation des temps d'accueil.....	86
37.4.2.	Utilisation du logiciel IAES	86
37.5.	<i>gestion et mise à jour du site internet de l'école</i>	86
37.6.	<i>Création d'un flyer</i>	87
37.7.	<i>Organisation de diverses réunions</i>	88
37.7.1.	Commission Paritaire Locale (COPALOC) avec les représentants syndicaux	88
37.7.2.	Conseil de participation	89
37.7.3.	Concertations des enseignants	89
37.8.	<i>Projet d'établissement et projet pédagogique</i>	89
37.8.1.	Le Plan de Pilotage.....	89
37.8.2.	Les activités culturelles et sportives	89
37.8.3.	Les appels à projets	90
37.8.4.	Encadrement différencié.....	92
CADRE DE VIE.....		93
38.	ENVIRONNEMENT	93
38.1.	<i>Permis d'environnement</i>	93
38.2.	<i>Pollutions et nuisances diverses</i>	93
38.2.1.	Pollutions dues à l'absence de station d'épuration	93
38.3.	<i>Gestion des déchets</i>	94
38.3.1.	Les déchets ménagers	94
38.3.2.	Sensibilisation	96
38.3.3.	Opération « Fauchage tardif »	96
38.3.4.	Partenariat avec le PNVH et la DGO3-DNF	96
38.3.5.	Problématique des scolytes de l'épicéa	96
38.3.6.	Protection des abeilles	97
38.4.	<i>Gestion des cours d'eau</i>	97
38.4.1.	Le Projet P.A.R.I.S.	97
38.4.2.	Sociétés de pêche à VIROINVAL – Gestion des berges communales	98
38.5.	<i>Agriculture</i>	99
38.5.1.	Reconnaissance des calamités agricoles	99

39.	BIEN-ETRE ANIMAL.....	100
39.1.	<i>Stérilisation des chats errants</i>	100
39.2.	<i>Hérissons</i>	100
39.3.	<i>Faune présente dans le Parc de Nismes</i>	100
39.4.	<i>Elevages intensifs d'animaux</i>	101
40.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	101
40.1.	<i>Formation permanente : CPDT 2021 - Conférence Permanente du Développement Territorial</i>	101
40.2.	<i>Renseignements urbanistiques</i>	102
40.3.	<i>Permis d'urbanisme</i>	102
40.4.	<i>Renseignements notariaux</i>	103
40.5.	<i>Infractions urbanistiques</i>	103
40.6.	<i>Contrôle des implantations</i>	103
40.7.	<i>Déclaration d'achèvement des travaux</i>	104
40.8.	<i>Indicateur expert – procès-verbaux d'expertise du cadastre</i>	104
40.9.	<i>La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Mobilité (CCATM)</i>	106
40.10.	<i>L'Opération de Développement Rural (o.d.r) – Projet Communal de Développement Rural de la commune de viroinval (pcdr)</i>	106
40.10.1.	<i>Deux réunions de la CLDR durant l'année 2021</i>	106
40.10.2.	<i>Le projet de la salle l'Ardoisière à OIGNIES</i>	107
40.10.3.	<i>Nouvelle Convention-Faisabilité</i>	107
40.11.	<i>Occupation du domaine public</i>	108
40.12.	<i>Zones de loisirs - régularisation des permis de camping</i>	108
40.13.	<i>Projets de développement touristique</i>	108
41.	SECURITE	108
41.1.	<i>Logements insalubres</i>	108
41.2.	<i>Centrale nucléaire de Chooz</i>	109
41.3.	<i>Service Médical d'Urgence Régional et le Service d'Urgence Spécialisé (SUS et SMUR)</i>	109
42.	ENERGIE.....	109
42.1.	<i>Convention des Maires - Paed</i>	109

42.2.	<i>Installation de panneaux photovoltaïques au Centre Administratif</i>	110
42.3.	<i>Etude thermographique de l'entité</i>	110
42.4.	<i>Conditions météorologiques</i>	111
42.5.	<i>Campagnes publicitaires</i>	111
42.6.	<i>Permanences pour les citoyens</i>	111
42.7.	<i>Installation d'une roue à aubes alimentant le Centre Culturel Action-Sud</i>	112
42.8.	<i>Remplacement de plusieurs chaudières au mazout par une chaufferie bois et un réseau de chaleur reliant le château communal, l'école communale, la chapelle, la salle polyvalente ainsi que le centre administratif de Nismes.</i>	113
43.	MOBILITE	116
43.1.	<i>La mobilité au quotidien</i>	116
43.1.1.	<i>Plan communal de mobilité</i>	116
43.2.	<i>Sentiers</i>	118
43.3.	<i>Transports en communs</i>	119
43.4.	<i>Vitesse</i>	119
43.5.	<i>Signalisation</i>	119
43.6.	<i>Personnes à Mobilité Réduite</i>	120
43.6.1.	<i>MobilESEM</i>	120
43.6.2.	<i>Le projet « FlexiTEC »</i>	121
43.6.3.	<i>Interdiction du transit des poids-lourds sur VIROINVAL</i>	122
43.6.4.	<i>Modifications de voirie</i>	123
43.7.	<i>Usage du vélo</i>	123
43.8.	<i>Cavaliers</i>	123
44.	PATRIMOINE	123
44.1.	<i>Gestion d'une page Facebook – Les amis du Patrimoine de Viroinval</i>	123
44.2.	<i>journée du Patrimoine</i>	124
44.3.	<i>Appel à projets « recensement du petit patrimoine populaire wallon »</i>	125
44.4.	<i>Les Plus Beaux Villages de Wallonie</i>	126
44.5.	<i>Le lavoir du Sourdon à Oignies - dossier de demande de subvention pour la rénovation du Petit Patrimoine Populaire Wallon</i>	126

44.6.	<i>Appel à projets Patwall 2021 – projet autour de la mise en valorisation du four à chaux de Treignes – « Treignes, chaux devant ! »</i>	126
44.7.	<i>Travaux de rénovation du pont de treignes – Permis et subsides octroyés</i>	127
44.8.	<i>Travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint-Servais de Dourbes</i>	127
PLAN DE COHESION SOCIALE		128
45.	AIDE INDIVIDUELLE A LA REDACTION DE CV, LETTRE DE MOTIVATION . . .	128
45.1.	<i>Atelier de recherche emploi</i>	128
45.2.	<i>Partenariat avec l'asbl codef, carrefour, cft,</i>	128
45.3.	<i>Prise en charge de stagiaires du codef</i>	128
45.4.	<i>Participation aux réunions de la pispem (plateforme insertion socio-professionnelle de l'entre Sambre et Meuse).</i>	129
46.	PERMANENCE LOGEMENT (GUICHET INFORMATION . . .)	129
46.1.	<i>Atelier question logement :</i>	129
46.2.	<i>Groupe Eco-Watcher :</i>	129
47.	SALON LOGEMENT	130
47.1.	<i>« Défis logement » :</i>	130
47.2.	<i>Création d'une « Association de Promotion du Logement » :</i>	131
47.3.	<i>Groupe de travail logement/politique :</i>	132
48.	SUIVI INDIVIDUEL DES MENAGES EN DIFFICULTE DANS LEUR LOGEMENT	132
48.1.	<i>Accompagnement social :</i>	132
48.2.	<i>Gestion de l'aspect « social » des dossiers de logements insalubres et des expulsions :</i>	133
48.3.	<i>Gestion de l'aspect « social » des domiciliations provisoires :</i>	133
49.	MEDIATION CITOYENNE	134
49.1.	<i>Médiation (de quartier, interculturelle...) et résolution de conflit :</i>	134
49.2.	<i>Médiation entre locataires et propriétaires :</i>	134
50.	MALADIES GRAVES ET DEGENERATIVES (CARDIO-VASCULAIRES, CANCER, ALZHEIMER, MALADIES ORPHELINES..)	135
51.	ASSUETUDES	135
51.1.	<i>Réduction des risques en milieu festif (rdr) :</i>	135
52.	PERMANENCE SANTE (GUICHET INFORMATION . . .)	136
52.1.	<i>Accompagnement social :</i>	136

52.2.	<i>Formation de deux membres de l'équipe du pcs à la violence intrafamiliale et entre partenaires.....</i>	<i>136</i>
52.3.	<i>Groupe de travail pour la création d'un dispositif « Family Justice Center » appelé « ESPACE VIF » sur Dinant et sur Namur.....</i>	<i>136</i>
52.4.	<i>Participations :.....</i>	<i>137</i>
53.	MISE EN PLACE DE TECHNIQUES ET/OU D'ACTIVITES DE SOUTIENS PSYCHOLOGIQUES (GROUPE DE PAROLES...)	138
53.1.	<i>Club thérapeutique :.....</i>	<i>138</i>
53.2.	<i>Journée de la santé mentale :.....</i>	<i>139</i>
54.	ACTIVITES REGULIERES D'INTEGRATION COLLECTIVE AU SEIN DU QUARTIER ET RENFORCEMENT DU SENTIMENT D'APPARTENANCE.....	140
54.1.	<i>Eté solidaire :.....</i>	<i>140</i>
54.2.	<i>Quartier solidaire « Dans mon coin, on mange sain pour pas cher » :.....</i>	<i>141</i>
54.3.	<i>Donnerie :.....</i>	<i>142</i>
54.4.	<i>Semaine de l'intergénération :.....</i>	<i>143</i>
55.	ESPACE TEMPS PARENTALITE	143
55.1.	<i>Médiation familiale :.....</i>	<i>143</i>
55.2.	<i>Commission pluridisciplinaire du tribunal de Dinant :.....</i>	<i>143</i>
55.3.	<i>Parents And C'om :.....</i>	<i>144</i>
55.4.	<i>Parent'raide :.....</i>	<i>144</i>
55.5.	<i>Souris verte :.....</i>	<i>145</i>
55.6.	<i>Conférence « passage à la pension » :.....</i>	<i>146</i>
56.	SENSIBILISATION DES PERSONNES A RISQUES (VCTIMES POTENTIELLES) : FEMMES, ENFANTS, PERSONNES AGEES,	147
56.1.	<i>Article 20 :.....</i>	<i>147</i>
57.	SENIORS	148
57.1.	<i>Gérontopôle :.....</i>	<i>148</i>
57.1.1.	<i>Objectifs :.....</i>	<i>148</i>
57.2.	<i>VADA (Ville amie des aînés) :.....</i>	<i>148</i>
57.3.	<i>Centre des seniors :.....</i>	<i>149</i>
57.4.	<i>Projet interreg-ssl :.....</i>	<i>149</i>
58.	EPN – ESPACE PUBLIC NUMERIQUE.....	150

58.1.	<i>Permanence de l'Epn</i> :.....	150
58.2.	<i>Subside de la Fondation Chimay-Wartoise</i> :.....	151
58.3.	<i>Capsule vidéo pour les différentes écoles communales</i> :.....	151
58.4.	<i>Cours d'informatique pour seniors débutants</i> :.....	152
58.5.	<i>tests de l'imprimante 3D</i> :.....	152
58.6.	<i>Accompagnement à l'introduction des dossiers chômage</i> :.....	153
58.7.	<i>Impression de différents documents</i> :.....	153
59.	PARTICIPATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES :.....	154
60.	AUTRES PROJETS :.....	154
60.1.	<i>Appel à projet « Territoire Zéro Chômeurs »</i> :.....	154
60.2.	<i>Appel à projet « lutte contre l'illettrisme »</i> :.....	154
60.3.	<i>appel à projet « Creccide »</i> :.....	155
60.4.	<i>Projet Jump</i> :.....	155
60.5.	<i>Appel à projet de la fédération de l'industrie alimentaire belge</i> :.....	156
60.6.	<i>Appel à projet 2021 relatif à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales</i>	156
61.	PROJETS « COVID » :.....	157
61.1.	<i>Transport vers les centres de vaccination</i>	157
61.2.	<i>Création d'un réseau de bénévoles</i> :.....	158
61.3.	<i>Soutien à la maison de repos de nismes mise à disposition de tablettes</i> :.....	158
61.4.	<i>Ligne d'écoute</i> :.....	158
	TRAVAUX.....	160
62.	VOIRIE.....	161
62.1.	<i>Travaux à l'ordinaire et a l'extraordinaire</i>	161
63.	ENTRETIEN.....	174
63.1.	<i>Travaux à l'ordinaire et à l'extraordinaire</i>	174
63.2.	<i>Travaux dans les cimetières</i>	187
63.3.	<i>Travaux réalisés par les ouvriers forestiers communaux</i>	190
63.4.	<i>Travaux récurrents</i>	191
64.	BATIMENTS.....	193

64.1. *Travaux à l'extraordinaire et a l'ordinaire.....* 193

AFFAIRES GENERALES

1. CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Article L1122-23 §1er

« Au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le Conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le Collège remet à chaque conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du Conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la Commune ainsi que tous éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du conseil communal est publique.

Avant que le Conseil délibère, le Collège communal commente le contenu du rapport. »

Cette année, malheureusement, en raison d'un taux d'absentéisme relativement important et de la surcharge de travail, il n'a pas été possible de présenter le rapport de l'Administration Communale de l'année 2021 au Conseil Communal du 15 décembre 2021 (soit en même temps que le budget de l'exercice 2022).

2. CARTE D'IDENTITE DE VIROINVAL

- ◆ **Nom de la commune : Viroinval, qui signifie Vallée du Viroin**
- ◆ **Province : Namur**
- ◆ **Arrondissement administratif : Philippeville**
- ◆ **Bourgmestre : Monsieur Baudouin SCHELLEN**
- ◆ **Adresse de l'administration : Parc Communal 1 – 5670 NISMES**
- ◆ **Directrice générale : Madame Singrid PHILIPPE**
- ◆ **Numéro de l'I.N.S. : 93090**
- ◆ **Population au 1^{er} janvier 2021 : 5.684 habitants**
- ◆ **Superficie : 12.090 ha**
- ◆ **Densité de population : 47,9 (hab/km²)**

La commune se situe au Sud-Ouest de la Province de NAMUR et de l'arrondissement de PHILIPPEVILLE, le long de la frontière française.

Elle est entourée des communes de COUVIN, PHILIPPEVILLE et DOISCHE et des communes de VIREUX-MOLHAIN (F) et de FUMAY (F), toutes deux situées dans le département des Ardennes françaises.


Viroinval regroupe les villages de DOORBES, LE MESNIL, MAZEE, NISMES, OIGNIES-EN-THIERACHE, OLLOY-SUR-VIROIN, TREIGNES ET VIERVES-SUR-VIROIN. NISMES est le centre administratif de l'entité.


Le territoire communal est divisé en deux régions agro-géographiques : la région « Fagne-Famenne » couvrant la bande Nord de la commune et la région « Ardenne » s'étendant depuis la vallée du Viroin jusqu'à la frontière Sud.


3. LES ELUS


3.1. LE COLLEGE COMMUNAL

En application de l'article L1123-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège comprend le Bourgmestre, les Echevins et le Président du Conseil de l'Action Sociale. Conformément à l'article L1123-9 du même Code, les Echevins sont au nombre de 4.


Le Bourgmestre	
	<p>Baudouin SCHELLEN (RÉCIT)</p> <p>Rue de Fagnolle 2 à 5670 DOORBES GSM : 0488/211.572</p> <p>Courriel : baudouin.schellen@viroinval.be</p> <p>Compétences et attributions Officier de l'État Civil chargé de la Police, des finances et de la Régie foncière, des ressources humaines, du personnel, de l'information et de la communication, de la participation citoyenne, de l'environnement et de l'énergie.</p>

Première Echevine	
	<p>Morgane LAPOTRE (VA)</p> <p>Rue Grands-Champs 7 à 5670 TREIGNES GSM : 0472/72.30.70</p> <p>Courriel : morgane.lapotre@viroinval.be</p> <p>Compétences et attributions Chargée de l'enseignement, des séniors, de la jeunesse, de la petite enfance, de la famille, du patrimoine et des archives</p>

Deuxième Echevin	
	<p>François MATHY (RÉCIT)</p> <p>Rue d'Olloy, 48 à 5670 OIGNIES</p> <p>GSM : 0472/41.28.04</p> <p>Courriel : francois.mathy@viroinval.be</p> <p>Compétences et attributions chargé de la vie associative, du sport, de la mobilité, de la forêt, de l'agriculture et du bien-être animal</p>

Troisième Echevin	
	<p>Denis BERTRAND (VA)</p> <p>Rue de Treignes 7 à 5670 MAZEE</p> <p>GSM : 0498/81.72.77</p> <p>Courriel : denis.bertrand@viroinval.be</p> <p>Compétences et attributions Chargé des travaux, des cimetières, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme</p>

Quatrième Echevin	
	<p>Gaëtan DUBOIS (VA)</p> <p>Rue de la Chapelle 16 à 5670 VIERVES/S/VIROIN</p> <p>GSM : 0473/23.50.26</p> <p>Courriel : gaetan.dubois@viroinval.be</p> <p>Compétences et attributions Commerce, Tourisme, Emploi, Formation, Culture, Coopération et Relations Internationales</p>

Présidente du CPAS	
	<p>Françoise ROSCHER-PRUMONT (Récit)</p> <p>Téléphone : 060/39.01.83</p> <p>Courriel : françoise.prumont@viroinval.be</p> <p>Compétences et attributions Présidente du CPAS Affaires sociales Logement Présidente du Plan de Cohésion Sociale (PCS)</p>

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, le Collège communal s'est réuni 59 fois et 2313 points y ont été discutés.

3.2. LE CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal, conformément à l'article L1122-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, comprend 17 membres et se compose de :

- ◆ Baudouin SCHELLEN (RécIT), Bourgmestre
- ◆ Morgane LAPOTRE (Viroinval Autrement), 1ère Echevine
- ◆ François MATHY (RécIT), 2ème Echevin
- ◆ Denis BERTRAND (Viroinval Autrement), 3ème Echevin
- ◆ Gaëtan DUBOIS (Viroinval Autrement), 4ème Echevin
- ◆ Françoise ROSCHER-PRUMONT (RécIT), Présidente du CPAS
- ◆ Jean-Marc DELIZEE (Pour), Conseiller
- ◆ Alain BOUKO (Pour), Conseiller
- ◆ Alain BOUVY (Pour), Conseiller
- ◆ Jacques MONTY (Pour), Conseiller
- ◆ Fabienne LECLERCQZ-DECOCK (Pour), Conseillère
- ◆ Morgane LANGE (Pour), Conseillère
- ◆ Karim FATTAH (Pour), Conseiller
- ◆ Pierre MATHYS (RécIT), Conseiller
- ◆ Vanessa LENOIR (RécIT), Conseillère
- ◆ Emilie MALOSTO (Pour), Conseillère
- ◆ Delphine LEBON (Viroinval Autrement), Conseillère

Le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal, il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, le Conseil communal s'est réuni 12 fois aux dates suivantes :

Date	Nombre de points examinés en séance publique	Nombre de points examinés à huis-clos
Le 18 janvier 2021	16	/
Le 22 février 2021	28	12
Le 22 mars 2021 Séance ajournée	17	3
Le 31 mars 2021	17	3

Le 28 avril 2021	17	8
Le 31 mai 2021	47	11
Le 28 juin 2021	31	6
Le 31 aout 2021	20	9
Le 30 septembre 2021	16	13
Le 27 octobre 2021	36	4
Le 24 novembre 2021	24	3
Le 15 décembre 2021	15	1

3.3. LE CONSEIL COMMUNAL CONJOINT COMMUNE/CPAS

Le Conseil conjoint Commune/CPAS a pour but d'établir un rapport annuel concernant, notamment, l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS. Le rapport est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

Le Conseil conjoint Commune/CPAS a eu lieu le 15 décembre 2021.

4. LES COMMISSIONS COMMUNALES

En application de l'article L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil communal peut créer, en son sein, des commissions qui ont pour mission de préparer les discussions lors des séances du Conseil communal.

A Viroinval, 2 commissions ont été créées, composées chacune de 9 membres du Conseil communal.

4.1. LA COMMISSION DES TRAVAUX

Président : Monsieur Alain BOUVY

Membres : Monsieur François MATHY, Madame Vanessa LENOIR, Monsieur Gaëtan DUBOIS, Madame Delphine LEBON, Monsieur Pierre MATHY, Madame Fabienne LECLERCQZ-DECOCK, Monsieur Jaques MONTY et Madame Morgane LANGE

Elle s'est réunie une fois entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.

4.2. LA COMMISSION DES FINANCES

Président : Monsieur Pierre MATHY

Membres : Messieurs François MATHY, Gaëtan DUBOIS, Madame Vanessa LENOIR, Messieurs Denis BERTRAND, Jean-Marc DELIZEE, Alain BOUKO, Karim FATTAH et Madame Emilie MALOSTO

Elle s'est réunie 2 fois durant l'année 2021.

5. LES GRADES LEGAUX

5.1. LA DIRECTRICE GENERALE – MADAME SINGRID PHILIPPE

Pour les missions de préparation des séances des Collèges et Conseils, la rédaction des procès-verbaux de ces séances et la rédaction des courriers, la Directrice générale est secondée par Madame Leilla MEDDOURI

Depuis le mois de décembre 2021, Madame Singrid PHILLIPE a quitté ses fonctions. Celles-ci sont depuis assurées par Madame Caroline PHILIPPE, Directrice Générale FF.

5.1.1. Les missions

Le décret du 18 avril 2013 visant à réformer le statut des grades légaux est entré en vigueur depuis le 1er septembre 2013. Les conséquences de ce décret sur les missions du Directeur général, mais également du Directeur Financier, sont multiples.

Ainsi il investit l'ancien secrétaire communal de la direction générale des services. Le nouvellement appelé Directeur Général est ainsi chargé de la préparation et de l'exécution des axes politiques fondamentaux contenus dans le Programme Stratégique Transversal, de la préparation des dossiers soumis au Conseil et au Collège et de la mise sur pied d'un système de contrôle interne.

Sa qualité de chef du personnel est consolidée puisque le Directeur Général participera dorénavant activement au recrutement du personnel et à son évaluation.

5.2. LE DIRECTEUR FINANCIER – MONSIEUR LAURENT DELTOUR

La commune de VIROINVAL bénéficie des services d'un Directeur financier communal. Il est chargé, seul et sous sa responsabilité d'encaisser les recettes communales et d'effectuer les paiements de la Commune et de la Régie Foncière de Viroinval.

Le Directeur financier travaille en étroite collaboration avec le Collège communal, la Directrice Générale et le Service Finances et Régie.

Le Directeur financier de la Commune est également le Directeur financier du CPAS de Viroinval.

6. L'ANNEE 2021

Entrée en fonction depuis quelques mois en suivi de la mise en disponibilité de Madame Singrid PHILIPPE, il m'est impossible de vous résumer ici, en quelques lignes, la rétrospective de l'année 2021.

Néanmoins, ce qui nous a sans doute le plus marqué au cours de cette année c'est de ne pas avoir pu retrouver une vie « normale » et que les vagues pandémiques se sont succédé les unes après les autres avec, pour pimenter le tout, des inondations majeures en juillet 2021 et le départ, fin de l'année, de Madame Singrid PHILIPPE vers des horizons Chimaciens.

Je voudrais préciser que ce rapport annuel est le fruit du travail quotidien de l'ensemble des services des pouvoirs locaux viroinvalois orchestré par notre Directrice Générale, Madame Singrid PHILIPPE.

7. ENJEUX 2022

Dans un monde « parfait » sans pandémie, je dirais que les objectifs à atteindre en 2022 sont :

- Agir pour le vivre-ensemble ;
- Donner confiance et sérénité aux habitants ;
- Promouvoir VIROINVAL et améliorer son cadre de vie ;

Ce sont là, les missions premières de notre Administration et ce pourquoi nous travaillons, MAIS ...

Au vu du budget 2022, je reprendrai les mots de Madame Singrid PHILIPPE dans son introduction du rapport d'activités 2020 en disant :

« ... Enfin, les finances restent une des problématiques principales et de plus en plus préoccupantes. Le budget 2021 n'a pas pu être équilibré autrement que par l'inscription d'un crédit spécial de recettes et cela pose question. Des choix difficiles vont devoir être posés si l'on veut maintenir un service public de qualité auquel les citoyens ont droit... »

Malgré les efforts consentis en 2021, les finances pour l'exercice 2022 sont toujours préoccupantes. Nous aurons, malheureusement, des choix difficiles à poser pendant encore plusieurs années.

De plus, les prédictions de début d'année, liées au variant Omicron et/ou à ses successeurs, ne présagent rien de positif quant à l'absentéisme, la quarantaine, etc ...

Notre administration, comme beaucoup d'autres, n'a pas été épargnée : l'épuisement psychologique lié à deux années de « chaos pandémique », l'obligation du télétravail vécue difficilement par certains agents, le taux d'absentéisme important induisant inévitablement une surcharge de travail, l'obligation constante de se réinventer afin d'assurer au mieux la continuité du service public, l'obligation d'adaptabilité rapide aux nouvelles mesures sanitaires et/ou aux nouvelles demandes des citoyens, ont fait émerger des problématiques dans le dernier trimestre 2021 en terme de motivation, d'ambiance et de cohésion qui n'existaient pas auparavant.

C'est pourquoi, prenant en compte ces différents éléments, mon premier objectif en 2022 sera de renforcer la solidarité, l'esprit d'équipe inter-service, l'empathie et la résilience.

Il me paraît primordial de continuer à travailler la transversalité et la cohésion entre TOUS.

8. CEREMONIE DES JUBILAIRES

Préalablement à l'organisation des visites à domicile, les étapes suivantes sont réalisées :

- Etablissement de la liste des jubilaires ;
- Vérification des domiciles afin de supprimer les personnes séparées ;
- Demande de copie des actes de mariage dans les différentes communes ;
- Réalisation de la mise en page du Livre d'Or ;
- Constitution d'un dossier par couple ;
- Envoi d'un courrier au Cabinet de sa Majesté le Roi afin d'obtenir les messages à remettre aux couples jubilaires.
- Commande des présents ;
- Etablissement des diplômes.

Pour l'année 2021, il était prévu de fêter :

- 1 couple Noces d'Albâtre (70 ans)
- 2 couples Noces de Brillant (65 ans)
- 8 couples Noces de Diamant (60 ans)
- 18 couples Noces d'Or (50 ans).

La cérémonie annuelle a été maintenue et adaptée en fonction des règles sanitaires en vigueur.

A cette occasion les couples des années 2020 et 2021, qui le souhaitent, ont été reçus lors d'une réception organisée au château communal de NISMES. 6 couples 2020 et 13 couples 2021 ont été ainsi mis à l'honneur.

Au vu de la crise sanitaire, les visites à domicile, quant à elles, ont été maintenues et adaptées en fonction de l'évolution des règles sanitaires en vigueur.

Afin de prévoir cette visite, notre service a réalisé les tâches suivantes :

- Prendre un contact téléphonique préalable avec les jubilaires afin de s'assurer qu'ils souhaitent recevoir la visite de l'Autorité Communale et les présents ;
- Déterminer le jour et l'heure de passage chez eux en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ;
- Soumettre une note au Collège, afin de déterminer quel membre du Collège déposerait les présents. Une seule personne ou plus par visite chargée de la remise des présents et de la signature du Livre d'Or ;
- Préparer le dossier et les présents (livre d'or, copie de l'acte de mariage, commande des présents, rédaction du diplôme).

Ce changement d'organisation a engendré plusieurs échanges (téléphoniques, mail, courriers) avec les jubilaires afin de leur expliquer les nouvelles modalités et la raison de cette décision.

Au cours de cette année, nous avons également mis à l'honneur trois centenaires. (100 ans – 105 ans et 106 ans)

9. LA GESTION DES STOCKS

Dans le cadre de l'organisation des réunions, cérémonies, conférences, le service assure :

- Le stock de boissons et accompagnements ;
- Le stock de présents pour les jubilaires, conférenciers, ... ;
- Le stock de vaisselle et matériel d'intendance.

10. CIMETIERES ET PATRIMOINE FUNERAIRE

Dossiers décès – vérification des données afin d'établir la facturation et l'enrôlement des taxes	63
Demandes d'octroi de concession	
D'emplacements « traditionnels »	13
D'emplacements équipés d'un caveau	3
D'emplacements équipés de deux caveaux	9
D'emplacements pleine terre	4
De columbariums	3
De caveaux urne	0
De champs communs	1
« Parcelle des Etoiles » - Inhumation	0
Ouvertures de caveau (suite au décès)	35
Demandes de creusement de fosse	
1 bac	4
2 bacs	2
Urne	9
Pleine terre	4

Placements des cendres en columbarium	4
Inhumations d'urnes	9
Dispersions des cendres	8
Conservations des cendres au domicile	0
Exhumations	28
Renouvellements de concession	31
Poses de plaquettes sur les stèles commémoratives (pelouse de dispersion)	6
Poses de plaquettes sur les ossuaires	28

Statistiques des cimetières et du Patrimoine Funéraire

10.1. MISSIONS

10.1.1. Réception des demandes d'achat.

Lorsque nous recevons une demande d'achat de concession, celle-ci doit être soumise au Collège pour octroi. Nous rédigeons une note en y intégrant le numéro de l'emplacement octroyé. Il s'ensuit l'envoi d'un acte d'octroi, de la facture et d'un exemplaire du règlement communal sur les funérailles et sépultures.

10.1.2. Réception des demandes de renouvellement.

Lorsque nous recevons une demande de renouvellement de concession, celle-ci doit être soumise au Collège pour accord. Nous rédigeons une note en y intégrant l'historique de la sépulture. Il s'ensuit l'envoi d'un acte de renouvellement, de la facture et d'un exemplaire du règlement communal sur les funérailles et sépultures.

10.1.3. Délivrance des autorisations de travaux dans les cimetières.

Conformément à l'article 33 du règlement, tous les travaux réalisés dans les cimetières sont soumis à une autorisation préalable.

Une demande est remise à notre service avec le détail des travaux sollicités, les dimensions des monuments et les matériaux utilisés. Nous vérifions l'emplacement, la zone et si la sépulture est toujours en cours de validité.

Nous soumettons la demande au Collège pour autorisation. Un courrier est transmis au demandeur.

Au cours de l'année 2021, nous avons traité 15 demandes.

10.1.4. Recherche des héritiers pour les sépultures arrivées à expiration et pour lesquelles aucune demande de renouvellement n'est introduite.

Pour les sépultures arrivées à expiration, nous devons rechercher les héritiers connus afin de les avertir qu'ils ont la possibilité d'introduire une demande de renouvellement.

Pour chaque demande introduite nous réalisons des photos et nous évaluons l'état de la sépulture. Si des travaux s'avèrent nécessaires, le renouvellement est octroyé moyennant certaines conditions.

Certains concessionnaires viennent spontanément en nos bureaux suite aux publications dans le Viroinval Infos.

A ce jour, 28 dossiers sont en cours.

10.1.5. Ossuaires – Mise en conformité.

L'ossuaire de LE MESNIL (emplacement 219) a été finalisée fin 2021 par la SPRL Tremblez.

Pour ce dossier, nous avons reçu, en date du 19 octobre 2020, du Service Public de Wallonie - Cellule de la gestion du patrimoine funéraire, l'autorisation d'enlèvement de la sépulture en vue de sa transformation en ossuaire.

Suite à cet aménagement, tous les cimetières de l'entité seront équipés d'un ossuaire.

Cimetière de LE MESNIL - Emplacement 219



10.1.6. Affichage des différentes sépultures.

Des plaquettes sont réalisées en fonction du type de sépulture et ce, conformément au règlement sur les funérailles et sépultures. Ces plaquettes sont placées sur les champs communs, les stèles commémoratives et les ossuaires. Les sépultures à attribuer sont également identifiées.



Affichage ossuaires



Affichage stèle commémorative



Affichage champs communs

10.1.7. Encodage des sépultures – photos.

Le suivi de ces dossiers concerne l'encodage des sépultures renouvelées avec enrichissement des bases de données en fonction des informations recueillies auprès des familles, l'encodage des nouvelles sépultures octroyées et les mises à jour en fonction des nouvelles données reçues (changement de concessionnaires, modifications de monument, etc.)

Les sépultures sont photographiées (prise de vue de l'ensemble du monument et vue détaillée de l'épithaphe.

10.1.8. Gestion administrative des cimetières.

- **Végétalisation des cimetières.** En collaboration avec le service technique, nous avons aménagé de nouveaux parterres de fleurs. (OLLOY – VIERVES – NISMES (parc))
- **Sépultures d'Importance Historique Locale (S.I.H.L).** Un inventaire complet par cimetières des sépultures susceptibles d'être reprises en SIHL a été réalisé. Au vu du grand nombre d'emplacements, les critères de sélection ont été revus en collaboration avec notre historien (Monsieur NAIN) et le service technique. Une nouvelle liste est donc en cours de réalisation en fonction des nouveaux critères.
- **Publicité relative aux travaux réalisés dans les cimetières** (exhumations, affichages, aménagements divers, etc.) via le Viroinval Infos.
- **Publicité destinée aux nouveaux concessionnaires de sépultures ou à toutes les personnes qui en font la demande par l'envoi du règlement communal sur les Funérailles et Sépultures.**
- **Correction des éventuelles erreurs entre les plans et les bases de données.** Vérification sur le terrain.

- Introduction des dossiers de demande d'enlèvement de sépultures auprès du Service Public de Wallonie.
- Gestion des dossiers d'exhumations et mise à jour des bases de données.
- Gestion des projets d'aménagements des différentes zones dans les différents cimetières.
- Mise en place du programme cimetières « GIGWAL » en collaboration avec Messieurs DUVAL Frédéric (Service cadre de vie) et VAN GEEL Bruno (Cellule cartographie SPW). Ce programme sera opérationnel au cours de l'année 2022.
- Réalisation d'affiches d'informations.

Viroinval

AVIS

Il est demandé à tous les citoyens

de veiller à la fermeture correcte des portes

et ce, afin d'éviter l'intrusion d'animaux dans nos cimetières.

MERCI DE RESPECTER NOS DEFUNTS.

NOS CIMETIERES

Depuis plusieurs années, nous réalisons des aménagements dans les différents cimetières. Voici quelques uns de ces réalisations.

Viroinval - « Parcelle des étoiles » -

Nos différents cimetières seront prochainement transformés en « Cimetière-Nature » comme à Le Mesnil et Douzée.

Dans chaque cimetière, trois zones ont été délimitées :

A ce jour, une liste des SIHL (Sépultures d'importance historique locale) est en cours de réalisation, une pastille funéraire sera apposée sur celles-ci afin de les identifier. Cette liste pourra être élaborer au fil

Tous ces travaux d'aménagements ont pour but d'embellir, d'harmoniser ces espaces avec la nature et de rendre plus conviviales ces aires de recueillement que sont nos cimetières.

Pour ce faire, un nouveau règlement cimetière est en cours d'élaboration. Ce dernier sera disponible sur le site internet communal ou sur simple demande au service administratif, début septembre. (Madame Caroline MAGAIN au 060310014)

VEGETALISATION DE NOS CIMETIERES - EVOLUTION

VIROINVAL AGIT POUR L'ENTONNOIRER ET FINANCER A BRANCONNER LES PESTICIDES

Depuis quelques années, notre commune s'est engagée à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Avec l'interdiction de l'emploi de pesticides, notre commune s'est lancée dans la végétalisation des cimetières. Nous souhaitons également agrémenter certains espaces restés libres par des plantations. Nos cimetières vont donc être rendus plus verts mais devront inévitablement passer par une phase moins esthétique. Veuillez être compréhensifs.

Rappelons que notre commune compte 11 cimetières et qu'actuellement, ce sont 2 ouvriers fossoyeurs qui travaillent quotidiennement pour l'entretien de ces espaces.

En tant que citoyen, vous êtes aussi amenés à participer à cette évolution. En effet, la commune assure la gestion des allées, mais l'entretien des parcelles et des monuments incombe aux familles des défunts. C'est pourquoi, nous encourageons les familles à fleurir les espaces octroyés, par la plantation de vivaces ou autres.

Si vous avez la main verte, on compte sur vous.

Voici un exemple de réalisations

NOS CIMETIERES

COMMENT AMENAGER A MOINDRE FRAIS UNE SEPULTURE

Depuis quelques années, notre commune s'est engagée à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Avec l'interdiction de l'emploi de pesticides, notre commune s'est lancée dans la végétalisation des cimetières. Nous souhaitons également agrémenter certains espaces restés libres par des plantations. Nos cimetières vont donc être rendus plus verts mais devront inévitablement passer par une phase moins esthétique. Veuillez être compréhensifs.

Rappelons que notre commune compte 11 cimetières et qu'actuellement, ce sont 2 ouvriers fossoyeurs qui travaillent quotidiennement pour l'entretien de ces espaces.

En tant que citoyen, vous êtes aussi amenés à participer à cette évolution. En effet, la commune assure la gestion des allées, mais l'entretien des parcelles et des monuments incombe aux familles des défunts. C'est pourquoi, nous encourageons les familles à fleurir les espaces octroyés, par la plantation de vivaces ou autres.

Si vous avez la main verte, on compte sur vous.

Voici un exemple de réalisations

11. ORGANISATION MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Vu la situation de la pandémie « Covid 19 », la gestion de l'accueil des mouvements de jeunesse a été adaptée en fonction de l'évolution de la situation.

Les dossiers traités sont souvent arrivés avec des délais très courts. Cette situation a entraîné beaucoup plus d'échanges téléphoniques et de courriels que les autres années (avec les propriétaires et/ou les responsables des camps).

En effet, contrairement aux années précédentes, les demandes sont arrivées au jour le jour. Nous avons été confrontés à des annulations, des modifications du terrain initial, des modifications dans le nombre de participants, etc.

En plus de cette crise sanitaire, nous avons dû faire face aux problèmes liés aux inondations du mois de juillet 2021 avec l'évacuation de certains camps, la mise en place d'un service de repas et la gestion des salles mises à disposition.

Malgré cette situation, nous avons traité initialement 111 dossiers de camps pour un total de +- 4.841 participants, avec comme consigne, une bulle de maximum 100 personnes par terrain déjà mis en location pour le mois de juillet et de 200 personnes pour le mois d'août.

Suite à ces inondations, les dossiers ont dû être revus en fonction de l'état de certains terrains, de l'annulation de camps ou de déplacement de ceux-ci vers d'autres endroits.

- 15/07/2021 06 dossiers revus
- 26/07/2021 31 dossiers revus
- 04/08/2021 18 dossiers revus

Cette année, nous avons pu nous rendre compte qu'en plus des problèmes rencontrés par le nombre croissant de jeunes présents sur notre territoire (plainte de riverains, tapage nocturne, vitesse des voitures dans nos villages), un problème sérieux de sécurité n'est pas à négliger.

En effet, sans l'intervention rapide des Autorités communales et de propriétaires, nous aurions probablement dû faire face à des pertes, non seulement matérielles mais également humaines.

Il y a lieu d'établir un règlement communal définissant le nombre de participants et les endroits mis en location. Cette demande reste en suspens depuis 2013.

Cette année, deux étudiants ont été engagés afin d'assurer le relais entre les différents intervenants concernés. (Services communaux et techniques, Zone de Police, Zone de Secours DINAPHI, Département Nature et forêts et responsables des camps).

Ceux-ci ont comptabilisé 193 heures de travail subsidiées en partie par l'opération « Well'camp 2021 ». Soulignons le travail remarquable des médiateurs lors des inondations et de leur grande disponibilité.

Le livret d'information réalisé a été traduit en néerlandais et diffusé aux responsables des différents camps et remis à jour.

12. LOGICIELS

12.1. ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU SITE INTERNET ET MISE A JOUR DE CELUI-CI

De décembre 2020 à juin 2021, le service Affaires Générales – Informatique s'est attelé à la mise à jour du site internet.

Pour ce faire, l'Administration communale s'est dotée de l'outil ia.Smartweb développé et géré par l'intercommunale iMio. Ce logiciel a été choisi pour plusieurs raisons dont le coût, le respect des normes d'accessibilité, le design « responsive » (fonctionne parfaitement sur tablette et/ou GSM) et le nombre de communes utilisant cet outil (permet d'avoir une cohérence dans le modèle de site internet d'une commune à l'autre).

Tout au long du processus de création du nouveau site internet, la réflexion principale a été la suivante : « *Je suis citoyen, comment je chercherais l'information* ».

La classification des éléments a été pensée pour être la plus simple et la plus intuitive possible.

La mise à jour du site permet d'y inclure facilement et à moindre coût de nouvelles fonctionnalités telles que l'intégration de pages Facebook « Viroinval Infos » ou « Le Centre des Seniors ».

Un annuaire est également présent. Celui-ci permet à toute association, club, indépendant, commerce de s'y retrouver gratuitement pour une plus grande visibilité.

Le site internet a été créé en collaboration avec iMio qui s'est chargé d'y intégrer notre charte graphique.

Une des autres possibilités qui a été utilisée est la création de « mini-sites » intégrés au site portail permettant au CPAS, à l'école communale ainsi qu'à l'Office du Tourisme d'avoir un site internet intégré mais également indépendant du site portail.

Vous retrouverez donc toutes les informations de ces partenaires sur le site www.viroinval.be mais également sur les sites suivants : <https://ecole.viroinval.be>, <https://cpas.viroinval.be> et <https://tourisme.viroinval.be>.

En collaboration avec les services de l'administration communale, mais également des partenaires listés ci-dessus, le travail effectué a donc été de :

- ◆ Récupérer les informations de l'ancien site internet et de les mettre à jour ;
- ◆ Ajouter de nouvelles informations et les intégrer sur le nouveau site internet ;

Celui-ci est régulièrement mis à jour par le service Affaires Générales – Informatique en collaboration avec le service Affaires Générales – Secrétariat.

12.2. ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Depuis juin 2021, le service Affaires Générales – Informatique met en place un outil de gestion des activités extrascolaires (repas, garderies, plaines...).

Pour ce faire, l'outil choisi a été ia.Aes en collaboration avec l'intercommunale iMio.

Ce nouvel outil permet une gestion approfondie de ces activités allant de la réservation à la facturation.

Des QR-Codes sont attribués aux enfants ainsi qu'aux accueillantes afin de permettre à ces dernières de rapidement prendre les présences, les inclure dans l'application et gagner un temps précieux qui peut être passé avec les enfants.

Pour ce faire des tablettes « Android » ont été mises à disposition des accueillantes.

12.3. ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UN GUICHET ELECTRONIQUE CITOYEN

En complément du nouveau site internet, l'administration communale s'est dotée d'un guichet électronique qui permettra, à terme, aux citoyens d'effectuer leurs demandes vers l'administration directement sur le site internet communal.

Le service Affaires Générales – Informatique travaille actuellement sur la mise en place et la configuration de cet « E-guichet ».

Les citoyens auront donc la possibilité de demander leurs différents actes auprès du service Population – Etat Civil (composition de ménage, acte de naissance, etc...) directement en ligne via un ordinateur, un GSM ou encore une tablette.

Ceux-ci devront, pour ce faire, s'identifier avec leur carte d'identité (lecteur de carte obligatoire), l'application « It's Me » ou tout autre clé numérique utilisable pour accéder aux sites des services fédéraux tel que « MyPension », « MyMinFin » ou encore « MaSanté ».

Une liaison directe avec la « Baec » permettra également à terme d'y télécharger tout document se trouvant dans celle-ci (acte de naissance, de mariage, etc...).

Outre la demande d'actes auprès du service Population, les différents formulaires des autres services seront également transformés afin d'être accessible sur cette plateforme.

Les citoyens pourront donc effectuer des demandes d'autorisation de manifestation, des demandes d'Arrêtés de Police ou encore, mais pas seulement, déclarer leur seconde résidence directement en ligne et ce 24h/24h 7j/7j.

Le travail de configuration et de mise en place de cet outil a débuté en novembre 2021 et devrait se terminer aux alentours du 1^{er} trimestre 2022.

12.4. CONSEILS COMMUNAUX EN VISIO-CONFERENCE ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET

Cette année, suite aux mesures contre la Covid-19, de nombreux conseils communaux ont eu lieu en visio-conférence avec une publication « live » sur le site internet communal.

Le service Affaires Générales – Informatique s’est chargé de configurer chacune de ces séances et de les mettre en ligne.

13. MATERIEL ET SUPPORT

13.1. CONSEILS COMMUNAUX EN VISIO-CONFERENCE

Suite aux mesures Covid-19, les réunions du Conseil communal se sont déroulées en visio-conférence et diffusées en direct sur le site internet communal jusqu’au mois d’octobre 2021.

Le service a assuré le bon déroulement technique de ces réunions (lancement du stream, mise en ligne sur la page Facebook Viroinval Infos ainsi que sur le site internet du stream Youtube, vérification de la qualité, ...).

13.2. SUPPORT AUX UTILISATEURS

Le service Affaires Générale – Informatique est également responsable du support aux utilisateurs pour tous problèmes technique/d’utilisation du matériel informatique mais également de la téléphonie.

Celui-ci se charge de la mise en place de nouveaux logiciels mais également de la maintenance des logiciels et du matériel existant (serveurs, ordinateurs, téléphonie, périphériques mobiles, wifi public, projection lors des réunions, TV d’accueil du centre administratif, ...).

Ceci est fait sur les différents sites existants à savoir le Centre administratif, le Château communal et le bâtiment du service Travaux à VIERVES.

14. MARCHES DE TRAVAUX

14.1. MARCHES DE L’ANNEE

L’établissement de ces marchés et de leurs estimations a été réalisé en coordination avec les auteurs de projet désignés par marchés de service ou par établissement de conventions d’étude et de coordination sécurité santé.

Il a comporté les contacts avec les pouvoirs subsidiants éventuels en vue d’intégrer leurs impératifs techniques et administratifs dans les cahiers des charges ainsi que de respecter les échéances imposées de présentation de documents à différents stades de la procédure de subventionnement (avant-projet, projet, attribution et liquidation).

Après approbation des conditions et du mode de passation par le Conseil communal, les procédures de marchés ont été lancées, en fonction des montants estimatifs hors TVA, soit par consultation courriers d’entreprises choisies soit par publication d’avis de marché au niveau national sur la plateforme e-tendering.

En suivi de la réception du rapport d'attribution établis par les auteurs de projets, les attributions ont été ou seront proposées pour approbation au Collège communal avec les adaptations budgétaires pouvant résulter des écarts avec l'estimation. S'il échet, l'ensemble des pièces a été ou sera soumis à validation par la Tutelle générale d'annulation.

- VIERVES - PIC 2019-2021 – Réfection de la rue des Lavandières (auteur de projet : Service Technique Provincial, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;
- MAZEE - PIC 2019-2021 – Réfection de la rue des Casernes (auteur de projet : Service Technique Provincial, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;
- TREIGNES – PIC 2019-2021 – Réfection de la rue Toine Culot (auteur de projet : Service Technique Provincial, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;
- OIGNIES et TREIGNES - PIC 2019-2021 – Réfections de la rue Flache et de la rue Albert Grégoire (auteur de projet : Service Technique Provincial, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;
- NISMES - PPT 2019 – Transformation et aménagement d'une salle polyvalente, de classes inadaptées et de sanitaires pour l'école communale (auteur de projet : Atelier d'architecture Ph. JASPARD, pouvoirs subsidants : FWB SGIS et SPW énergies) ;
- NISMES - Aménagement de la Maison des Jeunes – Phase gros-œuvre couvert fermé (auteur de projet : Bureau d'architecture Sébastien MORAU) ;
- NISMES - Eglise – Remplacement bardage, abat-sons et cadrans du clocher (auteur de projet : Services Affaires Générales) ;
- OLLOY - Presbytère – Remplacement de la toiture (auteur de projet : Services Affaires Générales) ;
- TREIGNES - Ecole – Remplacement de la toiture plate (auteur de projet : Services Affaires Générales) ;
- VIERVES - Immeuble rue des Ecoles, 4 – Remplacement de la toiture (auteur de projet : Services Affaires Générales) ;
- VIROINVAL - Entretien des toitures des bâtiments communaux et de la Régie Foncière 2022-2023-2024 (auteur de projet : Services Affaires Générales).

14.2. SUIVI DE MARCHES ANTERIEURS

Les marchés repris ci-dessous concernent des marchés notifiés, dont cautions éventuelles reçues et ordres de commencer transmis. Ils ont fait l'objet de réunions de chantier périodiques, d'approbation d'états d'avancement et pour certains d'avenants et adaptations budgétaires, prolongation de délais, décomptes finaux et réceptions provisoires ainsi que liquidation de subvention.

Sont également repris les marchés en attente de notification car l'avis de promesse ferme du subside est à recevoir.

- NISMES - PIC 2017-2018 – Réfection de la rue Ainseveau (auteur de projet : Inasep, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;

- Travaux d'entretien de voiries 2020 – Rues de Matagne-La-Petite à VIERVES et de Vaucelles à MAZEE (auteur de projet : Service Technique Provincial) ;
- Nismes - Fourniture et placement de toilettes sèches dans le parc communal (auteur de projet : Inasep, pouvoirs subsidiants : FEADER et SPW CGT) ;
- OIGNIES - Réalisation d'un itinéraire de liaison RaVel (Régie) (auteur de projet : Inasep, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;
- TREIGNES - Rénovation du pont sur le Viroin (auteur de projet : Inasep, pouvoir subsidiant : SPW Awap).

14.3. PREPARATION DE MARCHES

La préparation de ces marchés et de leurs estimations est réalisée en coordination avec les auteurs de projet désignés par marchés de service ou par établissement de conventions d'étude et de coordination sécurité santé.

Elle comporte les contacts avec les pouvoirs subsidiants en vue d'intégrer leurs impératifs techniques et administratifs dans les cahiers des charges ainsi que de respecter les échéances imposées de présentation de documents à différents stades de la procédure de subventionnement (avant-projet, projet, attribution et liquidation).

Pour les marchés forestiers, les cahiers des charges sont établis sur base des informations techniques et des impératifs de réalisation reçus du DNF.

- Travaux d'entretien de voiries 2022 - Rue de la Chapelle à VIERVES (auteur de projet : Inasep) ;
- NISMES - Aménagement de la Maison des Jeunes – Phase parachèvement intérieur (auteur de projet : Bureau d'architecture Sébastien MORAUX) ;
- DOORBES – Rénovation des vitraux de l'église Saint Servais (auteur de projet : Inasep, pouvoir subsidiant : SPW Awap) ;
- OIGNIES – PCDR - Rénovation de la salle de l'Ardoisière en Maison Rurale (auteur de projet : Inasep, pouvoir subsidiant : SPW agriculture ressources naturelles environnement) ;
- Travaux forestiers divers par entreprises (devis 2022) (auteur de projet : Services Affaires Générales)

15. MARCHES DE FOURNITURES

15.1. MARCHES DE L'ANNEE

L'établissement de ces marchés et de leurs estimations est réalisé pour certains en coordination avec les services communaux demandeurs en vue d'intégrer leurs impératifs techniques et administratifs dans les cahiers des charges.

Il a comporté les contacts avec les pouvoirs subsidiants éventuels en vue d'intégrer leurs impératifs techniques et administratifs dans les cahiers des charges ainsi que de respecter les échéances

imposées de présentation de documents à différents stades de la procédure de subventionnement (avant-projet, projet, attribution et liquidation).

Hormis pour les fournitures par bons de commande, après approbation des conditions et du mode de passation par le Conseil communal, les procédures de marchés ont été lancées, au vu des montants estimatifs hors TVA, par consultation courriers d'entreprises choisies.

En suite de la rédaction du rapport d'attribution par le Service des Affaires Générales, les attributions ont été ou seront proposées pour approbation au Collège communal avec les adaptations budgétaires pouvant résulter des écarts avec l'estimation. S'il échet, l'ensemble des pièces sera soumis à validation par la Tutelle générale d'annulation.

- Acquisition d'enveloppes pour l'Administration Communale (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- Acquisition de tarmac pour le service travaux (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- Acquisition de vêtements de travail pour le Service Travaux (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;

15.2. SUIVI DE MARCHES ANTERIEURS

Les marchés repris ci-dessous concernent des marchés notifiés. Ils ont fait ou font, selon leur nature, l'objet de réceptions et d'approbations de factures finales ou partielles ainsi que de liquidation de subvention.

- Acquisition d'enveloppes pour l'Administration Communale (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- Acquisition de tarmac pour le service travaux (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- Acquisition de vêtements de travail pour le service travaux (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- Acquisition d'éléments pour un parcours de mini-golf 18 pistes dans le parc communal de NISMES (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoirs subsidiants : FEADER et SPW CGT) ;
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le menuisier (Régie) (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- Acquisition d'un camion de voirie (Régie) (auteur de projet : Service Affaires Générales).

16. MARCHES DE SERVICE

16.1. MARCHES DE L'ANNEE

L'établissement de ces marchés et de leurs estimations est réalisé pour certains en coordination avec les services communaux demandeurs en vue d'intégrer leurs impératifs techniques et administratifs dans les cahiers des charges.

Après approbation des conditions et du mode de passation par le Conseil communal, les procédures de marchés ont été lancées, au vu des montants estimatifs hors TVA, par consultation courriers d'entreprises choisies.

En suite de la rédaction du rapport d'attribution par le Service des Affaires Générales, les attributions ont été ou seront proposées pour approbation au Collège communal avec les adaptations budgétaires pouvant résulter des écarts avec l'estimation. S'il échet, l'ensemble des pièces sera soumis à validation par la Tutelle générale d'annulation.

Des conventions pour mission d'étude et/ou de coordination sécurité santé sont également établies pour certains dossiers en recourant à l'exception « in house ». Après accord du Conseil communal sur le recours à cette exception « in house » et sur le choix de l'intercommunale à consulter, cette dernière est invitée à proposer une convention. Celle-ci a été ou sera proposée pour approbation au Collège communal avec les adaptations budgétaires pouvant résulter des écarts avec l'estimation. L'ensemble des pièces est obligatoirement soumis à validation par le Tutelle générale d'annulation.

- VIROINVAL -Dératisation 2021-2022-2023-2024 (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- Travaux d'entretien de voiries 2022 - Mission d'étude et de coordination sécurité santé (auteur de projet : Service Affaires Générales) ;
- NISMES - Eglise – Remplacement bardage, abat-sons et cadrans du clocher - Mission de coordination sécurité santé (auteur de projet : Service Affaires Générales)
- OLLOY - PPT 2021 – Aménagement de l'école – Mission d'étude et de coordination sécurité santé (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoir subsidiant : FWB SGIS).

16.2. SUIVI DE MARCHES ANTERIEURS

Les marchés repris ci-dessous concernent des marchés notifiés dont les auteurs de projet ont été désignés par marchés de service ou par établissement de conventions d'étude et de coordination sécurité santé.

Ils font l'objet d'approbation de notes d'honoraires, pour certains d'avenants et d'adaptations budgétaires ainsi que de liquidation de subvention.

- PIC 2019-2021 – Missions particulières d'étude et de coordination sécurité santé (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;
- OIGNIES - Conventions pour missions particulières d'études et de coordination en matière de sécurité et santé (projet et chantier) pour la réalisation d'un itinéraire de liaison RaVel (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoir subsidiant : SPW mobilité infrastructures) ;
- NISMES - Etude de l'aménagement d'une salle polyvalente, de classes inadaptées et de sanitaires à l'école communale (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoirs subsidiants : FWB SGIS et SPW énergies) ;
- TREIGNES - Conventions pour missions particulières d'études et de coordination en matière de sécurité santé (projet et chantier) pour la rénovation du pont sur le Viroin (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoir subsidiant : SPW Awap) ;

- DOURBES – Conventions pour missions particulières d'études et de coordination en matière de sécurité santé (projet et chantier) pour la rénovation des vitraux de l'église Saint Servais (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoir subsidiant : SPW Awap) ;
- OIGNIES – Conventions pour missions particulières d'études et de coordination en matière de sécurité santé (projet et chantier) pour la rénovation de la salle de l'Ardoisière en Maison Rurale – PCDR (auteur de projet : Service Affaires Générales, pouvoir subsidiant : SPW agriculture ressources naturelles environnement).

17. COMMEMORATIONS

Compte tenu de la pandémie Covid19 et des mesures préventives qui ont été appliquées dans le but d'endiguer la propagation du virus, l'Administration communale de Viroinval a limité les activités mémorielles à leur strict minimum, soit :

17.1. 08 MAI 2021

Dépôt des fleurs sur tous les Monuments aux Morts de l'entité par le Bourgmestre Baudouin SCHELLEN et l'Échevine du Patrimoine, Morgane LAPÔTRE.

- Sonnerie aux Morts par un clairon
- Hommage aux Monuments aux Morts par les enseignants et les élèves de l'entité tous réseaux confondus entre le 10 et le 14 mai inclus tout en respectant les mesures sanitaires imposées.
- Prestations administratives de la coordinatrice de la plateforme citoyenne et prestations des ouvriers du service technique d'entretien ainsi que frais pour l'utilisation des véhicules communaux (nettoyages des monuments et de leurs abords – pose et enlèvement des drapeaux





17.2. 11 NOVEMBRE 2021

Invitation cordiale

CÉRÉMONIE DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ

LE JEUDI 11 NOVEMBRE 2021

14h30 : Office religieux à l'église de Nismes
15h15 : Rassemblement devant l'église

15h30 : Cérémonie en présence des Autorités communales Place Châtillon
 Participation des enfants des écoles, des Fanfares Royales de Nismes

ACTIVITÉS MÉMORIELLES
 En partenariat avec le Ciné Chaplin de Nismes et l'aimable participation de nos bénévoles de la plateforme citoyenne au CINE CHAPLIN DE NISMES Rue Vieille Eglise 20

16h30 : PROJECTION DU FILM « 1917 » de Sam MENDES

18h30 : CONFÉRENCE « Sortie de l'enfer » par Hugues WENKIN, animée par Madame Annie DELFOSSÉ, membre de la plateforme citoyenne

Monsieur Wenkin est ingénieur, historien et conférencier.

Réservation obligatoire pour le film et la conférence au 060/31 00 42 ou leilla.meddouri@viroinval.be pour le 5 novembre au plus tard



Synopsis du film « 1917 » de Sam MENDES

Si au début du xxe siècle les milieux militaires rejettent en bloc l'idée d'un véhicule blindé armé, la Première Guerre mondiale permettra toutefois aux visionnaires de s'imposer. En août 1914, l'armée belge est la première à déployer avec succès des auto-blindées, mais c'est aux Britanniques que revient le droit de revendiquer la paternité du tank. Personne ne peut effectivement contester que les engins chenillés, qui s'élancent pour la première fois au combat en septembre 1916, sont le fruit de l'ingénierie anglaise. Les Français les imitent quelques mois plus tard, après avoir perdu trop de temps dans des projets abracadabrants. L'Allemagne, misant plus sur les améliorations des tactiques d'infanterie, mettra trop longtemps à se rendre compte que le char est devenu, avec l'avion et le sous-marin, l'une des trois composantes de la guerre moderne. Pour raconter l'histoire des premiers tanks, chars et autres Sturmpanzer, le conférencier explorera trois points de vue : l'aspect militaro-industriel, la vision anthropologique et le contexte d'emploi opérationnel.

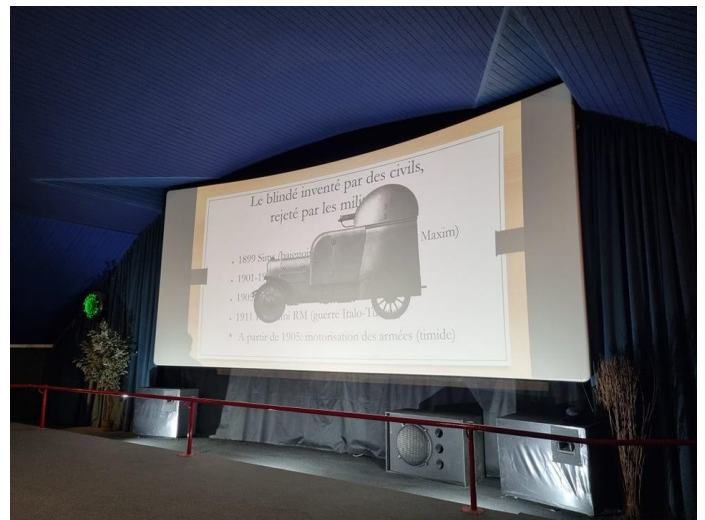
VENDREDI 12 NOVEMBRE 2021
DÉPÔTS DE FLEURS PAR LES ENFANTS DANS LES VILLAGES DE L'ENTITÉ
 Mazée Place du Bucq : 09h15 - Treignes Rue Basse-aux-Raines, devant le cimetière : 09h30
 Vierves sur la crête, site des canons : 10h - Olloy Tienne Fourcimont : 10h30 -
 Oignies Rue Roger Delizée, Place du Baty : 11h00 - Dourbes Rue de Mariembourg : 11h30

SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021
DÉPÔT DE FLEURS À LE MESNIL
 Plaque commémorative à 11h30 (office religieux à 10h30)

Bienvenue à tous et à toutes !

Invitation cordiale !
 Précisions sur le programme et les activités mémorielles :
 060/31 00 42 | leilla.meddouri@viroinval.be





18. ARCHIVAGE CHATEAU COMMUNAL

Réorganisation complète suite à l'espace vacant retrouvé après l'élimination de plusieurs mètres cubes via firme spécialisée au moyen de conteneurs.

Remplacement par thématique dans plusieurs espaces distincts des boîtes des documents qui sont à conserver dont voici quelques exemples :

- Personnel ;
- Urbanisme ;
- Travaux forestiers et de voiries ;
- Parts et Ventes de bois ;
- Ventes et achats de terrains et d'immeubles ;
- Environnement

A la demande des services des Archives de l'Etat, tri et élimination de doubles et copies de documents via les conteneurs papiers/cartons de l'Administration Communale.

Il est à noter que le travail d'élimination des dossiers relatifs aux permis de bâtir (années 1977 à 1997 - plans, notes, courriers qui étaient conservés en plusieurs exemplaires) est à poursuivre durant l'année 2022.

19. ARCHIVAGE MAISON DES ARCHIVES A VIERVES

- ◆ Tri des documents non essentiels stockés depuis des décennies dans les cinq espaces du grenier (l'intervention des services techniques communaux sera indispensable en 2022 pour transporter les M³ à éliminer vers le Parc à conteneurs de VIERVES – papiers/cartons, plastique, fer, carrelages, boiseries...).
- ◆ Les documents essentiels d'avant fusion, quant à eux, seront triés et archivés sur place.
- ◆ Stockage des documents appartenant à l'ULB dans les espaces archivistiques communaux : mise au point avec l'Ecomusée de TREIGNES sur la possibilité par la Commune de conserver sur place les pièces et documents intéressants d'un point de vue local (dossier à poursuivre en 2022)

20. DIVERS EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Gestion avec l'Ecomusée de TREIGNES et le musée de la Vie rurale de CUL-DES-SARTS du stockage (dans le garage central) des objets appartenant à l'ancien musée de la Maison des Baillis de NISMES.

- Les objets intéressants pour les deux musées ont été emportés par les conservateurs durant l'été 2021. Les autres objets seront conservés dans les greniers du château (dossier à poursuivre en 2022).
- Gestion récupération chez Monsieur Jean DOUILLEZ de l'ancien berceau de la famille LICOT de NISMES (sera conservé dans les greniers du château, dossier à poursuivre en 2022).

FINANCES ET REGIE

21. FINANCES

21.1. COMMUNE

<u>Compte.</u>	<u>Exercice 2018</u>	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2020</u>
<u>Service ordinaire</u>			
Recettes	9.536.269,49	9.797.877,78	9.614.485,52
Dépenses	9.333.521,34	9.608.708,46	9.325.161,02
Résultat	202.748,15	189.169,32	289.324,50
<u>Service extraordinaire.</u>			
Recettes	4.173.873,77	5.162.940,02	3.900.204,83
Dépenses	3.445.718,92	3.982.045,07	3.782.813,33
Résultat	728.154,85	1.180.894,95	117.391,50

22. TAXES COMMUNALES

<u>Enumération</u>	<u>Taux</u>	<u>Estimation recettes 2021.</u>
I.P.P.	8,5 %	1.267.148,16
P.I.	2800	1.073.448,95
Automobiles	10 %	79.140,00
Dél. Doc. Adm.	Divers	79.000,00
Enlèvem. Immondices	70,00/80,00/86,00/96,00/ 112,00	459.514,14
Versages sauvages	60,00/120,00 130,00/200,00	5.220,00
Dépôt mitraille/véhicules	5,00€/m ³ ou 250€/véhicule	1.000,00
Panneaux publicitaires	0,75 €/panneau et dm ²	2.500,00
Taxes de séjour	70,00/lit/an	33.000,00
Terrains de camping	40,00/70,00€/type empl.	27.000,00

Taxe plis publicitaires	0,0150€/10 gr	71.500,00
	0,0390€/10 à 40 gr	
	0,0585€/40 à 225 gr	
	0,1050€/ + de 225gr	
	0,010€ pièce régionale gratuite	
Secondes résidences	220,00/600,00/640,00 €	408.000,00
Inhumations	250,00/375,00 €	8.000,00
Immeubles inoccupés	100,00/125,00/180,00€ m courant	114.000,00
Débit de boissons	180,00€/débit de boissons	0.000,00
Piscines privées	250,00€/500,00€	11.000,00
Prestations admin/techn	60,120 ou 200€/implant.	4.500,00
	50€/heure (prest. spéciales)	
	350€/procédure voiries	
Empl. Motorhomes	5,00€/nuit	4.500,00
Occup. D.P. Sport motorisé	700,00/journée	1.000,00
Occup. Domaine public	25,00€/jour de raccordement	8.000,00
	1,00€/m ² et jour	
Implat. Commerciales	4,50€/m ² au-delà de 300m ²	1.500,00

23. EVOLUTION DES RECETTES IMPORTANTES

<u>Exercices</u>	<u>Fonds des Communes.</u>	<u>I.P.P.</u>	<u>P.I.</u>	<u>Taxes autos.</u>
2011	2.442.811,18	1.075.767,28	782.074,80	63.713,07
2012	2.518.645,90	1.040.779,01	826.782,84	66.955,86
2013	2.577.659,66	1.186.473,05	849.174,11	69.662,59
2014	2.591.289,14	1.212.395,80	851.535,26	72.709,02
2015	2.603.983,82	1.199.566,30	938.819,98	71.565,87
2016	2.721.383,36	1.448.840,34	924.901,06	62.843,01
2017	2.785.198,00	1.253.889,24	967.723,05	69.541,81
2018	2.886.929,59	1.249.086,41	1.003.658,01	72.932,49
2019	2.976.409,59	1.231.573,77	1.037.702,10	70.655,91
2020	3.032.308,29	1.252.569,40	1.055.413,95	76.044,54
2021	3.034.492,68	1.267.148,16	1.073.448,95	79.140,00

POPULATION

24. RESPONSABLE DU SERVICE :

Fabienne FANUEL : temps plein fabienne.fanuel@viroinval.be

Les agents :

Fabienne LAMBRECHTS : 1/2 temps fabienne.lambrechts@viroinval.be

Elise MORY : 1/2 temps elise.mory@viroinval.be

Depuis le 01^{er} décembre 2021, Madame Elise MORY est passée à 4/5 temps pour une période de trois mois.

25. LES MISSIONS DU SERVICE POPULATION

Au vu des effectifs actuels, la répartition des tâches au sein du service a été adaptée. Le but étant la polyvalence et essentiellement que tous puissent faire face à la fois au travail quotidien minimum mais également à l'urgence. La formation de Madame Elise MORY, quant à elle, se poursuit quotidiennement.

Les matières traitées par le service Population sont diverses, chacune relevant de législations spécifiques et requérant des procédures précises.

- a) Réception au guichet**
- b) Dossiers « Population »**
- c) Dossiers « Etat Civil »**
- d) Service Etrangers**
- e) Dernières Volontés (Dons d'organes – Fin de vie assistée – Modes de sépultures)**
- f) Elections**
- g) Registre des vaccinations**
- h) Délivrance de patente pour débits de boissons alcoolisées**
- i) Permis d'abattage (bovins / ovins)**
- j) Changement de nom de rue / Attribution des numéros d'immeubles**

k) Recherches généalogiques**l) Accueil des nouveaux citoyens (séance d'information)****m) Protocole interne officiel (décès)****n) Gestion des comptes / de la caisse****26. EXPLICATIONS SUCCINCTES DES MATIERES REPRISES CI-DESSUS****a) Réception au guichet**

Une des premières missions du service Population est l'accueil des citoyens au guichet pour des demandes très variées (voir descriptions ci-dessous).

Néanmoins, de plus en plus de demandes de documents se font via courriels, via le site internet communal ou par téléphone.

Afin de garantir un service performant malgré le manque d'effectifs, nous avons demandé l'adaptation des plages d'ouverture du service au public depuis avril 2020.

Nous sommes donc ouverts au public tous les jours de 08h30 à 13h et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires). Soit 25h30 d'ouverture au public contre 21h dans le fonctionnement général des services de l'administration.

Cela permet de travailler, à guichet fermé, pour les dossiers plus conséquents comme les demandes de nationalité belge, les mariages et reconnaissances frauduleux etc...

b) Dossiers « Population »

- ◆ Tenue et mise à jour du Registre National et des fichiers annexes ;
- ◆ Entrées / Sorties (dans et de la Commune) ;
- ◆ Radiation / Inscription d'office ;
- ◆ Adresse de référence / Absence temporaire ;
- ◆ Cohabitations légales ;
- ◆ Documents d'identité (cartes – passeports) ;
- ◆ Permis de conduire ;
- ◆ Délivrance de certificats divers

c) Dossiers « Etat Civil »

- ◆ Reconnaissance prénatale ;
- ◆ Naissance ;
- ◆ Adoption ;
- ◆ Changement de prénom ;
- ◆ Changement de sexe ;
- ◆ Nationalité ;
- ◆ Mariage : préparation dossier – cérémonies ;
- ◆ Divorce ;
- ◆ Décès ;
- ◆ Délivrance d'extraits / de copies d'actes ;

d) Service Etrangers

Depuis l'ouverture du Centre de demandeurs d'asile de la Croix Rouge en 2006, le service est amené à gérer en moyenne 170 dossiers/an.

En 2020, au vu de la situation sanitaire il n'y a eu que 139 personnes au Centre (au 30/10/2020).

En 2021, nous avons déjà créé 205 dossiers (entrées) et 99 « sorties ».

En comparaison, pour les citoyens de VIROINVAL, nous avons géré 235 « entrées » et 204 « sorties » de citoyens belges.

Il faut savoir que les dossiers des demandeurs d'asile prennent plusieurs années et que certains sont au centre depuis plus de deux ans, sans qu'aucune décision ne soit prise par l'Office des Etrangers.

Le traitement de ces dossiers nécessite beaucoup d'attention, car il s'agit de personnes qui, bien souvent ne parlent pas notre langue et ne sont pas habituées aux démarches administratives, mais depuis l'arrivée de Madame Elise MORY dans le service, la communication avec les demandeurs d'asile est fortement facilitée.

En collaboration avec la Directrice du Centre et les assistants sociaux, nous tentons de mettre en place des procédures permettant une gestion humaine et efficace.

Le Centre compte actuellement 183 résidents (dont 41 sont en attente de radiation d'office car ils ont quitté le Centre sans s'inscrire dans une autre commune).

Dans les statistiques, vous pourrez voir que le village de LE MESNIL compte 137 citoyens. Nous pouvons donc considérer que le Centre est un 9^{ème} village à gérer pour VIROINVAL d'un point de vue de notre service.

Voici quelques chiffres permettant de voir quelles sont au 15/11/2021 les nationalités présentent au centre :

NATIONALITE	Reg 5	NATIONALITE	Reg 5
Albanie	2	Guinée	0
Ukraine	5	Angola	1
Vénézuela	1	République de Djibouti	0
Modalvie	6	Erythrée	30
Georgie	7	Maroc	0
Macédoine	2	Mauritanie	0
Yougoslavie	0	Soudan	2
Ethiopie	1	Tunisie	1
Afghanistan	43	El Salvador	4
Nigéria	1	Pérou	0
Tchad	2	Guinée	12
Syrie (République Arabe)	6	Mali	0
Palestine	8	Sénégal	1
Burundi	3	Niger	2
Cameroun	7	Rwanda /Rép./	1
Congo (Rép. dém.)	9	Somalie	15
Burkina Faso	0	Togo	0
Côte d'Ivoire	6	Kenya	0
Bénin	2	D'origine palestinienne	0
Gambie	2	Total	183

Le service « Etrangers » gère également les étrangers européens et non européens.

Cela représente en 2021 :

- 4 dossiers UE
- 3 dossiers non UE

Les résidents non UE sont des personnes qui viennent rejoindre leur conjoint.

e) Dernières Volontés (Dons d'organes – Fin de vie assistée – Modes de sépultures)

Les citoyens qui le désirent peuvent manifester leur volonté quant au don d'organes lors de leur décès.

Ils peuvent également faire la déclaration anticipée relative à l'euthanasie. La loi oblige le renouvellement de cette déclaration tous les 5 ans.

Nous tenons un listing et envoyons une lettre de rappel à l'approche de l'échéance, même si cela n'est pas obligatoire. Depuis le 02 avril 2020 les déclarations n'ont plus de limite dans le temps, sauf si la personne veut la modifier.

Le mode de sépulture (inhumation, crémation, destination, ...) et éventuellement le rite des funérailles peuvent également être établis.

Toutes ces informations sont, soit enregistrées au Registre National, soit transmises au Service Public Fédéral en ce qui concerne l'euthanasie.

f) Elections

Pas d'élection en 2021

g) Registre des vaccinations

En application de l'arrêté royal du 26/10/1966, la vaccination anti-poliomyélitique est obligatoire. Notre service est chargé de centraliser les attestations des médecins ayant administré lesdits vaccins aux jeunes enfants.

Lors de remises tardives, des rappels sont envoyés aux parents. Les listings des enfants non en ordre sont transmis au SPF des Affaires sociales pour suite.

h) Délivrance de patente pour débits de boissons alcoolisées

Lors de l'ouverture d'un débit de boissons ou de changement de tenancier, le Bourgmestre délivre une patente, autorisant l'ouverture.

Pour ce dossier, les exploitants doivent remettre un extrait de casier judiciaire sur lequel aucune condamnation empêchant ce type d'activité n'est mentionnée.

Une visite des lieux est réalisée par la Police afin de vérifier les conditions d'hygiène (aération) et les volumes minimaux obligatoires.

i) Permis d'abattage (bovins / ovins)

Ces permis, pour abattage privés sont délivrés à la Commune via une application de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

Ces demandes se raréfient fortement ces dernières années.

j) Changement de nom de rue / Attribution des numéros d'immeubles

En 2021, le service n'a pas instruit de dossier de changement de nom de rue.

L'attribution des numéros d'immeubles se fait lors de nouvelles constructions ou suite à une division de logements. La collaboration avec le service Cadre de Vie est indispensable, car nous devons avoir

connaissance de ces modifications afin de pouvoir créer de nouvelles fiches pour les habitations concernées.

k) Recherches généalogiques

La Loi du 18 juin 2018 – Titre 2 Modernisation de l'Etat Civil, n'a pas prévu de mesure transitoire. Il ne peut donc plus être donné exécution aux autorisations de procéder à des recherches généalogiques délivrées par les tribunaux de première instance sur base de l'ancien article 45 du Code Civil.

Dans la pratique, nous devons appliquer la législation générale relative à la vie privée pour ce qui regarde la protection des données à caractère personnel et donc le RGPD.

L'Officier d'Etat civil ne peut donc autoriser des recherches généalogiques que si le demandeur produit la preuve qu'il a obtenu le consentement des personnes que l'acte concerne. La circulaire du 19 mars 2019 relative à la modernisation de l'état civil prévoit que, moyennant une procuration sous seing privé des héritiers, des personnes peuvent obtenir des extraits. Si les personnes que l'acte concerne sont décédées, le consentement de l'un des héritiers peut suffire. Il appartient au demandeur de produire le consentement de l'héritier.

Uniquement pour des finalités généalogiques, l'officier d'état civil délivre les extraits au moyen d'une copie des registres de l'état civil papier, précédé de la mention : « délivré à des fins généalogiques, historiques ou scientifiques. »

l) Accueil des nouveaux citoyens (séance d'information)

La situation sanitaire n'a pas permis l'organisation de l'accueil des nouveaux citoyens.

m) Protocole interne officiel (décès)

Ce protocole a été revu en 2020 en collaboration avec le CPAS

n) Gestion des comptes / de la caisse

De manière mensuelle, les comptes sont clôturés (caisse et bancontact) et remis au Directeur financier.

27. STATISTIQUES

27.1. DOSSIERS TRAITES DU 01/01/2021 AU 15/11/2021

Demandes d'inscription (venant d'une autre commune)	235
Demandes de mutation (au sein de Viroinval)	111
Inscriptions provisoires	9
Inscriptions en adresse de référence	4
Demandes d'adresse non communicable	0
Vérifications de domiciles (suite à un rapport de police, un avis reçu / envoyé d'/à une autre commune)	49
Refus d'inscription « entrées »	9
Refus d'inscription « mutations »	5
Sorties pour une autre commune belge	200
Sorties pour l'étranger	17
Radiations d'office (dont 34 du Centre Croix-Rouge)	53
Inscriptions d'office	1
Casier judiciaire	
Patentes pour ouverture de débit de boissons	1
Changements de nom de rue (en cours)	0
Cohabitation légale	15

REGISTRE DES NAISSANCES	
Naissance dans la commune	0
Naissances dans une autre commune	38
Reconnaissances Prénatales	27
Reconnaissances Postnatales	5
Déclaration choix du nom	4
Recouvrement de la nationalité belge	0
Acquisition de la nationalité belge	1
Adoption	0
Rectification d'acte de naissance	0
REGISTRE DES MARIAGES	
Déclarations de mariage	13
Mariages dans la commune	13
Divorces	6
REGISTRE DES DECES	
Décès dans la Commune	35
Dossiers décès traités	84

27.2. DOCUMENTS D'IDENTITE ET PERMIS DE CONDUIRE

Cartes d'identité électroniques	448
Titres de séjour électroniques	34
Cartes d'identité électroniques (enfants – 12 ans)	144
Passeports	35
Permis de conduire provisoires	66
Permis de conduire	224
Permis de conduire internationaux	1

27.3. DERNIERES VOLONTES

Déclarations pour le don d'organes	0
Déclarations du mode de sépulture	15
Déclarations d'euthanasie (10 premières demandes / 6 renouvellements)	11

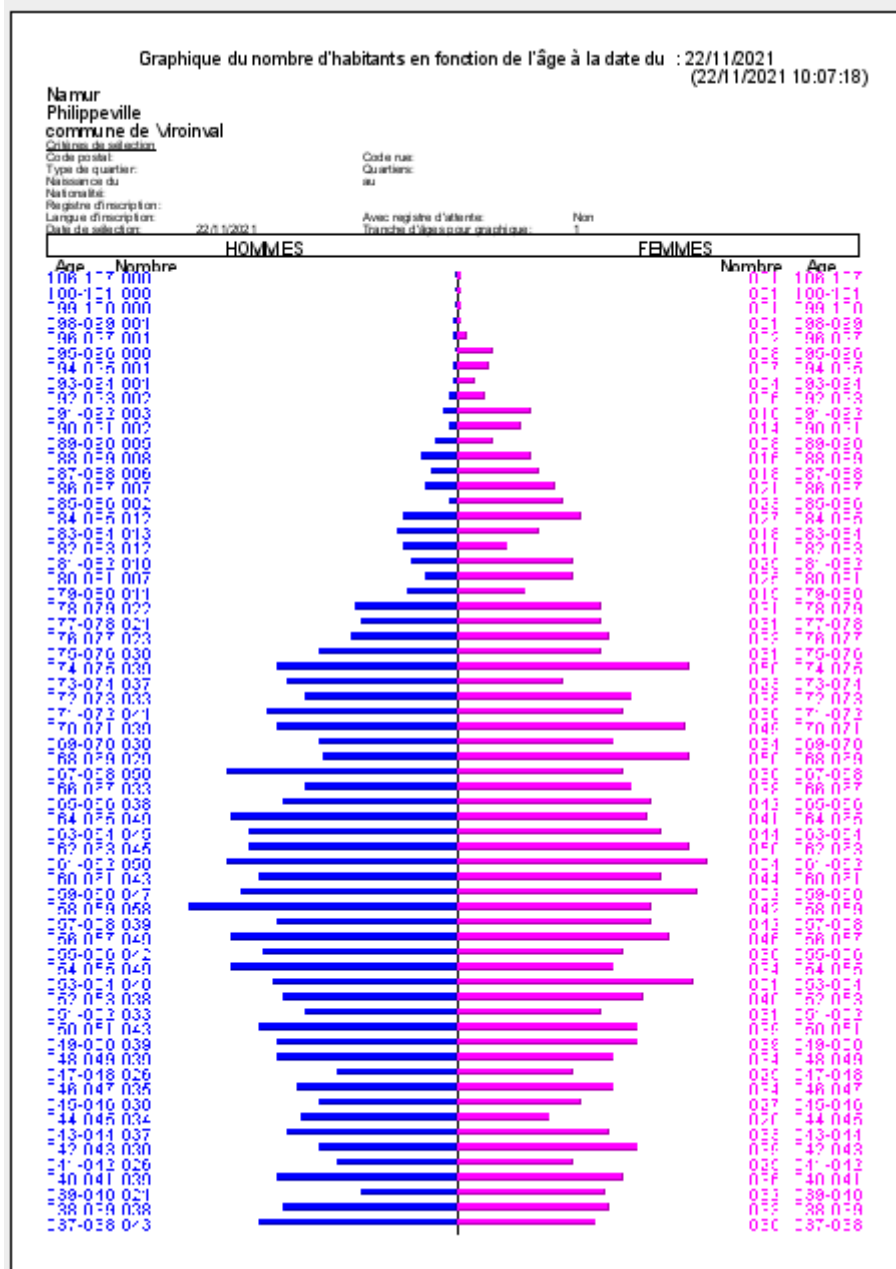
27.4. STATISTIQUES DE LA POPULATION

Situation au 22/11/2021 : 5.704 habitants (sans le registre d'attente = centre Oignies).

	<u>Population</u>
Total	5704
Hommes	2796
Femmes	2908

<u>Villages</u>	<u>Total</u>
Nismes	1840
Dourbes	359
Olloy	909
Vierves	498
Treignes	569
Mazée	568
Oignies	810
Le Mesnil	137

27.5. PYRAMIDE DES AGES



RESSOURCES HUMAINES ET JEUNESSE

28. RESSOURCES HUMAINES

28.1. PERSONNEL

28.1.1. Gestion administrative du cadre, moyens financiers et autres

- ◆ Gestion administrative du cadre

- Personnel statutaire

- a) **Directrice Générale**

- PHILIPPE Singrid

- b) **Directeur Financier**

- DELTOUR Laurent

- c) **Administratif**

- FANUEL Fabienne, Chef de service administratif C4 : 1/1

- FOSTY Stéphanie, Chef de service administratif D6 : 1/1

- CROIBIEN Véronique, Employée administratif D4 : 1/1 (en maladie depuis le 13/09/2021)

- PHILIPPE Caroline, Employée administratif B3 : 1/1

- MASSON Patrick, Employé d'administration D4 : 1/1

- d) **Technique**

- SOBRY Mathieu, Agent Technique D9

- ROMBEAUX Thierry, Technicien D8

- e) **Ouvriers**

- HALLAERT Didier, Contremaître D3

- PONCELET Christophe, Contremaître D4

➤ Personnel contractuel

WAWRUCH Luiza, Auxiliaire professionnelle E1 (en maladie depuis le 26/08/2019)

➤ Personnel APE

f) Employés :

BATE Lucie : 1/1

COLIN Morine : 1/1

GERMAIN Marie-Agnès : ½

JACQUEMART François : 1/1

LAMBRECHTS Fabienne : ½

LORENT Marie-Christine : 1/1

MAGAIN Caroline : 4/5

MARION Arianne : 1/1

MAROTTE Vanessa : 1/1

MARTIN Marjorie : 1/1

MATHYS Nathalie : 1/1

MEDDOURI Leilla : 1/1

MORY Elise : ½ (4/5^{ème} à partir du 01/12/2021)

ROOSEN Cathy : 1/1

CHABOT Laurent : 4/5

STAELENS Françoise : 1/1 (en maladie depuis le 25/03/2019)

VANCAYZEELE Bénédicte : 1/1

DUVAL Frédéric : 1/1

➤ Plan de Cohésion Sociale :

PHILIPPE Caroline Coordinatrice : 1/1 jusqu'en octobre 2021 ensuite prise de fonction en tant que Directrice Générale FF

HIGNY Emmeline Employée PCS : 1/1

GOSSIAUX Jessica : 1/1 (depuis le 01/07/2020)

MAROTTE Vanessa : ½ (depuis août 2021)

g) Conseiller en énergie :

DUVAL Frédéric

h) Accueil extrascolaire à mi-temps :

ABSIL Bénédicte (écartement depuis le 20/09/2021)

BARBIER Christel

BOGAERT Maïthé

CHARTIER Audrey

DUMONT Dolores

LEGAYE Marie-Josée (en maladie depuis le 07/10/2016)

PATRICOT Sylviane (en maladie depuis le 30/01/2017)

WAUTHELET Priscillia (depuis le 08/11/2021)

i) Ouvriers :

AUBERTIN Rudy: 1/1

BLAVIER Johnny: 1/1

BORDIN Corine : 1/1 (maladie depuis le 18/05/2021)

BRAC Jean-Christophe : 1/1

BOUVY Hervé: 1/1

CARPENT Dany: 1/1

COLOT Albert: 1/1

COUSAERT Pascal: 1/1

DIET Pascal : 1/1

DUBOIS Vivien : 1/1

DURSIN Pascal :1/1

FERBEZAR Brigitte : 1/1 (en maladie depuis le 03/08/2020)

GALANTE Pascal : 1/1

GALANTE Damien :1/1

HARDY Johann : 1/1

HAUCHART Olivier : 1/1

HENIN Jean-Louis : 1/1

HINNE Alain : 1/1

LEMAIRE Brice : 1/1

LEONARD Joachim : 1/1

MANISE Philippe : 1/1

MASSON Christian : 1/1

MOTTE Daniel : 1/1

MOUART Daphné : 1/1 (pose carrière depuis le 01/09/2021)

PONCELET Dimitri : 1/1

PUISSANT Terry : 1/1

RAUCROIX Anthony : 1/1

RIHOUX David : 1/1

ROULIN Christian : 1/1 (licencié au 31/05/2021)

RAGADZU Romuald : 1/1

j) Personnel APE mis à disposition :

◆ ICARe Asbl :

BRUYER Jean-Marc Ouvrier

◆ Ecole fondamentale libre des 3 vallées :

DUMAIS Carole Accueillante extrascolaire

➤ Article 60§7 CPAS

MINNART Annick technicienne de surface (jusqu'au 30/10/2021)

ANTHOONS Nancy technicienne de surface (jusqu'au 16/08/2021)

ANDRY Julien ouvrier

LEROY Ludovic ouvrier

HENET Renaud ouvrier

CHARLES David ouvrier

DETRY Jean-Michel ouvrier (jusqu'au 01/03/2021)

LEPRETRE Korantin ouvrier

WOTQUENNE Vivien (jusqu'au 30/11/2021)

- Contrat d'adaptation professionnelle AWIPH

LEMAIRE Brice Ouvrier

HARDY Johann Ouvrier

- Contrat de remplacement ou saisonnier

DAUWE Maxence (service cimetières)

ANDRY Julien (service cimetière)

GOFFAUX Eddy (Maçonnerie)

LEPRETRE Korentin

MINNART Annick (nettoyage)

ANTHOONS Nancy (nettoyage)

RULLE Marijke (nettoyage)

- Personnel d'accueil extrascolaire et nettoyage locaux sous statut ALE et bénévoles

Afin de respecter les normes d'encadrement en milieu d'accueil scolaire, des occupations sous statut ALE et/ou bénévole sont gérées par le service tout au long de l'année scolaire.

Cette catégorie de personnel effectue également des prestations pour le nettoyage des locaux scolaires et communaux en cas d'absence du titulaire du poste.

- Personnel Communal pensionné en 2021

Christian MASSON

- ◆ Gestion des moyens financiers

- **Frais de personnel**

- Élaboration mensuelle des liquidations salariales et fichiers de personnel ;
- Contrôle des prestations, interruptions de service, mouvements, suppléments ...

- **Avantages APE**

- Introduction des demandes d'aide annuelle ;

- ◆ aide globale maximale de 106 points APE ;
- ◆ octroi de 4 points APE pour la fonction de Conseiller en énergie pour 0,5 E.T.P. ;
- ◆ octroi de 36 points APE pour la fonction d'Accueil extrascolaire pour 4,5 E.T.P ;
- ◆ octroi de 2 points APE pour le Plan de Cohésion Sociale.
- Introduction des demandes de cession/réception de points ;
- ◆ Réception de 17 points APE du CPAS ;
- Déclarations trimestrielles ;
- ◆ Répartition des points entre les agents en vue d'une utilisation maximale de la subvention ;
- Introduction mensuelle des demandes de subsides et avantages agents ;

- ◆ Autres

- **Service de santé administratif**

- Convocations à la médecine du travail ;
 - consultations automatiques et spontanées : 14
 - sélections médicales : 2
 - protection de la maternité : 1
- Contrôle médical ;

Néant

- Convocation ordonnée : 0

- **Réceptions**

Pensions : La réception pour les pensionnés pour l'année 2020 et 2021 a eu lieu le vendredi 26 novembre 2021.

28.1.2. Gestion du volume de l'emploi

- ◆ Tableau de volume de l'emploi
- ◆ Aménagement du temps de travail

MAGAIN Caroline – 4/5ème temps – prolongation d'interruption de carrière, régime général

CHABOT Laurent – 4/5ème temps

ROOSEN Cathy – mi-temps médical

◆ Entrées en service au cours de l'année 2021

- **Personnel statutaire**

PHILIPPE Caroline (01/07/2021)

- **Personnel contractuel**

- WAUTHELET Priscillia (entrée le 08/11/2021)

- **Personnel emplois spécialisés camping**

Néant

- **Personnel APE**

➤ Contrat à durée déterminée

Néant

➤ Contrat de remplacement ou saisonnier

DAUWE Maxence

ANDRY Julien

GOFFAUX Eddy

LEPRETRE KORENTIN

MINNART Annick

ANTHOONS Nancy

RULLE Marijke

ROBERT Sarah

➤ Article 60§7 CPAS :

ANDRY Julien

LEROY Ludovic

CHARLES David

DETRY Jean-Michel

LEPRETRE Korantin

HENET Renaud

➤ Contrat d'adaptation professionnelle AWIPH

LEMAIRE Brice, HARDY Johann

- Personnel d'accueil extrascolaire et nettoyage locaux sous statut ALE et bénévoles

Remplacements divers en collaboration avec le service ALE

- ◆ Sorties de service au cours de l'année 2021

- Personnel statutaire

Néant

- Personnel contractuel

Ouvrier : MASSON Christian

Employé : néant

- ◆ Accueil d'étudiants

- Administration

2 étudiants : médiateur camps scouts

- Centre récréatif et de loisirs

3 étudiants

- Eté solidaire

8 étudiants gérés par le PCS

- Office du Tourisme

4 étudiants

- Travaux forestiers

18 étudiants

- Service propreté

4 étudiants

- ◆ Accueil de stagiaires

- Employés

néant

- Ouvriers

BACHRAOUI Smaël

- ◆ Fin de carrière

1 départ à la pension : MASSON Christian

29. GESTION DES EVOLUTIONS DE CARRIERE

29.1. FORMATIONS DU PERSONNEL

29.1.1. Employés

11 séances d'information, colloques, journées d'étude et formations spécifiques à chaque service (utilisation de logiciels et nouvelles mesures, législation...)

Formation module sciences administratives : Néant

29.1.2. Ouvriers

0 séances d'information, colloques, journées d'étude et formations spécifiques à chaque service

30. ASSURANCES

30.1. GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

- ◆ Couvertures bâtiments et/ou contenu

82 biens

Transfert des assurances Régie à la commune (principalement des véhicules) : 15 biens

- ◆ Sinistres

30.2. GESTION DU PARC AUTOMOBILE

- ◆ Couvertures omnium

28 véhicules

- ◆ Sinistres missions de service

1 sinistre

- ◆ Sinistres roulage

6 sinistres

30.3. GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ◆ Déclaration du personnel occupé et total des rémunérations pour le calcul de la prime
- ◆ Sinistres

4 sinistres

30.4. GESTION DES ACCIDENTS SCOLAIRES

10 sinistres

30.5. GESTION DE LA RESPONSABILITE CIVILE ET GENERALE

Cette assurance couvre tous les sinistres survenus aux tiers dans le cadre de l'activité des agents communaux ou dans le cadre de sinistre dû à un manquement de l'action de la commune ainsi que notre défense en justice dans les cas où un préjudice est causé par un tiers à la Commune de Viroinval.

10 sinistres

30.6. TOUS RISQUES ELECTRONIQUES

Cette assurance couvre en omnium l'ensemble du matériel informatique communal et les panneaux photovoltaïques du hall technique. Un listing reprenant le matériel et sa valorisation est mis à jour chaque année et transmis à Ethias.

31. PAIE

- Gestion mensuelle de la paie
- Encodage des certificats
- Encodage des jetons de présences pour le conseil
- Encodage des frais de déplacements
- Calcul du pécule de vacances
- Calcul de la prime de fin d'année
- Vérification et liquidation de la paie

32. GESTION MENSUELLE DES CONGES, HORAIRES ET RECUPERATIONS DE AGENTS

33. ACCUEIL TEMPS LIBRE

33.1. Mi-temps de coordination de l'Accueil Temps Libre (ATL)

Les missions reprise dans le décret ATL de la coordinatrice sont les suivantes :

- Coordonner la réalisation de l'état des lieux et l'analyse des besoins en matière d'ATL ;
- Présenter les résultats de son travail à la CCA ;
- Coordonner la réalisation du programme CLE et ses modifications (rédiger, apporter des informations, suggestions, propositions...);
- Mettre en œuvre le programme CLE sur le territoire de la commune (traduire les avis en actions, mobiliser les ressources...);
- Réaliser et présenter l'évaluation du programme CLE ;
- Soutenir l'organisation de la CCA et en assurer le secrétariat ;
- Sensibiliser et accompagner les opérateurs d'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil et l'élaboration de leur projet d'accueil ;
- Promouvoir, diffuser et accompagner les outils existants, dont le référentiel psychopédagogique 2,5-12 ans O.N.E. ;
- Sensibiliser et informer les partenaires de l'ATL (accueillant(e)s et responsable du projet) sur l'importance et les possibilités de se former à la qualité de l'accueil
- Impulser un travail de partenariat et créer le lien entre les opérateurs de l'accueil ;
- Encourager des initiatives ;
- Partager ses expériences avec ses collaborateurs ;
- Animer des réunions de travail avec les différents interlocuteurs ;
- Participer aux commissions communales d'accueil (CCA) et autres réunions de travail ;
- Rédiger les rapports, notes, courriers ;
- Appliquer les règles de déontologie et d'éthique professionnelle ;

- Organiser son activité et rendre compte à sa hiérarchie ;
- Assurer le maintien et le développement des connaissances relatives à son domaine ;
- Collaborer à l'élaboration des dossiers administratifs (subvention de coordination), qualité d'accueil, de projets d'accueil, de nouveaux milieux d'accueil... ;
- Travailler en collaboration avec l'ONE ;
- Informer les usagers des opérateurs d'accueil existants et des activités organisées ;
- Coordonner l'offre d'accueil et les opérateurs d'accueil ATL (offre cohérente et diversifiée) ;
- Assurer un travail de veille sur le secteur de l'ATL et sur les besoins des familles ;
- Rédiger le rapport d'activité et organiser le travail de la CCA en vue d'élaborer le plan d'action annuel.

Chaque année deux à trois Commissions Communales de l'Accueil (CCA) sont organisées. Celles-ci ont pour objectif de suivre l'évolution de l'Accueil Temps Libre (ATL) dans notre Commune.

Cette commission régit le travail de la coordinatrice ATL pour l'année. Comme repris dans les missions, elle doit réaliser un plan d'action annuel relevant les objectifs du Programme CLE à atteindre ainsi qu'un rapport d'activité (= évaluation).

Ce Plan d'action est réalisé sur une année scolaire (année budgétaire de l'ONE) et non sur une année civile.

33.2. ACTIONS REPRISES DANS LE PLAN D'ACTION ANNUEL 2020-2021 :

33.2.1. Collaboration entre tous les opérateurs dans des projets communs

Les différentes écoles de devoirs ont collaboré avec l'Ecomusée et d'autres partenaires pour la mise en place du projet "village des débranchés".

Pour l'école de devoirs de NISMES : Projet « vannerie végétale » à l'école de devoirs de NISMES

Durant les mercredis du mois de mars, collaboration avec l'Écomusée du Viroin, la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de PHILIPPEVILLE, le Parc naturel Viroin-Hermeton et le Musée du Petit Format afin de proposer aux enfants de l'école de devoirs de NISMES des animations leur permettant de découvrir leur village autrement.

Pour ce faire, les enfants ont tout d'abord reproduit, à leur manière, une carte imaginaire de leur vécu à NISMES. Ils y ont inséré des lieux et endroits qui leur « parlaient », auxquels ils attachaient des souvenirs, bons ou moins bons. Ces cartes ont évolué tout au long des animations et feront l'objet d'une exposition au Musée du Petit Format (vernissage avec les enfants et les parents organisé le mercredi 30 juin 2021.)

La semaine suivante, découverte de leurs endroits favoris en faisant appel à l'ensemble de leurs sens perceptifs afin qu'ils les découvrent autrement.

Enfin, afin d'avoir un endroit bien à eux, nous avons planté des saules vivants dans le magnifique jardin de la Maison de l'Enfance où se déroule l'école de devoirs et ce, afin que les enfants puissent y tresser une cabane.

Le « Village des débranchés » coordonné par L'Écomusée du Viroin a débuté en automne 2021, l'objectif étant d'offrir aux enfants, jeunes et aux familles la possibilité de créer, dans leur village, un village végétal.









33.2.2. Insérer des codes couleurs dans le folder stage de vacances

Nous les avons travaillés en CCA réalisée par visioconférence



Vous retrouverez dans le tableau récapitulatif au verso, des codes couleurs auprès de chaque opérateur afin de vous diriger directement vers les activités que vous souhaitez.

Voici la légende des activités :

-  Culturel : *Découverte ludique des musées, arts divers, musique, ...*
-  Sport : *Découverte de sports spécifiques, activités sportives, initiation, ...*
-  Nature : *Découverte nature, sensibilisation à l'environnement, promenade ...*
-  Animaux : *Découverte de l'animal, soins animaliers, ...*
-  Pratique artistique : *Dessin, arts plastiques, théâtre, ...*
-  Multi-activités : *Découvertes diverses, loisirs créatifs, activités sportives, ...*

**Possibilité de remboursement partiel via votre mutualité et réduction d'impôt.
Le CPAS peut également intervenir dans les frais de stages pour les personnes
BIM/OMNIO**

Tableau récapitulatif

	2,5 - 6 ans	6-12 ans	+ de 12 ans
Du 5 au 9/07	<ul style="list-style-type: none"> - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage Voyage... » - Musée du Malgré-Tout à Treignes à partir de 3 ans : « Les Cro-Mignons » - Le Relais Verlainne à Olloy : « L'école des sorciers » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre d'Olloy : «Moyen confirmé» - Ecomusée du Viroin à Treignes : « Vivre dehors ... » pour les 8-12 ans - Latitude Jeunes à Nismes : «Voyage Voyage... » - Les P'tits Bouloums à Oignies: «Multisports» - Le Relais Verlainne à Vierves partir de 8 ans : « Fun sports » - Le Relais Verlainne à Vierves à partir de 8 ans : « Plus tard, je serai ... » 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Relais Verlainne à Vierves de 13 –17 ans en résidentiel : « Les Aventuriers »
Du 12 au 16/07	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre Oignies - Centre équestre d'Olloy : « Couche culotte » - Etats d'Ânes asbl à Treignes à partir de 4 ans - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage, Voyage... » - Le Relais Verlainne à Olloy : « Tour du monde » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre de Oignies - Etats d'Ânes asbl à Treignes - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage, Voyage... » - Le Relais Verlainne à Vierves : «Tour du monde » - Le Relais Verlainne Vierves: «Dans le Mille» - Le Relais Verlainne à Vierves à partir de 10 ans : « Les Artistes » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre culturel à Nismes jusque 16 ans : « Expression/impression» - Centre équestre de Oignies - Maisons des Jeunes : « Multisports- Voile » - Maisons des jeunes en résidentiel à partir de 15 ans : « Skate tour » - Le Relais Verlainne à Vierves jusque 14 ans : « Les Artistes »
Du 19 au 23/07	<ul style="list-style-type: none"> - Centre récréatif et de loisirs à Treignes : « Plaine mobile 100% verte » - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage, Voyage, ... » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre d'Olloy : « Débutant » - Centre récréatif et de loisirs à Treignes : « Plaine mobile 100% verte » - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage, Voyage, ... » 	<ul style="list-style-type: none"> - Maisons des Jeunes : « Initiation nautique »
Du 26 au 30/07	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre Oignies - Centre récréatif et de loisirs à Nismes : « Plaine mobile 100% verte » - Etats d'Ânes asbl à Treignes à partir de 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre de Oignies - Centre équestre d'Olloy : «Moyen confirmé» - Centre récréatif et de loisirs à Nismes :« Plaine mobile 100% verte » - Etats d'Ânes asbl à Treignes 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre de Oignies - Maisons des Jeunes : « Custom's tes fRingueS »
Du 2 au 6/08	<ul style="list-style-type: none"> - Centre récréatif et de loisirs à Oignies : « Plaine mobile 100% verte » - Etats d'Ânes asbl à Treignes à partir de 4 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre d'Olloy : « Débutant » - Centre récréatif et de loisirs à Oignies : « Plaine mobile 100% verte » - Etats d'Ânes asbl à Treignes - Musée du Malgré-Tout à Treignes pour les 6 - 8 ans : « Préhisto-Arts » 	
Du 9 au 13/08		<ul style="list-style-type: none"> - Parc Naturel à Bousu-en-Fagne : « Poils, plumes et écailles » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre culturel à Nismes pour les 17-20 ans : « Construction de personnage »
Du 16 au 20/08	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre de Oignies - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage, Voyage ... » - Le Relais Verlainne à Olloy : « Jeux Olympique » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre de Oignies - Etats d'Ânes asbl à Treignes et le Relais Verlainne (possibilité en résidentiel) : « Mini Aventuriers » - Latitude Jeunes à Nismes : Voyage, Voyage... » - Les P'tits Bouloums à Oignies du 18 au 19/08 : « Séjour à la mer » - Le Relais Verlainne à Vierves : « Foli'art » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre de Oignies
Du 23 au 27/08	<ul style="list-style-type: none"> - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage, Voyage ... » 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre culturel à Nismes pour les 6-10ans : « Expression/impression » - Ecomusée du Viroin à Treignes - Latitude Jeunes à Nismes : « Voyage,Voyage» - Les P'tits Bouloums à Oignies : « Surprise » - Musée du Malgré-Tout à Treignes pour les 8-12 ans : « Vis ma vie de Gallo-Romain » - Parc Naturel Roly: «Poils,plumes et écailles» 	

33.2.3. Réalisation de projets mobilité (mise en place d'un pédibus, ...)

Candidature pour l'appel à projet Mobilité de la Fondation CHIMAY Wartoise et Mobilesem.

Le projet se construirait en plusieurs étapes :

- ◆ Demander aux enfants de l'école de devoir récupérer des vieux vélos dans leur famille qu'ils rénoveraient seuls ou en duo (formation encadrée à la rénovation). De plus, cela leur permettra à tous d'avoir au moins un vélo presque neuf.
- ◆ Sensibiliser les enfants à la sécurité routière : selon la AWSR, les adolescents, jeunes adultes et personnes âgées (55 ans et plus) sont représentés parmi les victimes cyclistes en comparaison aux autres modes de déplacement. De plus, le risque de blessures graves est 23 fois plus élevé que pour un automobiliste, il est donc essentiel de passer par cette étape.
- ◆ Comme tous les enfants auront un vélo, création d'un style de vélobus qui amènera les enfants directement à l'école de devoir le mercredi après-midi. Par la suite, nous souhaiterions l'élargir à d'autres déplacements scolaires
- ◆ Solidarité : le surplus de vélos restaurés seront mis à disposition aux personnes qui n'en disposent pas.
- ◆ Création d'un stock de matériel « consommable » (chambre à air, roue, ...) disponible soit à l'école de devoir ou à la Maison des jeunes, pour que les enfants soient vraiment autonomes sans devoir attendre l'intervention de l'ASBL Bicycl'arts.

Les objectifs sont de mettre en œuvre :

- ◆ Un changement durable en les sensibilisant à privilégier le déplacement en vélo ;
- ◆ Une économie circulaire grâce à la récupération d'anciens vélos et à leur rénovation. Par la suite, tout public pourrait venir réparer son vélo ;
- ◆ Une économie de ressources grâce à la formation des enfants et des jeunes, ils deviendront ambassadeurs et pourront sensibiliser leurs parents ;
- ◆ Une solidarité collective : distribution et/ou mise à disposition (en fonction du nombre de vélos récupérés) afin de permettre à tous de bénéficier d'un vélo en bon état ;



33.2.4. Coordination de la Plaine communale

53 enfants de 3 à 12 ans se sont inscrits sur les trois semaines au Centre récréatif et de loisirs du 19 juillet au 6 août 2021. Comme l'année dernière, nous avons changé de village chaque semaine (TREIGNES-NISMES-OIGNIES)

Le thème « Plaine mobile 100% verte : les 4 éléments »

Nous avons collaboré avec plusieurs opérateurs et partenaires locaux (Ecomusée du Viroin, Etats d'ânes, Centre culturel, Centre équestre,) pour diversifier nos activités et ce, toujours en rapport avec notre thème 100% vert. De plus, chaque vendredi, une excursion a été organisée.



33.2.5. Participation aux réunions de Plateforme ATL (copil et coordination)

En 2009, l'ONE et la Province de NAMUR ont signé une convention de partenariat pour la réalisation d'une coordination des coordinateurs de la Province de NAMUR. Cette coordination a pour objectif de réunir les coordinateurs ATL, les Présidents de CCA, l'ONE et la Province. Les réunions servent à échanger sur les expériences de terrains, transmettre des informations diverses, rencontrer certains intervenants (tels que l'observatoire de l'enfance, la Direction ATL de BRUXELLES) construire des outils (ex : Responsabilités « Domino dynamique »), ...

Le comité de pilotage est constitué de 3 représentants de la Province, trois représentants de l'ONE, trois Présidents de CCA élus par les autres Présidents de la Province et trois représentants des coordinateurs ATL de la Province (dont la coordinatrice ATL de VIROINVAL). Tout comme pour la CCA, les membres effectifs des Présidents et des coordinateurs ont un suppléant respectif.

Ce comité a la mission d'organiser toutes ces rencontres, de fixer l'ordre du jour, de finaliser les outils construits,

Cette année, nous avons organisé les journées des accueillantes des arrondissements de PHILIPPEVILLE (le samedi 25 septembre 2021) et de DINANT (le 21 octobre 2021).

Le thème de ces journées était le harcèlement :



65 accueillantes étaient présentes le 25 septembre 2021 sur 80 invitations envoyées et plus de 120 accueillantes le 21 octobre 2021 à DINANT sur 150 invitations.

En fin de journée, une évaluation a été demandé aux accueillantes. Elles ont toutes relevé l'enrichissement que cela leur a apporté et émis le souhait de refaire une nouvelle journée de formation.

33.2.6. Organisation de formation continue des accueillants

Organisation de la journée d'étude évoquées ci-dessus le 25 septembre 2021 pour les accueillantes de l'arrondissement de PHILIPPEVILLE en collaboration avec la Province de NAMUR, l'ONE et les cinq autres Communes faisant parties de l'arrondissement.

Malheureusement, la formation prévue à Pâques 2021 sur le thème des repas, reprise dans le programme de formations agréés par l'ONE page 121, a été reportée à Pâques 2022 (du 11 au 14 avril 2022).

SOUTIEN ALIMENTATION Saine ET DURABLE

EMEA-EP • 110104 • Repas, Temps de midi

Les repas : des moments particuliers d'apprentissages et de relations

Publics ciblés

Outre sa fonction nutritive, le moment du repas (dix-heures, dîner, goûter, collation...) est un moment relationnel important dans la journée de l'enfant et de l'adulte en collectivité... qui mérite d'être travaillé. La formation permet de sensibiliser les professionnels de l'Accueil Libre aux enjeux relationnels et éducatifs des moments de repas, dans les différents cadres (accueil extrascolaire, plaine de vacances, école de parents, etc.).

Interroger sur la notion de « bien manger » : équilibre alimentaire, besoins individuels, idéologies et envies...
 Considérer les temps de repas comme des opportunités de découvertes, d'apprentissages pour en faire de réels moments de plaisir et de partage.

- Penser l'aménagement et l'organisation matérielle des lieux : disposition des tables, de la vaisselle, des aliments, réflexion autour des aspects de convivialité, de bruit, de la mise en place de services à la collectivité...
- Mettre en évidence l'importance de la relation adulte-enfant et de la relation entre enfants dans les situations de repas collectifs.
- Prendre conscience des émotions personnelles qui émergent dans ces moments particuliers.

• **Durée** : 4 jours
 • **Heures** : 9h à 17h

► **Viroinval (Namur)**
 • **Dates** : 11, 12, 13 et 14 avril 2022

Possibilité de standard nomade, inscription en équipe complète, partielle ou en réseau.

INSCRIPTION P. 241

Soutien alimentation saine et durable

33.2.7. Coordination Ecole de devoirs de NISMES et soutien scolaire de VIERVES

Une des missions spécifiques de la coordinatrice ATL reprise dans la convention signée en 2009 entre la Commune et l'ONE est la coordination de l'école de devoirs.

Grâce à une équipe de volontaire et à des partenariats avec certains opérateurs (voir ci-dessous), la coordinatrice ATL organise l'école de devoirs à NISMES le lundi, mercredi et jeudi, hors congés scolaires, et un soutien scolaire à VIERVES uniquement le jeudi de 15h10 à 17h.

Des réunions de coordination sont normalement organisées avec les animateurs tous les trimestres, mais en raison de la crise sanitaire, nous n'avons pu en réaliser que deux.

Cette école de devoirs bénéficie depuis 2006 d'une reconnaissance de l'ONE, mais n'est subventionnée que depuis 2019 grâce à l'ouverture d'un troisième jour, le mercredi. L'argent de cette subvention est utilisé pour les frais de fonctionnement de l'école de devoirs (personnel, collation, projet, ...).

Elle accueille des enfants des deux réseaux d'enseignement du village (libre et communal).

Elle propose des animations aux enfants après la réalisation de leurs devoirs (pas de devoirs réalisés le mercredi).

Collaborations :

- L'AMO le CIAC pour des animations un jeudi sur deux (depuis septembre 2021, l'AMO nous a signifié qu'il ne venait plus qu'une fois par mois) ;
- La ludothèque Poisson d'avril propose une animation jeux de société tous les lundis ;
- La Maison des Jeunes met à disposition un animateur en soutien le mercredi après-midi ;
- Le Centre culturel « Action-Sud » pour des animations ponctuelles spécifiques et l'espace lecture ;

Habituellement, des projets intergénérationnels sont réalisés avec la Maison de repos de NISMES mais en raison de la crise sanitaire, cela n'a pas été possible cette année.

D'autres projets ont pu voir le jour comme le projet « vannerie » expliqué un peu plus haut.



33.2.8. Projets réalisés le mercredi pour l'année 2021-2022 repris dans le projet d'accueil :

- Le village des débranchés :

En continuité avec notre projet vannerie réalisé durant l'année 2020-2021 en collaboration avec l'Ecomusée, la Maison de l'Urbanisme, le Parc naturel Viroin-Hermeton et le Musée du Petit Format, nous participerons au projet « le village des débranchés » initié par l'Ecomusée.

L'objectif de ce projet étant de créer un village en vannerie végétale pour transmettre les techniques d'antan, la connaissance et le respect de son milieu naturel, ainsi que l'autonomie.

Chaque village des débranchés sera gratuit, facile d'accès et toujours évolutif, ce qui permettra de pérenniser ce projet.

Nous commencerons la création de ce village en février 2022 dans le Parc de NISMES.

Lien : <https://www.ecomusee-du-viroin.be/villages-des-debranches>

➤ Réalisation d'une pièce de théâtre en wallon :

Quand il sera à nouveau se rendre à la Maison de repos, nous souhaiterions que les enfants récoltent, en wallon, auprès des résidents de la Maison de repos des anecdotes qu'ils ont vécu durant la guerre

Celles-ci pourraient alors être mises en scène par les enfants et présentées, en wallon, lors des commémorations en 2023.

L'objectif de ce projet est la transmission du savoir des aînés vers les enfants, le devoir de mémoire et la conservation de notre patrimoine linguistique régional.

➤ Collaboration avec l'Espace public numérique (EPN) :

Les enfants participent à des ateliers numériques pendant lesquels ils interagissent entre eux et l'animateur de l'EPN. Le codage leur permet de créer des choses, ils deviennent acteurs de l'écran et non spectateur.

Grâce à ces ateliers, les enfants découvrent que l'ordinateur est un outil au service de leur créativité, ils développent des capacités de réflexion, de créativité, et engendre de la confiance en soi. Cela peut les aider dans d'autres domaines tels que les mathématiques, l'art et la compréhension écrite.

En plus de l'école de devoirs de NISMES, la Commune bénéficie de deux autres écoles de devoirs dont elle n'est pas le Pouvoir organisateur :

- Une à OLLOY dont le P.O est le Point Jeune (19 enfants)
- Une à OIGNIES dont le P.O est la Maison des Jeunes (15 enfants)

Il y a une école de devoirs dans chaque village où il y a deux écoles de réseau différent (libre et communal).

Le soutien scolaire a lieu à VIERVES car nous avons beaucoup de demandes sur ce village (5 enfants). Ce service est donc proposé dans 4 villages sur les 8 que compte Viroinval.

Les coordinatrices des trois structures EDD se réunissent tous les quadrimestres avec les PMS de chaque réseau d'enseignement concernés pour échanger sur leurs réalités de terrain, l'évolution des enfants, développer des projets communs, ...

33.2.9. Activités complémentaires

Collaboration avec le PCS et l'AMO pour le groupe de parole "Parentr'aide" : une seule réunion a eu lieu en visioconférence.

Pour donner suite à cela, il a été demandé à la coordinatrice ATL, pour la prochaine réunion, de développer les thèmes "langage" et "mettre des limites".

Installation de la "Souris verte" au sein de la Maison de l'Enfance et de la famille : Coordination de l'occupation des locaux

33.2.10. Demande de subvention de coordination

L'ONE prend en charge les frais de fonctionnement, les frais de poste, de téléphone et le traitement de la coordinatrice ATL à concurrence de 25.808€.

33.2.11. Journée « Place aux enfants »

Chaque année la Commune participe à l'opération « Place aux enfants » proposée par les Provinces et la COCOF à toutes les Communes francophones.

Cette journée est toujours prévue le troisième samedi du mois d'octobre soit, en 2021, le 16 octobre. Grâce à la collaboration d'indépendants, d'artisans, et autres de la Commune, des enfants de 8 à 12 ans ont pu découvrir le monde professionnel des adultes.

La Commune peut l'organiser comme elle le souhaite et depuis 2008, vu la richesse et l'implication des différents corps de métier de notre Commune, la coordinatrice réalise une « tournante » dans les villages (deux villages par an).

Changer chaque année de village permet aux enfants de découvrir tous les métiers et artisans locaux, permet aux enfants n'ayant pas de moyens de locomotion d'y participer au moins une fois dans leur village et évite que les « hôtes d'un jour » ne s'essouffent, même si certains reviennent chaque année, comme par exemple, la Police. Cette journée est toujours un véritable succès.

Cette année, elle a eu lieu dans les villages de NISMES ET DOORBES.

Une quarantaine d'enfants y ont participé encadrés par 4 bénévoles, une animatrice de la Maison des Jeunes et une de Latitude Jeunes.

Les « hôtes d'un jour » étaient :

- Astronomie par Monsieur BONINSEGNA
- Les Bicycl'arts ASBL
- Le Centre Culturel Action-Sud
- Ciné « Chaplin »
- La Commune, via son service Population, pour la mise en scène d'un faux mariage
- La Fanfare Royale de NISMES
- La Maison de la Croix-Rouge des Eaux Vives
- La Maison des Jeunes de VIROINVAL
- Le Musée du Petit Format
- L'Office du Tourisme de VIROINVAL
- Le restaurant « Le Melrose »



33.2.12. Correspondante de la Plateforme communautaire

Début 2012, collaboration entre les plateformes ATL provinciales et celle de la Région Bruxelloise pour constituer une plateforme composée de coordinateurs ATL représentant chaque Province et Région. Un site internet existe pour permettre d'échanger sur leur expérience et de trouver des outils utiles dans leur travail.

La coordinatrice est correspondante, c'est-à-dire qu'elle est le relais entre la plateforme communautaire et les coordinateurs ATL de la Province de Namur.



Plateforme
Communautaire
CATL

34. MI-TEMPS DE RESPONSABLE DE PROJET

34.1. MISSIONS :

- Veiller au bon fonctionnement des accueils en ayant des contacts réguliers avec les accueillantes. Visite régulière dans les accueils des écoles et notamment le temps de midi.
- Leur fournir le matériel adéquat pour la réalisation de leurs activités ;
- Gestion des temps de midi (encadrement, AFSCA, ...);
- Gestion des absences et remplacement des accueillants ;
- Gestion des problèmes pouvant être rencontrés (plaintes des parents, difficultés avec les enfants,);
- Rédaction du règlement d'ordre intérieur ;
- Rédaction du projet d'accueil ;
- Réalisation des demandes de subventions pour les accueils ;
- Gestion des prestations des accueillantes APE ;
- Gestion des chèques et des déplacements des accueillantes ALE ;
- Réunions d'équipe ;
- Gestion de la distribution des repas chauds et des soupes : organisation de rencontres avec la société API et les accueillantes pour évoquer les problèmes survenus ;
- Relevé des présences des enfants pour l'accueil du soir des écoles communales, afin d'introduire notre demande de subvention à rendre tous les trimestres à l'ONE ;
- Réalisation des cartes prépayées, vérification et suivi des paiements ;
- Gestion des réservations des accueils matin-midi-soir par les parents jusqu'en juin 2021 ;
- Réalisation des déductibilités fiscales ;
- Contact avec les parents ;
- Réalisation et envois des courriers ;
- Suivi de formation ;
- Mise en place de projets : participation à l'installation du programme IMIO pour la gestion administrative des trois temps d'accueil.

Pour la rentrée de septembre, la gestion du temps de midi ainsi la gestion administrative générale ont été reprises par la direction d'école et le service enseignement.

La gestion des horaires des accueillantes a été remis au service des Ressources humaines.

Les remplacements des accueillantes durant les trois temps d'accueil et la responsabilité des accueils du matin et du soir sont restés sous cette casquette.

35. ENFANCE DE 0-3 ANS

35.1. COLLABORATION AVEC LES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Gestion du dossier concernant les 1000€ de subventions communales octroyées pour leurs activités annuelles.

Beaucoup d'échanges avec la Pep's de l'ONE (anciennement appelée TMS) sur différents projets (souris verte ; parentr'aide ; occupation des locaux de la Maison de l'enfance), mais pas de réunion avec les comités des consultations locaux en raison de la crise sanitaire.

Photos de l'aménagement de la souris verte à la Maison de l'enfance de la famille :



36. INFORMATION AUX PARENTS

Personne « ressource » pour informer les parents des différents services existants sur la Commune et ses environs pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans (gardiennes conventionnées, crèches, ...).

37. ENSEIGNEMENT

37.1. GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Dans l'enseignement subventionné, le Pouvoir Organisateur est l'employeur, et à ce titre, il a de nombreuses obligations, parmi lesquelles la gestion administrative du personnel enseignant

- Etablir à tout membre du personnel qu'il engage :
 - ◆ Un acte de désignation (délibération du Collège Communal, ratification par le Conseil Communal) ;
 - ◆ Une déclaration DIMONA ;
 - ◆ Le FOND 12 (document sur lequel se base la paie) ;
 - ◆ Etablir une fiche signalétique d'immatriculation, entrée en fonction, modification ;
- Vérifier que les membres du personnel :
 - ◆ Ne sont pas privés de leurs droits civils et politiques ;
 - ◆ Possèdent les titres requis ou jugés suffisants ;
 - ◆ Ne mettent pas en danger la santé des élèves ;
 - ◆ Ont prêté serment ;
 - ◆ Ont été recrutés dans le respect de la réglementation en matière de réaffectation ;
 - ◆ Notification des mises en disponibilité et déclaration des emplois vacants ;
 - ◆ Etablir la répartition des membres du personnel par Pouvoir Organisateur (annexes 35A et 35B) ;
 - ◆ Etablir le classement des priorités pour les membres du personnel temporaire ;
 - ◆ Fixer la situation administrative des membres du personnel en conformité avec les dispositions statutaires ;
 - ◆ Gestion des absences (maladie, infirmité, maternité, accident, grève ou autres) des membres du personnel ;
 - ◆ Préparation des dossiers de nomination, de fin de carrière ;
 - ◆ ...

Toutes ces formalités administratives sont effectuées en utilisant des applications web :

- Plateforme CREOS :

CREOS est une application Web à destination des chefs d'établissements et des Pouvoirs Organisateurs, elle a pour objectif de faciliter la gestion d'un grand nombre de documents administratifs, de répondre aux besoins d'outils de contrôle, de statistiques, de classement.

Elle permet aux Directions, la gestion des dossiers des élèves et des enseignants de l'école. Elle permet également aux Pouvoirs Organisateurs de gérer le personnel enseignant et d'avoir une visibilité des informations des différents établissements sous sa tutelle.

- ◆ Gestion des dossiers « élèves »
 - Impression de listes, de documents déjà prêts ou à élaborer pour la Fédération Wallonie-Bruxelles...
- ◆ Gestion des dossiers « enseignants »
 - Gestion des dossiers de prestations et des absences
 - Impression de documents officiels (annexes FWB)
- ◆ Gestion et centralisation au niveau PO
 - Gestion des dossiers intérimis
 - Calcul de l'ancienneté
 - Gestion du passage au statut prioritaire, à la nomination définitive...
 - Création des annexes 35A et 35B

L'encodage dans CREOS permet l'envoi des données des élèves vers SIEL (Signalétique Elèves) à la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les dossiers de population dans l'application PRIMVER.

➤ Plateforme ETNIC :

Service Web permettant l'échange de données avec des applications extérieures accessibles à partir d'une plate-forme à point d'entrée unique telles que :

DDRS	Dimona et Déclaration des Risques sociaux
DRSI	Déclarations des risques sociaux : Flux Indemnités
FASE	Fichier des Adresses et des Structures des Etablissements
PILOTAGE	Plans de pilotage
PUERI	Gestion des recrutements des puériculteurs
SIEL	Signalétique et inscription des élèves
SM	Surveillance de midi
GESP	Gestion du Personnel (Enseignement)
PLAF	Places disponibles dans l'enseignement fondamental
PRIMVER	Gestion des structures et du cadre de l'enseignement fondamental ordinaire

PWEB	Gestion des disponibilités pour des fonctions dans l'enseignement
SM	Surveillance de midi

37.2. LE PERSONNEL

➤ Employée administrative :

Une employée, temps-plein. L'employée administrative est chargée de la gestion administrative du personnel enseignant (direction, enseignants, puéricultrices...) ainsi que de la gestion administrative du service enseignement (rédaction des convocations, procès-verbaux des différentes réunions, présentation des points au Collège et Conseil Communal, traitement des courriers entrants et sortants...).

➤ Direction :

Madame Valérie LEONARD, Directrice stagiaire depuis le 03/10/2019.

➤ Le personnel enseignant et assistantes à l'institutrice maternelle situation au 01/10/2021

◆ Implantation de NISMES :

- En maternelles : 1 temps-plein et demi
1 assistante à l'institutrice maternelle
- En primaires : 2 temps-plein

◆ Implantation D'OLLOY :

- En maternelles : 1 temps-plein
- En primaires : 2 temps-plein

◆ Implantation de DOORBES :

- En maternelles : 1 temps-plein
- En primaires : 1 temps-plein (classe unique)

◆ Implantation de VIERVES :

- En maternelles : 1 temps-plein
1 assistante à l'institutrice maternelle
- En primaires : 1 temps-plein (classe unique)

◆ Implantation de TREIGNES :

- En maternelles : 1 temps-plein

1 assistante à l'institutrice maternelle

- En primaire : 1 temps-plein (classe unique)

◆ Implantation de OIGNIES :

- En maternelles : 1 temps-plein
- En primaire : 1 temps-plein (classe unique)

En plus de ces périodes « titulaires » viennent s'ajouter une série de périodes nous permettant d'engager du personnel supplémentaire :

- ◆ 60 périodes d'adaptation
- ◆ 11 périodes d'encadrement différencié
- ◆ 9 périodes de Français Langue d'Apprentissage (FLA)
- ◆ 5 périodes de missions collectives
- ◆ 2 périodes numérique
- ◆ 12 périodes COVID

➤ Répartition du personnel enseignant situation au 01/10/2021- Maîtres Spéciaux :

- ◆ 12 périodes de psychomotricité
- ◆ 16 périodes d'éducation physique
- ◆ 12 périodes de néerlandais
- ◆ 6 périodes de morale
- ◆ 6 périodes de religion catholique
- ◆ 2 périodes de religion islamique
- ◆ 8 périodes de Philosophie et citoyenneté commune
- ◆ 2 périodes de philosophie et citoyenneté dispense

37.3. CREATION ET GESTION DE L'ADRESSE MAIL « PARENT »

37.3.1. Contexte

La crise sanitaire nous a appris qu'un moyen de communication rapide et efficace entre les parents et l'équipe éducative est nécessaire au sein de nos écoles.

Chaque parent ou responsable légal a donc reçu une adresse mail qui est devenu le moyen privilégié de communication avec l'école (enseignants, direction, administration...).

37.3.2. Mise en œuvre

- ◆ -Création de 287 adresses mails « parent » reprenant un schéma identique : prénom.nom@ecoles.viroinval.be
- ◆ Création d'un tutoriel (vidéo) en collaboration avec le plan de Cohésion Sociale et le service informatique afin de guider les parents dans l'activation et l'utilisation de cette adresse mail. Celui-ci est disponible sur la page Facebook de l'Administration Communale et sur le site <http://www.viroinval.be>

37.4. LA GESTION DES RESERVATIONS DES TEMPS D'ACCUEILS DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR

37.4.1. Réservation des temps d'accueil

Chaque mois, les parents reçoivent un google forms sur leur adresse mail « parent » leur permettant de réserver les temps d'accueil pour leur enfant.

Ils ont ainsi la possibilité d'inscrire leur enfant à la garderie du matin, du midi et/ou repas complet et à la garderie du soir.

37.4.2. Utilisation du logiciel IAES

Le service enseignement collecte l'ensemble des formulaires de réservation afin de les encoder dans le programme IAES. Ce système permet une gestion automatique des présences (via un QR Code) et de la facturation des temps d'accueil.

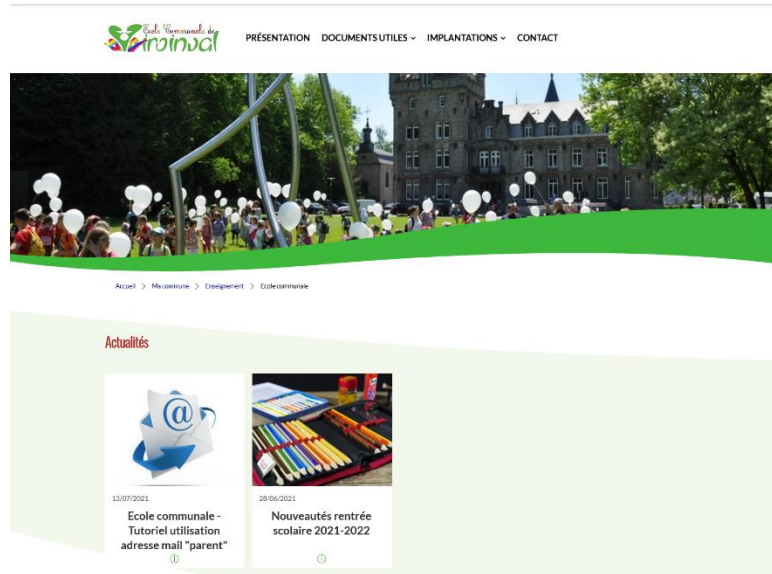
- ◆ La semaine de la rentrée scolaire, chaque enfant a reçu un porte clé personnalisé avec un QR code. Celui-ci est accroché au cartable afin que l'accueillante puisse le scanner lors de chaque temps d'accueil.
- ◆ Les données ainsi récoltées sont envoyées directement au programme IAES d'où seront éditer les factures liées au temps d'accueil

Tous les mois, un décompte est envoyé aux parents avec les détails des temps d'accueil fréquentés.

37.5. GESTION ET MISE A JOUR DU SITE INTERNET DE L'ECOLE

Le site internet a pour objectif de centraliser toutes les informations relatives à l'école : les courriers diffusés aux parents sont repris dans l'onglet « actualité » ; un agenda permet aux parents de se remémorer les dates des différentes activités ou des journées pédagogiques.

On y trouve également des documents tels que le projet d'établissement, le projet pédagogique, le projet éducatif, le règlement d'ordre intérieur mais aussi les informations importantes sur la vie à l'école et dans les implantations : chaque implantation dispose de sa propre page qu'elle est libre d'alimenter au gré de ses envies.



<https://www.viroinval.be/fr/ma-commune/enseignement/ecole-communale>

37.6. CREATION D'UN FLYER

En étroite collaboration avec les équipes éducatives, un flyer a été réalisé et distribué en toutes-boîtes afin de rendre notre école attractive.

Chaque implantation a réalisé un visuel reprenant ses activités phares et ses projets novateurs. Par ailleurs, il reprend les informations générales relatives à l'organisation de notre école ainsi que les coordonnées utiles à l'inscription de futurs enfants.





37.7. ORGANISATION DE DIVERSES REUNIONS

37.7.1. Commission Paritaire Locale (COPALOC) avec les représentants syndicaux.

Ces réunions sont organisées quatre fois par an, il y est question des conditions de travail, de la situation scolaire au niveau des populations et des ressources humaines, de la vérification du respect des classements des temporaires prioritaires, des mutations, changements d'implantations et de la modification du Règlement d'Ordre intérieur de la COPALOC.

En outre, vérification des recours lors des passations des CEB et prévention et/ou conciliation de tout différend qui menacerait de s'élever entre le Pouvoir Organisateur et l'enseignant.

37.7.2. Conseil de participation

Cette organisation figure dans le décret du 24/07/97 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental.

Celui-ci se réunit minimum deux fois par an, il est constitué de 6 enseignants, 6 membres du pouvoir organisateur, de 6 parents d'élèves de chaque village.

Le Conseil de participation est chargé :

- ◆ De débattre du projet d'établissement
- ◆ D'évaluer périodiquement sa mise en œuvre ;
- ◆ De proposer des adaptations conformément à l'article 68 ;
- ◆ De remettre un avis sur le rapport d'activités visé à l'article 72 et de formuler dans ce cadre des propositions pour l'adaptation du projet d'établissement ;
- ◆ De mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement ;
- ◆ D'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au 7°.
- ◆ D'étudier et de proposer les actions de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur base de l'indice socio-économique de leur école fondamentale ou primaire d'origine.
- ◆ De choisir la seconde langue pour l'année scolaire à venir.

37.7.3. Concertations des enseignants

Ces rencontres, étalées sur 60 périodes, sont obligatoires. Elles consistent à réunir les enseignants afin de mettre en commun des pratiques pédagogiques. L'idée est d'insuffler un esprit et une pratique collaborative.

37.8. PROJET D'ETABLISSEMENT ET PROJET PEDAGOGIQUE

37.8.1. Le Plan de Pilotage

« Le plan de pilotage représente un élément essentiel du renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des établissements préconisé par le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Le plan de pilotage contribue à la réalisation des ambitions que se donnent les établissements et le système éducatif. En effet, le plan de pilotage constitue un dispositif de gouvernance locale qui permet à l'équipe éducative de se doter d'un outil stratégique propre à l'établissement, élaboré collectivement, et en phase avec ses réalités. »

37.8.2. Les activités culturelles et sportives

Chaque classe organise au moins une fois par an, une activité extérieure (excursion, visite de musée,) ayant un objectif culturel et/ou lié à l'environnement.

L'entièreté des élèves se rendent une fois par an au Centre Culturel « Action Sud » pour visionner des pièces adaptées à leur tranche d'âge.

Chaque enseignant éveille ses élèves à une activité musicale, au chant ainsi qu'à la poésie.

En maternelle, des activités psychomotrices sont organisées chaque semaine et une journée sportive a lieu une fois par an en collaboration avec les élèves de la section éducation de l'ARJR COUVIN.

En primaire, le professeur d'éducation physique établit un programme qui répond aux besoins de chacun, en fonction de leur âge.

Une journée sportive a lieu une fois par an en collaboration avec les élèves de la section éducation de l'ARJR COUVIN.

Organisation une fois par an :

- D'une journée consacrée à la non-violence, au « mieux vivre ensemble ».
- D'une journée propreté.

Dans ce cadre et afin de sensibiliser les élèves à la réduction de déchets et à la consommation responsable chaque enfant a reçu une boîte à tartines et une gourde personnalisée au nom de l'école ceci dans le but de les inviter à ne plus utiliser de cannettes et autres bouteilles en plastique.



- D'une cérémonie pour la remise du CEB aux élèves de 6^{ème} primaire.

Malheureusement, cette année encore, en raison de la crise sanitaire, aucune des journées prévues n'a pu se dérouler de la manière envisagée et certaines ont été complètement annulées.

37.8.3. Les appels à projets

- L'école du dehors : implantation de Oignies

La classe de maternelle a eu la chance d'être sélectionnée pour bénéficier d'un accompagnement le projet : « L'école du dehors ».

L'objectif n'est pas seulement de respirer le grand air, de jouer et d'observer les petites fleurs. Il s'agit d'une véritable démarche de développement global de l'enfant pour intégrer l'environnement proche de l'école pour motiver et ancrer les apprentissages, apprendre et comprendre avec la tête et le corps en mouvement, se frotter au réel complet, complexe, riche, diversifié, permettre aux enfants de construire une relation profonde à la nature, vivre des moments de groupe intenses, hors des espaces étriqués et du brouhaha de la classe.



➤ Cantine durable pour les implantations de NISMES et DOORBES

Réalisation, en classe, d'un atelier de fresques végétales/mandalas en partenariat avec le Collectif Développement Cantines Durables, découverte et dégustation des fruits et légumes sous toutes les formes : pesto de légumes, brunoises, toast, ... Cet atelier a eu lieu en juin 2020 durant 4 périodes, pour tous les enfants de primaire et de maternelle et ce, dans le respect des mesures sanitaires du moment.

Visite du maraîchage « La ferme des Héruitis » en collaboration avec le Collectif Développement Cantines Durables. Ce maraîchage biologique est situé à OLLOY-SUR-VIROIN, à 5 kilomètres de l'implantation scolaire. Il propose en vente directe des fruits et légumes

biologiques de saison. Au programme pour tous les enfants de maternelle et de primaire : Initiation à la permaculture, découverte du maraîchage biologique (explication des techniques traditionnelles et ancestrales comme le désherbage manuel et naturel) et sensibilisation au circuit court. Cette animation a eu lieu en septembre 2021 durant 4 périodes.





37.8.4. Encadrement différencié

Une aide financière nous est octroyée pour les implantations de OIGNIES et d'OLLOY.

Ces crédits permettent d'effectuer des achats au profit des écoles (Frais de transport, excursions scolaires, voyages et dépaysement, théâtre à l'école, imprimantes, achats de petits mobiliers en vue d'améliorer la qualité d'accueil des enfants).

En plus de cette aide financière, l'école reçoit également 11 périodes d'encadrement supplémentaires.

CADRE DE VIE

38. ENVIRONNEMENT

38.1. PERMIS D'ENVIRONNEMENT

- En 2021, 37 déclarations d'environnement de classe 3 (citernes à gaz, mazout, unité d'épuration, ...) ont été délivrées.
- 1 permis d'environnement de classe 2 concernant la régularisation de l'exploitation de deux prises d'eau souterraines : Asbl Les Amis du Bois des Nobertins – octroyé par le Fonctionnaire Technique en date du 12 mai 2021 – octroyé par le Collège Communal en date du 31 mai 2021
- 1 permis d'environnement de classe 2 concernant la régularisation du forage et l'exploitation de la nouvelle eau : Sprl Promotion Touristique de Matignolles Camping « Fontaine du Roi » - octroyé par le Fonctionnaire Technique le 5 juillet 2021 – octroyé par le Collège Communal le 19 juillet 2021
- 1 permis unique de classe 2 concernant la construction d'un hangar de stockage de matériel agricole, la réalisation d'un bassin de rétention d'eau, la régularisation d'un bâtiment existant : Ferme du Frasnoy – octroyé par les Fonctionnaires Technique et Délégué en date du 11 août 2021 – octroyé par le Collège Communal en date du 16 août 2021

38.2. POLLUTIONS ET NUISANCES DIVERSES

Avec ou sans intervention de la Zone de Police des 3 Vallées, nous rencontrons des problèmes de dépôts sauvages, de véhicules et matériels divers soit sur le domaine public ou sur le domaine privé.

Par rapport aux problématiques rencontrées ci-dessus, une sensibilisation et des rappels réguliers du Règlement Général de Police Administrative sont prévus, notamment sur les canaux de communication de l'administration communale : le site internet de la Commune, la page communale « Viroinval Infos » et la page Facebook dédiée à la Commune de VIROINVAL.

Pour une détection plus proactive des dépôts clandestins, nous avons réuni les Ambassadeurs de propreté actifs sur notre commune et renforcé les collaborations.

38.2.1. Pollutions dues à l'absence de station d'épuration

A NISMES, à la hauteur de la Rue d'Avignon, près de la résurgence de l'Eau Noire, pour les maisons près de la rivière, l'accès direct aux égouts imposé par la zone au plan de secteur n'est pas imaginable. Comme dans pas mal de zones du même type de nos villages, une telle opération imposerait aux habitants des travaux de refonte complète de leur système de canalisations, pire, parfois, le relief ne le permet pas, ou il faudrait imaginer des pompes pour relever les eaux usées.

Dans ce cas, les propriétaires sont normalement obligés d'installer un système d'épuration individuel. Plus précisément dans cette zone à NISMES, il y a impossibilité d'installer une station d'épuration, les eaux usées arrivent dès lors directement dans le cours d'eau.

MAZEE et les petits villages de notre Commune qui ne sont pas encore épurés, ne sont et ne seront malheureusement pas repris dans le prochain programme prioritaire de la SPGE. La seule solution envisageable est de faire reconnaître cette situation comme point noir. Dans ce cas nous "pourrions" bénéficier d'une aide de la SPGE, mais la majorité du coût serait à notre charge. Le problème c'est que si nous nous lançons dans cette solution, nous allons devoir investir de l'argent tout en sachant que dans quelques années, l'entièreté du coût sera pris en charge par la SPGE. Mais dans combien de temps ?

38.3. GESTION DES DECHETS

38.3.1. Les déchets ménagers

Dès fin 2021, le calendrier de collectes des déchets, édité en collaboration avec le Bureau Economique de la Province, est distribué sur l'entièreté de la commune. Celui-ci détaille les différents moyens pour se débarrasser des déchets de tout type et propose un bon valable pour 20 sacs PMC gratuits par an disponibles à l'Administration communale.

➤ Problématique des collectes Rue Roche Madoux à 5670 VIERVES :

Vu l'étroitesse de la rue et l'impossibilité de faire demi-tour au bout de la rue, les camions doivent y rentrer en marche arrière et de plus en plus de chauffeurs éprouvent des difficultés. L'intercommunale a souhaité trouver une solution pour cette rue afin que les camions ne doivent plus l'emprunter.

En suivi d'une réunion organisée sur le terrain en 2019 avec le BEP Environnement, Monsieur Denis BERTRAND, Echevin des Travaux, les responsables des services techniques communaux et les habitants de la rue Roche Madoux, le Collège a rendu un avis favorable à la proposition du BEP Environnement, à savoir :

- Les déchets organiques seront collectés en alternance le lundi et le mardi, en fonction des disponibilités du véhicule léger pouvant accéder à la rue ;
- Si les citoyens sortent leurs conteneurs sur la place de VIERVES le lundi, ceux-ci seront collectés.

Un planning annuel est fourni par le BEP. Cette mesure est réévaluée continuellement pour mesurer son efficacité.

Au-delà de ce cas précis, l'administration continue à encourager les habitants de VIROINVAL de lui faire part des problèmes liés aux collectes des déchets, favorisant la coordination entre l'administration et le BEP.

38.3.1.2. Gestion des objets encombrants :

Le Collège Communal, en séance le 17 juillet 2017, a décidé de ne plus organiser de collecte des encombrants en porte à porte à partir de 2018, mais d'adhérer au système proposé par la **Ressourcerie Namuroise** (société coopérative à finalité sociale, agréée entreprise d'insertion).

Son objectif est de :

- Prévenir l'apparition de déchets par la sensibilisation et la revalorisation en donnant la priorité à la réutilisation, et au recyclage de produits ou biens en fin de vie ou usagés ;

- Favoriser l'insertion professionnelle et la formation de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi et créer des activités de valorisation sociale pour personnes handicapées mentales.

Le système est avantageux à plus d'un titre :

- Pour les habitants :

Il évite aux habitants de se déplacer vers les parcs à conteneurs et notamment pour les personnes ne disposant pas de véhicule ou à mobilité réduite.

Il fournit une réponse rapide à la demande et permet d'évacuer ses objets en tout temps et entre-autres lors d'un déménagement, d'un décès etc...

Il élargit la liste des objets repris (notamment les électroménagers, la vaisselle...)

Il guide et informe individuellement les habitants dans la manière de gérer et de trier leurs déchets.

- **Pour la Commune :**

Il apporte une solution nouvelle au problème de la collecte et du traitement des encombrants notamment en termes de propreté publique, car les objets sont enlevés au rez-de-chaussée des habitations évitant ainsi leur présence sur les trottoirs.

Il permet la valorisation par le recyclage ou le réemploi à un coût supportable.

Il répond aux nouvelles normes européennes de gestion des déchets.

- **La collecte :**

Les habitants prennent contact directement avec La Ressourcerie, soit par téléphone ou via un formulaire mis en ligne. Sur base d'une liste des objets ou matières à enlever, une date de rendez-vous est proposée. Chaque citoyen est recontacté la veille de son rendez-vous pour préciser la fourchette d'heure de passage du camion.

Les canaux de communication communaux informent régulièrement de la marche à suivre afin d'accéder aux services de la Ressourcerie Namuroise.

38.3.1.3. Autres collectes

- Participation annuelle à la campagne de collecte des plastiques agricoles non dangereux et de cordages plastiques du lundi 3 mai au vendredi 21 mai 2021 (payante) ;
- Participation annuelle à la campagne de collecte des pneus de couverture de silos agricoles du 4 octobre au 28 octobre 2021 (payante)
- Collecte par le BEP du verre blanc et coloré (bulles) ;
- Collecte communale des poubelles publiques (touristiques). A ce sujet, des poubelles ont été ajoutées sur l'aire de parking proche du Musée ferroviaire à Treignes (CFV3V) suite à la présence régulière de camping-cars à cet endroit
- Ajouts de bulles à verres mobiles supplémentaires durant les mois d'été suite à l'affluence des camps de jeunesse ;

- Maintien de la mise à disposition pour le public, depuis le 16/07/2003, par l'association « Terre » de plusieurs conteneurs « textile » dans les sections de TREIGNES, OLLOY, MAZEE et NISMES.
- Des containers sont également placés par la société «Curitas» au parc à conteneurs de VIERVES. Récolte de vêtements également par le service de la Croix-rouge dans plusieurs villages de l'entité ;

38.3.1.4. Dérogation de placement de conteneurs en façade

Les citoyens ont la possibilité de faire une demande au Collège communal pour pouvoir placer leur conteneur de déchets ménagers en façade de leur habitation durant toute l'année si aucune autre solution ne s'offre à eux et que ceci pourrait être problématique du point de vue hygiène (absence de garage, débarras, cour arrière, ...). La décision de Collège est systématiquement transmise à la Zone de Police des 3 Vallées.

38.3.2. Sensibilisation

- Distribution à la population des brochures éditées par le BEP (guide du compostage individuel, guide du réemploi, guide pratique des parcs à conteneurs, guide du tri des emballages, brochure relative au gaspillage alimentaire ainsi qu'aux produits dangereux).
- Régulièrement, l'administration répercute les informations de **sensibilisation issues du BEP Environnement, de « Wallonie Plus Propre »** et des autres associations actives dans ce domaine.
- **Appel à projets « Acquisition de moyens de vidéosurveillance visant l'amélioration de la propreté publique »** : cet appel à projets vise à soutenir financièrement les communes wallonnes afin qu'elles puissent disposer de matériels de vidéosurveillance qui favorisent la lutte contre la criminalité environnementale et qui permettent, plus particulièrement, d'identifier les auteurs d'incivilités ayant un impact sur la propreté de l'espace public. Conservation et protection de la nature

38.3.3. Opération « Fauchage tardif »

Maintien de l'opération annuelle par le service Travaux suivant l'application de la convention « Bords des routes » signée dans le cadre de l'AECN 1995 en date du 18/10/1995.

38.3.4. Partenariat avec le PNVH et la DGO3-DNF

Une coordination globale et efficace entre la Commune de VIROINVAL, le PNVH et le SPW-DNF est assurée afin de coordonner toutes les informations et actions à prendre au niveau conservation et protection de la nature sur le territoire de la Commune. La Commune fait régulièrement appel aux entités aussi pour des questions reposant sur l'occupation du domaine public où la protection de la nature est sensible (culture, dépôts de bois, zone de parking, zone de pâturage d'animaux, zone de randonnées autorisées, ...)

38.3.5. Problématique des scolytes de l'épicéa

L'invasion de scolytes de l'épicéa dans notre région s'avère catastrophique à plusieurs niveaux :

- Destruction du patrimoine forestier

- Chute drastique des revenus communaux des ventes de bois vu l'inondation du marché

Face à ce fléau, les solutions ne sont malheureusement pas légion.

En ce qui concerne notre Commune, au-delà du travail important réalisé par nos services techniques et le DNF, une communication appuyée a été réalisée vers les habitants afin qu'ils endiguent également la progression des scolytes. Ils sont amenés à faire appel au DNF pour analyser l'état de leurs épicéas, et s'il s'avère qu'ils sont contaminés, nous les exhortons à rapidement les faire abattre et les débiter.

En ce qui concerne l'énorme manque à gagner des recettes communales, l'Union des Villes et des Communes Wallonnes (UCVW) a été contactée et nous a assuré de sa pleine collaboration afin de remonter l'information aux ministères et trouver des solutions afin de palier à ce trou financier. Toutefois, comme Viroinval souffre déjà d'un financement largement insuffisant, nous avons plaidé notre cause via des interpellations supplémentaires aux instances régionales et aux nouveaux ministres en charge, et nous espérons qu'elles porteront leurs fruits. En attendant, un ambitieux projet de réutilisation de ces bois scolytés via un circuit de création de matière de combustion de chauffage est en cours (voir section « énergie »).

38.3.6. Protection des abeilles

La Commune de VIROINVAL est très attentive à la protection des abeilles et de leur habitat. Ces actions se matérialisent de plusieurs façons :

- Soutien des actions du PCDN, de l'ajout de plantes mellifères.
- Soutien aux habitants qui désirent installer des ruches sur domaine public dans la mesure où toutes les conditions sont remplies et respectées.
- Projet futur à propos de l'Abeille noire.

38.4. GESTION DES COURS D'EAU

Les cours d'eau navigables et les « catégorie 1 » (Eau Noire, Blanche, Viroin) sont de gestion SPW, les « catégorie 2 » sont de gestion Service Technique Provincial, les « catégorie 3 » sont de gestion communale et les cours d'eau non-définis sont de gestion communale et des habitants.

Toutefois, la Commune de VIROINVAL est liée depuis 2017 par convention avec la Province concernant la sous-traitance des travaux menés sur les cours d'eau de catégorie 3.

Cette convention a été reconduite et mise à jour suite à l'évolution du Code de l'Eau en 2020.

38.4.1. Le Projet P.A.R.I.S.

À l'heure où la préservation de nos espaces naturels est au cœur de toutes les préoccupations, le Service Public de Wallonie met à notre disposition un outil de gestion des cours d'eau : les P.A.R.I.S.

P.A.R.I.S. pour « Programme d'Actions sur les Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée ».

Les P.A.R.I.S. nous aident à gérer les cours d'eau de manière proactive, concertée et durable via, notamment, la mise à disposition d'une cartographie interactive de l'ensemble des cours d'eau wallons.

Ces données nous aident à identifier et à hiérarchiser au mieux nos enjeux : **inondation, biodiversité, économie, socio-culturel**.

Les matières concernées sont (attention, on ne parle absolument pas d'assainissement ni de pollution ici) :

- **Gestion de la biodiversité** : hydromorphologie globale (forme de la rivière, correction de berge et du lit, ...), préservation de la biodiversité incluant Natura 2000 et la circulation des poissons, contrôle des espèces envahissantes, gestion de l'information et visites.
- **Gestion des inondations** : Optimiser l'écoulement de l'eau dans le lit mineur, l'échange entre lit mineur et majeur, réduction du ruissellement au sein du bassin versant, gestion de l'information et visites.
- **Gestion économique** : Intégrer les enjeux économiques liés à la présence directe du cours d'eau, gestion de l'information et visites.
- **Gestion socio-culturelle** : Intégrer l'aspect socio-récréatif, tourisme, loisirs, paysage, patrimonial, gestion de l'information et visites.

Il est également important de savoir qu'il est de la responsabilité du DNF de fournir un diagnostic et fournir des autorisations quant aux mesures prises sur les cours d'eau de Catégorie 3 en zone Natura 2000 (ça concerne pratiquement tous nos catégories 3, entièrement ou partiellement). Il est dès lors évident qu'une collaboration active entre les différents acteurs de terrains agissant sur la Commune est nécessaire (Services Techniques communaux, DNF, PNVH, agent communal en charge de l'environnement, Province STP, Contrat de Rivière de Haute Meuse...).

38.4.2. Sociétés de pêche à VIROINVAL – Gestion des berges communales

Actuellement, chaque société de pêche obtient le droit de pêche sur le territoire de VIROINVAL via une convention propre datant parfois de nombreuses années.

En 2019, le Collège a pris connaissance de la note rédigée par l'administration quant aux droits de pêche et à la gestion des berges communales, et a décidé de conclure une convention avec la société de pêche de VIERVES "La Truite Viervoise" afin de lui concéder le droit de pêche sur les rives communales au lieu-dit "La Chaule" qui était un sujet de discorde avec la société de pêche de TREIGNES.

Afin de pouvoir établir une redevance juste et équitable par rapport aux autres sociétés de pêche et de garantir la pratique de cette activité au plus grand nombre en la rendant accessible financièrement à tous, l'administration a établi un comparatif des loyers versés par les différentes sociétés de pêche à VIROINVAL en mentionnant, à titre de comparaison, le nombre de kilomètres de berges loués et le ré-empoissonnement autorisé tel que fixé par le PCDN il y a quelques années.

Ces données ont été croisées avec celles de la Fédération halieutique et piscicole du sous-bassin Meuse Amont ASBL, qui chapeaute les différentes sociétés de pêche présentes sur notre commune.

Le Conseil a dès lors validé une nouvelle convention liant la société de pêche de VIERVES et la commune de Viroinval.

Les sociétés de pêche présentes sur le territoire de VIROINVAL sont :

Les Fervents de la Gaule DOORBES - ASBL - DOORBES

- Cours d'eau : le Viroin sur 4 kms.
- Poissons pêchés : truites, ombres, brochets, blancs.
- Techniques de pêche : mouche, lancer, flotteur, coup, toc.
- Localité traversée : DOORBES

Les Pêcheurs NISMOIS - ASBL - NISMES

- Cours d'eau : Eau Noire, Eau Blanche sur 10 km
- Poissons pêchés : truites, ombres, brochets, blancs
- Techniques de pêche : mouche, lancer, flotteur, coup, toc.
- Localité traversée : NISMES

Les Pêcheurs du Viroin - ASBL - OLLOY-SUR-VIROIN

- Cours d'eau : Le Viroin sur 5,5 km
- Poissons pêchés : truites, ombres, brochets, blancs
- Techniques de pêche : mouche (no kill), lancer, flotteur, coup, toc.
- Localité traversée : OLLOY-SUR-VIROIN

La Treignoise - TREIGNES

- Cours d'eau : Le Viroin et le Ry de Matignolles sur 5 kms
- Poissons pêchés : truites, ombres, brochets, blancs.
- Techniques de pêche : mouche, lancer, flotteur.
- Localité traversée : TREIGNES

La Truite Viervoise - VIERVES-SUR-VIROIN

- Cours d'eau : le Viroin sur 1,6 km
- Poissons pêchés : truites, ombres, brochets, blancs
- Techniques de pêche : flotteur, coup, toc.
- Localité traversée : VIERVES

Les Pêcheurs Réunis de OIGNIES-EN-THIERACHE - OIGNIES

- Cours d'eau : Etangs
- Localité traversée : OIGNIES-EN-THIERACHE
- Etablie depuis 2005 – Cède la gestion des étangs à la société

38.5. AGRICULTURE

38.5.1. Reconnaissance des calamités agricoles

La Commission Communale de Constat des Dégâts aux Cultures continue à venir en aide aux agriculteurs victimes des intempéries imprévisibles leur causant des pertes, en les soutenant dans leurs déclarations et le suivi des procédures.

La Commission Agricole s'est rassemblée le 23 septembre et le 10 novembre 2021, une dizaine d'agriculteurs y étaient présents et ont rendu un procès-verbal de constat afin d'obtenir une indemnité suite aux calamités de cette année.

Suite aux fortes pluies et aux inondations du mois de juillet dernier, les dégâts aux cultures sont divisés en deux catégories distinctes ayant leur procédure propre : les dégâts directs et les dégâts indirects.

- 1ère procédure --> Dégâts directs :

(Prairies inondées, débordement de cours d'eau, déplacement objets lourds, coulée de boue)

La commission s'est rendue sur les exploitations impactées (8 agriculteurs concernés par ce type de dégâts), un procès-verbal de constat a été établi. Un formulaire en ligne a dû être rempli par les agriculteurs concernés.

- 2e procédure --> Dégâts indirects : (perte des cultures due aux fortes pluies)

Lorsque la commission s'est réunie en septembre dernier, un premier constat a été établi.

En début novembre, une seconde réunion a été programmée afin d'établir le deuxième constat de dégâts.

39. BIEN-ETRE ANIMAL

39.1. STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Comme chaque année, le plan de stérilisation des chats errants s'est poursuivi, en collaboration avec le refuge du Beaussart et un vétérinaire local.

Ce budget communal, en complément du budget régional permet chaque année la stérilisation de plus de 50 chats errants. Cette année cette stérilisation était également ouverte aux propriétaires de chats en situation financière précaire.

39.2. HERISSONS

Adoption d'un règlement par le Conseil Communal interdisant l'usage des tondeuses automatiques durant la nuit afin d'éviter les blessures parfois critiques causées aux hérissons, dont les populations ne cessent de diminuer.

39.3. FAUNE PRESENTE DANS LE PARC DE NISMES

L'Administration communale reste attentive à l'évolution de la population d'animaux présents dans le parc de NISMES. Pour ceci, elle collabore avec le DNF, les associations et les instances régionales afin de réguler au mieux la présence d'espèces invasives telles la Bernache du Canada, les oies domestiques, les ragondins et tout autre espèce, et ce, dans le respect maximum des animaux.

39.4. ELEVAGES INTENSIFS D'ANIMAUX

A chaque sollicitation, notre commune cherche des solutions pour pouvoir replacer des animaux issus de l'élevage intensif de communes voisines (aucun élevage de ce type n'est présent sur VIROINVAL), principalement des poules pondeuses. Dans la mesure du possible, nous répercutons l'information afin de trouver de nouvelles destinations saines pour les animaux, et nous travaillons en collaboration avec le Refuge du Beussart suivant les espèces concernées.

40. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

40.1. FORMATION PERMANENTE : CPDT 2021 - CONFERENCE PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Dans le cadre du subside octroyé par le SPW Territoire pour couvrir les frais d'engagement d'un CATU, la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme de l'Administration communale de VIROINVAL doit suivre un cycle de formations obligatoires chaque année.

La formation CPDT 2021 consiste en :

- Trois journées communes aux CATUs et agents du SPW (DATU) sur le thème de la centralité et du commerce : un webinaire d'ouverture J1, une journée de visite et une journée workshop.
- Deux journées (module thématique) et la journée du Colloque de la CPDT pour les CATUs.

Soit 6 journées pour les CATUs.

Les modules thématiques destinés aux CATUs sont composés de deux demi-journées en distanciel au printemps et d'une journée en présentiel à l'automne.

la Conseillère en Aménagement du Territoire et en Urbanisme a choisi de suivre le module thématique consacré à l'Habitat Léger car le service Cadre de Vie reçoit beaucoup de demandes de renseignements urbanistiques pour construire des habitats légers sur le territoire de notre commune depuis le début de la crise sanitaire.

Il a été constaté que de nombreux citoyens ont découvert notre commune pendant cette crise sanitaire et souhaitent y acquérir soit une seconde résidence, soit une résidence principale. Nombreux sont ceux qui envisagent ce type d'hébergement.

➤ Module thématique 2021 – Nouveaux modes d'habiter léger

Matinées des mardi 01 juin et jeudi 03 juin (distanciel), jeudi 21 octobre 2021 (présentiel)

◆ Objet et contexte :

« Face à une demande sans cesse croissante en logements, comment la Wallonie peut-elle apporter une réponse flexible, qualitative et adaptée à des contextes spécifiques (pauvreté, moments de transition (jeunes couples, colocation, ...), vieillissement, ...) ou de choix de vie, tout en assurant une gestion parcimonieuse du sol ?

Le 30 avril 2019, le Parlement wallon a adopté un Décret modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation en vue d'y insérer la notion « d'habitation légère ». Quelle réalité recouvre ce terme ? Sous quelle forme architecturale se traduit-

il concrètement ? Le module veillera à illustrer la diversité des logements qui peuvent être englobés dans cette notion et à clarifier les concepts (logement, habitat, hébergement, résidence, habitation légère, habitat alternatif ...).

Nous nous interrogerons sur la manière dont l'habitation légère peut à la fois garantir un accès au logement pour tous (notamment en termes de location) et répondre au défi d'une parcimonie du sol wallon, en limitant les incidences environnementales et paysagères. Nous réfléchirons aux contextes les plus appropriés pour ce type d'habitation et, surtout, où il est autorisé (par le plan de secteur notamment). Pour ce faire, nous croiserons les contenus des différents codes (Code de l'Habitation Durable, Code du Développement Territorial et Code du Tourisme).

Pratiquement, le module proposera des interventions alliant théorie et exercices, définissant les concepts et établissant des liens entre les codes. Une collaboration avec les Maisons de L'Urbanisme traitant de ce sujet cette année est envisagée »

◆ Objectifs pédagogiques

Explorer la panoplie de réalités que recouvre la notion d'habitation légère :

Informar sur les alternatives à la crise du logement ;

Appréhender les avantages de l'habitation légère (notamment en matière environnementale) et ses éventuelles dérives (notamment pour la location) ;

Comprendre le contexte législatif et l'interpréter au travers d'exercices pratiques.

En lien avec la thématique, la centralité, le commerce ainsi que la dimension permis feront l'objet d'une attention particulière.

40.2. RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Le Service Cadre de Vie reçoit de nombreuses demandes, par courriel notamment, de citoyens désireux de connaître les prescriptions urbanistiques de parcelles cadastrales en vue d'y faire construire de nouvelles constructions et/ou de réaliser des travaux de transformation.

De nombreux rendez-vous sont organisés au sein du Service Cadre de Vie afin de renseigner les citoyens, les architectes, les promoteurs immobiliers ou les agents immobiliers.

Les citoyens contactent le Service Cadre de vie par téléphone également afin d'obtenir ce type de renseignements.

40.3. PERMIS D'URBANISME

- En 2019 (situation au 31/12/2019), 59 permis d'urbanisme ont été introduits.
- En 2020 (situation au 31/12/2020), 61 permis d'urbanisme ont été introduits (dont 1 permis d'urbanisation)
- En 2021 (situation au 31/12/2021), 78 permis d'urbanisme ont été introduits.

Il y a eu 17 demandes de permis d'urbanisme en plus par rapport à l'année passée, soit une augmentation de 28 %.

40.4. RENSEIGNEMENTS NOTARIAUX

- En 2019 (situation au 31/12/2019), 235 demandes de renseignements notariaux ont été traitées au Service Cadre de Vie.
- En 2020 (situation au 31/12/2020), 223 demandes de renseignements notariaux ont été traitées au Service Cadre de Vie.
- En 2021 (situation au 24/11/2021), 260 demandes de renseignements notariaux ont été traitées au Service Cadre de Vie.

Ici aussi, le service Cadre de Vie a enregistré une augmentation importante de demandes de renseignements notariaux. Ceci traduit la forte augmentation des ventes/achats de biens immobiliers sur notre territoire communal.

40.5. INFRACTIONS URBANISTIQUES

La commune de VIROINVAL ne dispose pas d'agent constatateur pour rechercher et constater, par procès-verbal, les infractions urbanistiques (Article D.VII.3 du CoDT).

Seuls les officiers de police judiciaire et les agents DNF ont la qualité d'agent constatateur sur le territoire communal.

Une dizaine d'avertissements préalables et plusieurs infractions urbanistiques ont été identifiés sur le territoire de la commune en 2021.

Les démarches administratives consistent à faire le relais entre le contrevenant, le Collège communal, les services de Police, le Parquet du Procureur du Roi, le Service Public de Wallonie (service du contentieux) et le Fonctionnaire Délégué.

40.6. CONTROLE DES IMPLANTATIONS

Conformément au CoDT (Article D.IV.72), il est rappelé – via l'octroi des permis et souvent par téléphone et/ou par courriel aux maîtres d'ouvrage que les travaux de constructions nouvelles ou d'extension de constructions existantes ne peuvent débuter qu'après la vérification, sur le terrain, de l'implantation effective des constructions (telles qu'elles ont été prévues au niveau des permis d'urbanisme délivrés).

A partir du plan d'implantation coté reprenant le levé topographique, il est donc vérifié et mesuré l'implantation des différentes constructions. Ce travail de contrôle a permis de vérifier 28 implantations sur l'année 2021 et ce, à la date de la rédaction du présent rapport.

Le plan d'implantation, bien que dressé et signé par l'architecte, est également contresigné par le demandeur, le maître d'ouvrage et l'entreprise qui exécute les travaux.

40.7. DECLARATION D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Le CoDT précise à l'article D.IV.73 : « *Selon les dispositions que peut arrêter le Gouvernement, dans le délai de soixante jours à dater de la requête que le titulaire du permis ou le propriétaire du bien adresse au collège communal dans le cas où la demande relevait en première instance du collège communal ou au fonctionnaire délégué dans le cas où la demande relevait du fonctionnaire délégué ou du Gouvernement, il est dressé une déclaration certifiant que :*

1° les travaux sont ou ne sont pas achevés dans le délai endéans lequel ils devaient, le cas échéant, être achevés ;

2° les travaux ont ou n'ont pas été exécutés en conformité avec le permis délivré.

Si les travaux ne sont pas achevés dans le délai ou ne sont pas conformes au permis délivré, la déclaration, selon le cas, contient la liste des travaux qui n'ont pas été exécutés ou indique en quoi le permis n'a pas été respecté ».

Le Service Cadre de Vie ne dispose pas actuellement des moyens « humains » pour respecter l'article D.IV.73. Aucune déclaration d'achèvement des travaux n'a été établie depuis l'entrée en vigueur du CoDT.

Ce point a été souligné au Collège Communal en novembre 2020 et ce, afin d'envisager l'adoption d'une procédure et d'une ligne de conduite à adopter afin de procéder à la mise en place d'une procédure de vérification de travaux en fin de chantier et à la délivrance d'une attestation d'achèvement de travaux.

En raison de la crise sanitaire, cette procédure n'a pas pu être mise en place.

40.8. INDICATEUR EXPERT – PROCES-VERBAUX D'EXPERTISE DU CADASTRE

Chaque trimestre, nous recevons de l'Administration de la Documentation Patrimoniale (SPF - Finances : Cadastre) les procès-verbaux d'expertises pour chaque village de notre entité communale.

L'employé en charge de l'urbanisme doit, en tant qu'indicateur expert délégué par le Bourgmestre, vérifier et analyser la situation urbanistique et cadastrale pour chaque bien renseigné.

Le rôle de l'Indicateur-Expert est de communiquer à l'Administration de la Documentation Patrimoniale (cadastre) toutes modifications apportées aux différents biens situés dans une commune.

Il est, en ce sens, le relais entre ces administrations et le garant de la bonne tenue des données permettant la fixation du revenu cadastral servant de base au calcul du précompte immobilier, recette non négligeable pour les communes.

L'importance de ce relais est aussi amplifiée par l'absence d'une péréquation générale. Reportée depuis 1990, une distorsion s'est installée entre la réalité du parc immobilier et la base taxable censée la refléter, accentuant également une certaine iniquité fiscale.

Sans dresser un schéma exhaustif, les missions principales abordées par les Indicateurs-Experts sont, par ordre de priorité, les suivantes :

- L'encodage des permis d'urbanisme octroyés dans l'application URBAIN et le transfert des plans à l'antenne du cadastre correspondante ;
- L'analyse du statut des permis d'urbanisme octroyés ces dernières années afin de déceler les éventuelles déclarations de fin de travaux non transmises au cadastre ;

- L'analyse des biens divisés en appartements et non déclarés au niveau fiscal et urbanistique ;
- L'analyse des biens repris à la matrice cadastrale et ne renseignant pas d'éléments de confort

Même si le précompte immobilier est aujourd'hui un impôt régional, au sens où les Régions sont compétentes pour en fixer la base imposable, le taux et les exonérations, la fixation du revenu cadastral est, quant à elle, de compétence fédérale.

À l'heure actuelle, le revenu cadastral sert toujours de base de calcul du précompte immobilier, ce qui est bien sûr important pour les Régions, qui y appliquent un taux de base, mais surtout pour les Provinces et Communes qui ajoutent des centimes additionnels au taux de base régional.

L'article 475 du Code des impôts sur les revenus dispose que :

« *L'administration du cadastre peut exiger :*

1° du contribuable ainsi que des locataires éventuels, la production, dans la forme et le délai qu'elle fixe, de tous renseignements utiles à la détermination du revenu cadastral, ainsi que la communication, sans déplacement, des livres et documents susceptibles de permettre de vérifier l'exactitude des renseignements fournis ;

2° des services, établissements et organismes publics visés à l'article 327, §1er, ainsi que des géomètres-experts dans l'exercice légal de leurs activités protégées, la production sans frais d'une copie complète des plans et documents y annexés dont ils disposent et qui peuvent être utiles pour la tenue à jour des plans cadastraux. ».

L'article 476 dispose quant à lui que :

« *À la condition d'être munis de leur commission, les agents de l'administration du cadastre, seuls ou accompagnés soit du personnel qui les seconde dans leurs opérations, soit du délégué désigné par le bourgmestre, ont le droit de pénétrer, entre 8 et 18 heures, dans les bâtiments et immeubles quelconques, aux fins d'y exécuter les opérations de mesurage, de reconnaissance de limites et d'estimation.*

Si l'accès des lieux leur est refusé, ils ne peuvent y pénétrer qu'avec l'assistance du bourgmestre, du commissaire de police, du commandant de brigade de gendarmerie ou de leur délégué. ».

Par ailleurs, l'article 2, §1er, de l'arrêté royal du 10 octobre 1979, modifié par l'arrêté royal du 30 janvier 1980, impose que : « Dans chaque commune, le bourgmestre désigne, selon les nécessités, un ou plusieurs indicateurs-experts qui participent, de concert avec le représentant de l'administration du cadastre, à la recherche des parcelles à retenir comme références et aux expertises à effectuer. ».

Ce point a été évoqué en séance de Collège Communal courant novembre 2020 afin d'envisager l'adoption d'une procédure et d'une ligne de conduite pour assurer les missions demandées à un indicateur-expert.

La procédure suivante a été proposée :

- Encodage des permis d'urbanisme octroyés dans l'application URBAIN et le transfert des plans à l'antenne du cadastre correspondante.
- Appliquer l'article D.IV.73 du CODT en dressant des "**Déclarations d'achèvement des travaux**" après l'octroi des permis d'urbanisme ;
- Envoyer les formulaires 43B à compléter aux demandeurs de permis et les transmettre au Cadastre ;

- Envoyer les formulaires 43 B aux propriétaires des biens pour lesquels on constate une information erronée au Cadastre ;
- Envoyer un courrier de demande de régularisation pour les divisions de biens (plusieurs logements dans une habitation unifamiliale, grange cadastrée comme telle alors qu'il s'agit d'un logement, garages non cadastrés, habitations de loisirs non déclarées au Cadastre, etc,...), bref tous les biens non déclarés au niveau fiscal et urbanistique.

La procédure fera l'objet d'une réunion ultérieure avec le service Cadre de Vie, l'Echevin de l'Urbanisme et la Directrice Générale.

40.9. LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITE (CCATM)

La Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Mobilité (CCATM) existe dans notre commune depuis le 11 juin 2004.

En suivi des élections communales de 2018, celle-ci a été renouvelée dans le courant de l'année 2019 (septembre 2019) Le Ministre a institué la nouvelle CCATM par Arrêté du 20 juin 2020.

Changement de la composition en septembre 2019, la composition actuelle est la suivante :

Effectifs	Suppléants
Madame Martine DARDENNE- Présidente	Monsieur Grégory DUJARDIN.
Monsieur Jean-Claude MACORS	Madame Viviane BONINSEGNA-LARDINOIS
Monsieur Alain BOUVY	Monsieur Gaëtan BERNARD
Monsieur Maximilien DELACRE	Monsieur René SIMON
Monsieur Alain LEPORCQ – Vice-président	Madame Françoise JOYE
Madame Arielle GUILLAUME, pour le PNVH	Monsieur José LOUIS
Monsieur Quentin HUBERT	Monsieur Jean-Noël FONTAINE
Monsieur Charlye DANIS	Madame Marie-Eve DIMIDSCHSTEIN
Madame Sandrine WAUTERS	Madame Marie-Claire PETERS, pour l'association Les 3T's

La CCATM s'est réunie 5 fois valablement en 2021 (9 février, 16 mars, 27 avril, 8 juin, 14 septembre). L'animation et le secrétariat des réunions sont assurés par le Service du Cadre de Vie.

40.10. L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (O.D.R) – PROJET COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA COMMUNE DE VIROINVAL (PCDR)

40.10.1. Deux réunions de la CLDR durant l'année 2021.

- ◆ 4 mars 2021 | 1ère réunion plénière - Visioconférence :

25 membres de la CLDR, Direction Général, personne-relais, deux représentants de l'INASEP (auteur de projet) et deux personnes de la Fédération Rurale de Wallonie

➤ Ordre du jour :

- Accueil et introduction par le Président de la Commission ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion de la CLDR du 26 novembre 2019 ;
- Rénovation de la salle de l'Ardoisière en maison rurale à OIGNIES : Présentation de l'avant-projet et avis de la CLDR ;
- Rapport annuel de la Commune sur son PCDR ;
- Avancées des projets inscrits au PCDR ;
- Rapport d'activités de la CLDR pour l'année 2020 ;
- Programmation des prochaines demandes de conventions ;
- La nouvelle circulaire de la Ministre TELLIER et son impact probable pour l'Opération de Développement Rural. ;

11 mai 2021 | 2ème réunion plénière – Visioconférence :

- ◆ 15 membres de la CLDR, DG, personne-relais et 2 AD de la FRW

➤ Ordre du jour :

- Accueil et introduction par le Président de la Commission ;
- Approbation du procès-verbal de la réunion de la CLDR du 4 mars 2021 ;
- Rénovation de la salle de l'Ardoisière en maison rurale à OIGNIES : option à retenir ;
- Prochaine demande de convention-faisabilité ;
- Approbation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR ;
- Divers ;

40.10.2. Le projet de la salle l'Ardoisière à OIGNIES

Une présentation, le 4 mars 2021, de deux options pour l'avant-projet par l'Auteur (INASEP) a été réalisée. Le 11 mai 2021, le choix par la CLDR de l'option à retenir (toiture à 2 pans) a été fait.

40.10.3. Nouvelle Convention-Faisabilité

Lors de la réunion du 11 mai 2021, la CLDR a souhaité que la Commune sollicite prochainement une nouvelle demande de Convention-Faisabilité pour l'aménagement de la salle Dothorpa en maison rurale à DOORBES.

La programmation des prochains projets pouvant faire l'objet de nouvelles demandes de conventions a été discutée et aboutisse à l'ordre suivant :

- Salle Dothorpa à Dourbes
- Foyer socio-culturel à Olloy
- Centre du village de Nismes

40.11. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Suite aux demandes multiples, le Bourgmestre autorise l'occupation temporaire du domaine public sous certaines conditions via le service Affaires Générales de la Commune.

Exceptionnellement cette année, au vu du plan de relance du secteur de l'Horeca, un agrandissement des terrasses a été octroyé aux différents établissements qui le souhaitaient. Ainsi en 2021, 10 terrasses de commerces ont été autorisées (2 à VIERVES, 2 à TREIGNES, 1 à OIGNIES, 5 à NISMES).

40.12. ZONES DE LOISIRS - REGULARISATION DES PERMIS DE CAMPING

A la demande du Commissariat Général au Tourisme (C.G.T) et du Cadastre, l'Administration communale de VIROINVAL a enjoint les exploitants des sites « CABANIA » de OIGNIES et « ARDINAM » d'OLLOY à régulariser leur situation urbanistique et leur dossier de dénomination en « camping touristique ».

40.13. PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Service Cadre de Vie a été approché cette année, à de nombreuses reprises, par des personnes intéressées à développer des hébergements dits insolites (cabanes en bois) sur notre territoire en zones de loisirs au plan de secteur.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2021 afin de discuter de ces projets (Zone du PCA du Batterage, zone de loisirs à Oignies, etc).

De nombreux contacts avec le SPW Territoire, le CGT et le SPW Logement ont été pris pour encadrer ce type de développement.

41. SECURITE

41.1. LOGEMENTS INSALUBRES

➤ Logements privés mis en location et résidences principales

« Vivre dans un logement décent en tant que lieu de vie, d'émancipation et d'épanouissement des individus et des familles, tel est l'objectif poursuivi par le Code Wallon du Logement qui traduit l'intention d'offrir à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine » ...

Nouvelles dispositions relatives à l'évaluation de la salubrité des logements dans les communes :

Les situations d'insalubrité constatées par le service compétent du Service Public Wallon conduisent systématiquement à l'interpellation de propriétaires en défaut afin de trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties concernées.

Dans la plupart des cas, les situations se régularisent mais il peut apparaître qu'un arrêté d'insalubrité doive être pris par le Bourgmestre.

Depuis septembre 2017, le service Cadre de Vie a été modifié, cette matière a été transférée au Plan de Cohésion Sociale. Toutefois, si la gestion sociale est transférée au PCS, la gestion administrative est restée au service Cadre de Vie.

41.2. CENTRALE NUCLEAIRE DE CHOOZ

Une nouvelle convention proposée le 26 juillet 2018 a été ratifiée entre Electrabel et Viroinval dans le cadre des communes voisines de l'implantation des installations nucléaires de CHOOZ, pour une période de 5 ans (2019 à 2023) entrant en vigueur après l'approbation par le Conseil communal en date du 3 septembre 2018.

Le montant à verser par Electrabel au moment de la reconduction sera réparti par zone concernée et par tranche en fonction de la situation géographique des communes suivant l'annexe de cette convention. Ce montant sera adapté annuellement suivant la formule énoncée à l'article 9 de la convention.

41.3. SERVICE MEDICAL D'URGENCE REGIONAL ET LE SERVICE D'URGENCE SPECIALISE (SUS ET SMUR)

La Commune de VIROINVAL considère qu'il y a lieu de maintenir, pour la population concernée, le Service Médical d'Urgence Régional et le Service d'Urgence Spécialisé (SUS et SMUR). Pour cette raison, VIROINVAL accorde à l'Association Intercommunale Hospitalière du sud Hainaut et du Sud Namurois de CHIMAY, une subvention annuelle proportionnelle au nombre d'habitants sur notre commune et après analyse de leur rapport d'activités et bilan annuels.

42. ENERGIE

42.1. CONVENTION DES MAIRES - PAED

La Commune de VIROINVAL a décidé d'adhérer à la Convention des Maires.

Pour ce faire, une étude approfondie de l'entité a été réalisée et a abouti à l'élaboration d'un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (PAED). Celui-ci a été approuvé par le Conseil communal en date du 28 mai 2014 et par le bureau de la convention en date du 24 juillet 2015.

Pour rappel : les objectifs fixés par la Convention des Maires sont les suivants :

- - 20% d'émissions de CO²
- - 20% de consommation énergétique

- + 20% de production d'énergie par des sources d'énergies renouvelables

Plusieurs projets ont été réalisés au cours de l'année 2018, ceux-ci sont toujours suivis durant toute l'année 2021 (délivrance des informations relatives à la thermographie aérienne principalement) :

- Installation de panneaux photovoltaïques au Centre Administratif à Nismes
- Etude thermographique de l'entité

42.2. INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU CENTRE ADMINISTRATIF

Depuis novembre 2015 les services administratifs de la Commune ainsi que le CPAS sont installés dans le Centre Administratif à l'entrée du Parc de NISMES.

Ce bâtiment basse-énergie a été conçu pour optimiser les solutions d'énergies renouvelables telles que les panneaux photovoltaïques ou encore le raccordement à une chaufferie-bois.

Le Collège communal, en date du 1^{er} décembre 2017 a approuvé l'installation des panneaux photovoltaïques sur le Centre Administratif.

L'installation s'est terminée fin juin 2018, ce qui a permis d'obtenir la prime QUALIWATT d'un montant de 404€ /an sur 5 ans.

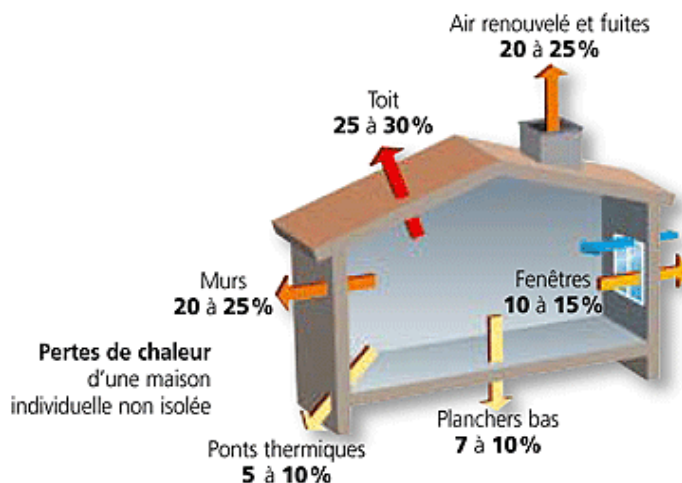
La production des panneaux depuis juillet 2018 est de 34,512MWh ce qui équivaut à une diminution de 7,5 tonnes de co².

42.3. ETUDE THERMOGRAPHIQUE DE L'ENTITE

Un des grands projets pour la Commune et les citoyens de VIROINVAI est la réalisation d'une étude de thermographie aérienne de l'entité.

➤ Pourquoi ? Inciter les citoyens à isoler leurs habitations.

- Bénéfice pour eux : diminution des consommations énergétiques
- Bénéfice pour tous : diminution des émissions de CO²



42.4. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

La thermographie ne peut être effectuée qu'avec des conditions météorologiques bien particulières. Le nombre de jours réunissant les conditions optimales sont assez rares (temps dégagé, température extérieure assez froide ($< 5^{\circ}$), pas de neige, vent faible, humidité faible, ...). Cela peut donc prendre plusieurs mois.

42.5. CAMPAGNES PUBLICITAIRES

Deux campagnes publicitaires ont été effectuées.

La première a eu pour objectif d'expliquer le déroulement et la seconde de communiquer les résultats globaux de la thermographie ainsi que la procédure pour l'obtention des résultats personnels.

42.6. PERMANENCES POUR LES CITOYENS

Des permanences sont organisées, en collaboration avec le Guichet Energie de Philippeville-Dinant, pour expliquer, d'où provient la perte de chaleur de la toiture en répondant à quelques questions précises telles que :

- Quelle était la chaleur intérieure lors du survol ?
- Comment est isolé le grenier (par le toit ou le plancher, pas du tout,) ?
- Le grenier est-il utilisé et chauffé ?
- Etc....

Suite aux réponses, la photo est interprétée de manière précise afin de détecter :

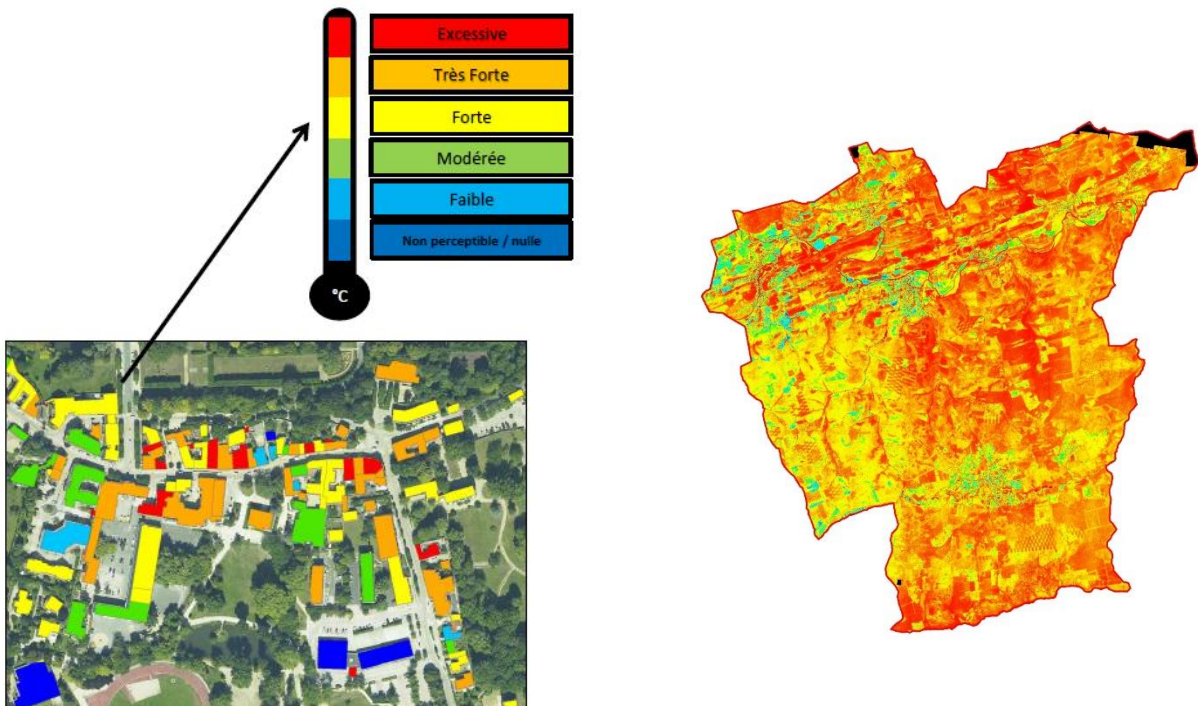
- Le manque d'isolation
- Les anomalies d'isolation
- Les déperditions par les baies, cheminées, etc...

Il est proposé au citoyen une ou plusieurs solutions afin de diminuer ces pertes (isolation, remplacement de la toiture, etc...).

L'avantage principal de la thermographie aérienne est une cartographie complète de l'entité.

En effet, après les différents vols (2 à 3 pour la commune), les photographies sont regroupées et une cartographie est créée.

Exemple de cartographie thermique sur orthophotoplan



La carte « thermographique » de Viroinval en 256 couleurs

Actuellement, quelques 250 fiches de restitution ont été délivrées avec des pistes d'amélioration (primes RW, rendez-vous avec le Guichet Energie pour les travaux techniques, etc...)

A ce jour, une permanence est organisée, sur rendez-vous, les mercredis après-midi, auprès du Conseiller en Energie de la commune.

42.7. INSTALLATION D'UNE ROUE A AUBES ALIMENTANT LE CENTRE CULTUREL ACTION-SUD

Dans le cadre de notre Plan d'Actions en Faveur de l'Energie Durable plusieurs fiches-projets ont été mises en avant. L'une de celles-ci étant l'installation d'une roue à aubes au moulin de NISMES afin de produire de l'électricité par une source renouvelable. En plus de l'attrait économique et environnemental qu'une telle source d'énergie apporte, celle-ci a également un but historique et pédagogique.

En effet, la roue à aubes installée a été placée à l'endroit où, jadis, était installée une roue à aubes qui produisait de l'électricité pour le village de NISMES mais servait également à produire de la farine.

C'est donc avec de multiples objectifs que le Collège communal a choisi ce projet parmi tous ceux qui ont été proposés. Le Parc naturel Viroin-Hermeton a été désigné par le Collège pour gérer la partie pédagogique du projet.

En 2018 ont débuté les visites guidées du moulin afin d'expliquer aux enfants mais également aux plus grands comment la force de l'eau peut être utilisée afin de produire de l'électricité et rappeler aux

personnes intéressées l'historique de ce patrimoine qu'est l'ancien moulin de NISMES et sa roue à aubes.

En 2020, un nouveau contrat d'entretien a été attribué à la société SONCK.

La production totale de la roue, en date du 25 novembre 2020, était de 41.253 kWh.

En date du 2 décembre 2021, celle-ci a produit 56.869 kWh. Celle-ci a produit moins que prévu (+/- 75.000 kWh normalement) vu les conditions météorologiques compliquées ces 4 dernières années. En effet, nous connaissons de très longues périodes de sécheresse depuis l'installation de la roue.



42.8. REMPLACEMENT DE PLUSIEURS CHAUDIERES AU MAZOUT PAR UNE CHAUFFERIE BOIS ET UN RESEAU DE CHALEUR RELIANT LE CHATEAU COMMUNAL, L'ECOLE COMMUNALE, LA CHAPELLE, LA SALLE POLYVALENTE AINSI QUE LE CENTRE ADMINISTRATIF DE NISMES.

Depuis plusieurs années, nous réfléchissons aux moyens de diminuer les consommations énergétiques des bâtiments communaux. La commune a déjà mis en place de nombreuses actions dont notamment des travaux dit UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments).

Un des projets qui est en cours de réflexion depuis plusieurs années est l'installation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois à Nismes permettant de relier le Centre Administratif, l'Ecole communale, la chapelle, la salle polyvalente ainsi que le château.

En 2012 le PAED a été réalisé et déjà à l'époque (voir page 44 et 55 du PAED consultable sur le site internet communal) il semblait pertinent de faire réaliser un réseau de chaleur pour ces bâtiments pouvant être considérés comme "de gros consommateurs".

Ce projet est également repris dans le Plan Communal de Développement Rural en lot 2 (voir Fiche-projet 2.2 consultable sur le site internet communal).

Plusieurs réunions ont vu le jour avec COOPEOS, une coopérative qui travaille actuellement avec le Parc naturel Viroin-Hermeton.

En effet, ce dernier est en cours de création d'une filière « bois-énergie ». Ce projet permettra, à terme, d'organiser l'alimentation en bois local décheté des chaudières de l'Entre Sambre et Meuse.

Une demande de subvention a également été introduite auprès du service de la Convention des Maires à la Région Wallonne dans le cadre de l'appel à candidature POLLEC 2020.

Si le projet voit le jour, ce ne sont pas moins de 5 chaudières au mazout qui seront remplacées par une chaudière au bois. Il est à noter que les émissions de CO² du bois en comparaison avec le mazout sont 10x moins importantes.

En effet, d'après les études effectuées un kWh produit par du mazout revient à 466g de CO² produit alors que le bois ne produit que 40g de CO² par kWh produit.

Ci-dessous quelques illustrations venant de l'analyse effectuée par COOPEOS :

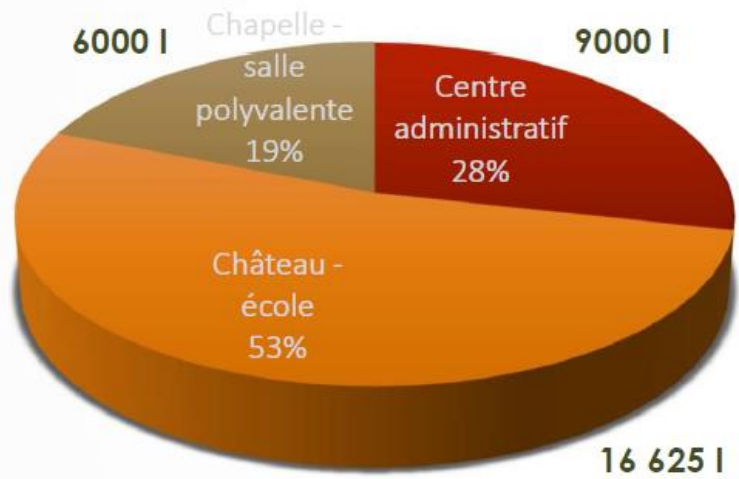
Prix faible et stable

Évolution du prix des combustibles bois par rapport au gaz naturel et au mazout de chauffage en Wallonie



Analyse des consommations

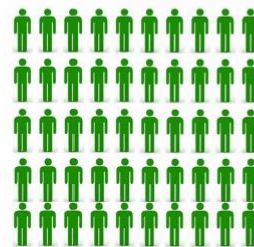
Répartition des consommations



■ Consommation de référence : 31 625 l/an

Réduction de vos émissions de CO₂ de plus de 90%

100 tonnes de CO₂ évitées /an



Emissions annuelles de 50 habitants



Emissions d'une voiture standard parcourant 385.000 km

Actuellement, les chaudières au mazout génèrent quelques 156,819 tonnes de CO² annuellement.

Le calcul a été effectué en se basant sur la production d'un litre de mazout qui équivaut à 10,641kWh donc :

$31.625 * 10,641 = 336.521,625$ kWh produit

Et un kWh produit équivaut à 466g de CO² donc :

$336.521,625 * 466 = 156.819.077,25$ g de CO² produit.

La même quantité d'énergie produite par du bois pourrait donc se calculer de la façon suivante :

$336.521,625 * 40 = 13.460.865$ de CO² produit.

Les bénéfices pour un tel projet sont donc multiples :

- ◆ Création d'emplois
- ◆ Réduction des émissions de CO²
- ◆ Réduction de la facture finale (voir graphique du prix des combustibles le mazout est repris en bleu foncé et le bois en vert)
- ◆ Respect des obligations au niveau de la Convention des Maires
- ◆ Utilisation d'une énergie renouvelable
- ◆ Valorisation du bois produit localement

43. MOBILITE

Afin de renforcer cet axe déterminant dans les actions menées par l'administration au service de ses citoyens, un agent du service Cadre de Vie a suivi la formation de Conseiller en Mobilité prodiguée par le SPW à Namur de novembre 2018 à septembre 2019. Ce dernier s'efforce, au-delà des tâches qu'implique la mobilité en général, de renforcer le lien entre les citoyens et leurs besoins, la législation en vigueur et ce qu'elle impose, et les instances référentielles provinciales, régionales et fédérales.

43.1. LA MOBILITE AU QUOTIDIEN

43.1.1. Plan communal de mobilité

Le dernier plan communal de mobilité validé pour la commune de VIROINVAL concernait la période 2007 à 2017 (validité de 10 ans) et un plan commun avec la commune de COUVIN. Actuellement, Viroinval ne dispose plus de plan communal de mobilité actif sur sa commune.

Une réunion a été organisée le 16 janvier 2019 rassemblant Madame Christiane CHERMANNE du Service Public de Wallonie - Mobilité voies hydrauliques - Direction de la Planification de la Mobilité, le responsable de la coordination des plans communaux de mobilité dans notre région, Monsieur Michel MEUTER, MobilESEM, et les services communaux. Lors de cette réunion, Madame

CHERMANNE a expliqué la procédure complète de réalisation d'un plan communal de mobilité en collaboration avec un bureau d'étude rémunéré.

Le 02/03/2020, Le Collège a pris connaissance de l'argumentaire lié au besoin ou non d'une relance d'un Plan Communal de Mobilité pour la Commune de VIROINVAL et a décidé de choisir une gestion alternative au plan communal de mobilité via les propositions faites par le Conseiller en Mobilité ainsi que l'Echevin de la Mobilité pour une période de 2 ans, de 2020 à 2022.

Celle-ci implique :

- ◆ La création d'un comité technique d'élaboration (en collaboration avec les différents services communaux concernés, la Zone de Police, l'OTV, le TEC, la SNCB, le SPW, le GRACQ, ATINGO, la CCATM, MobilESEM ...) et la réalisation d'un pré-diagnostic ;
- ◆ L'organisation de réunions citoyennes dans chaque village ;
- ◆ La collaboration du SPW pour établir un diagnostic sur toute la commune.

Si cette gestion s'avère peu concluante une fois ce délai expiré, le Collège reverra la possibilité de réalisation d'un Plan Communal de Mobilité via la procédure ad hoc.

➤ PLANNING GENERAL

Ce planning a été, comme tous les plannings de cette année, complètement bousculé par la crise sanitaire.

- ◆ 27 octobre 2020 : CCATM Mobilité durant laquelle ce planning a été présenté ;
- ◆ De mi-novembre 2020 à fin mars 2021 : Réunions citoyennes dans chaque village avec comme thème la mobilité, collecte des demandes, réalisation d'un formulaire papier et en ligne ;
- ◆ Début avril 2021 : Rapport et sélection des priorités citoyennes en Collège ;
- ◆ Mi-avril 2021 : Etude de faisabilité des aménagements prioritaires avec l'inspection du SPW (minimum 8 jours) ;
- ◆ Fin avril 2021 : Présentation des priorités en CCATM et au comité technique d'élaboration ;
- ◆ Mai 2021 : Demande de participation à une CPSR avec tous les points impactant le SPW (routes régionales - Aménagements aux entrées des agglomérations)
- ◆ Juin 2021 : Collège/Conseil : Validation des demandes d'Arrêtés Ministériels/Règlements complémentaires de police de circulation routière + Validation d'un budget en MB2 2021 ou initial 2022 pour réalisation des aménagements en accords avec le planning des procédures, des disponibilités financières et du planning des services techniques communaux.

Les réunions citoyennes ont été organisées comme suit :

- ◆ Mardi 12/10/2021 – 19H30 – VIERVES : Grand auditorium du CNB
- ◆ Mardi 26/10/2021 – 19H30 – TREIGNES : Salle Union Fraternelle.
- ◆ Mercredi 10/11/2021 – 19H30 – OLLOY: Salle PATRIA:
- ◆ Mardi 23/11/2021 – 19H30 – OIGNIES : Ecole communale de OIGNIES
- ◆ Mardi 07/12/2021– 19H30 – NISMES + REGNISSART : Maison de la Laïcité
- ◆ Mardi 21/12/2021 – 19H30 – MAZEE + NAJAUGE : Salle Arthur Masson
- ◆ Mardi 11/01/2021 – 19H30 – LE MESNIL : Salle communale
- ◆ Mardi 25/01/2021 – 19H30 – DOORBES : Maison du village

➤ Fonctionnement :

Les débats ont été menés par l'Echevin de la Mobilité, en compagnie du Conseiller en Mobilité de la Commune pour les questions relatives à la loi et aux procédures, et pour collecter les demandes citoyennes.

43.2. SENTIERS

La commune de VIROINVAL est parcourue par de nombreux sentiers balisés ou non. Certains sentiers non balisés ont été historiquement fermés par des habitants, des agriculteurs, des chasseurs... Chaque cas est a étudié afin de savoir si le sentier est inscrit à l'atlas des voiries vicinales ou non et si le sentier a une utilité et peut -être classé comme innommable.

De nombreux cas ont été étudiés en 2021, lorsque cela s'avère nécessaire, des réunions de concertation sont organisées avec les différents intervenants afin de trouver une solution pour la réouverture de celui-ci.

Suite à quelques frictions entre les différents utilisateurs des sentiers forestiers (promeneurs, vététistes, cavaliers) une rencontre a été organisée, en présence du DNF local afin de refaire le point sur les règles en vigueur en termes de mobilité en forêt d'y d'étudier les pistes d'évolution des règlements en faveur de la mixité de l'utilisation des sentiers dans le respect de chacun.

Cette réunion a débouché sur une motion en faveur d'une mixité des utilisateurs sur les sentiers forestiers envoyée aux autorités compétentes.

Les sentiers de Grande Randonnée asbl ont modifiés les tracés pédestres traversant la commune en 2021, les demandes de modification et les différentes possibilités ont donc été étudiées avec eux pour pouvoir trouver le meilleur compromis possible en fonction des sentiers existants.

La Grande traversée de la Forêt du Pays de CHIMAY traverse la commune de VIROINVAL avec ces itinéraires pédestres, cyclables et équestres.

L'itinéraire pédestre est équipé de deux aires de bivouac en forêt qui n'étaient pas placées aux endroits les plus opportuns. Les aires de NISMES et de MAZEE ont donc été déplacées afin de permettre d'accueillir les randonneurs dans les meilleures conditions possibles tout en réduisant les éventuelles nuisances aux autres usagers de la forêt.

Le déplacement des zones de bivouac a des endroits moins facilement accessibles en véhicule permet en outre de réduire la fréquentation "festive" de celles-ci.

L'étude pour le réseau pont nœud pédestre lié à la grande traversée de la Forêt du Pays de CHIMAY a été réalisée par Trace TPI en 2021, plusieurs réunions ont été organisées avec le DNF, l'Office du tourisme, l'asbl Icare, la Maison du Tourisme... pour définir les meilleurs tracés pour ces itinéraires.

43.3. TRANSPORTS EN COMMUNS

Participation aux Organe de Consultation des Bassins de Mobilité : les OCBM regroupent le TEC (OTW), la SCNB, la Région Wallonne et un représentant de chaque commune du bassin de mobilité concerné. VIROINVAL est représenté dans le bassin de Mobilité de Namur.

C'est dans cet OCBM que sont étudiés les redéploiements des lignes TEC, ainsi que la cohérence du réseau local avec le réseau structurant. Deux réunions ont été organisées en 2021. Il a été décidé que le réseau de transport en commun du Sud de l'Entre Sambre et Meuse serait réétudié en profondeur en 2022.

Dans l'optique d'améliorer l'efficacité de la ligne express E86, le TEC a procédé au remplacement d'une partie des bus équipant la ligne. Ceux-ci sont dorénavant plus longs (15m) et il a donc fallu trouver des solutions pour permettre la traversée de NISMES. Du marquage au sol a été réalisé afin d'éviter le parking dans certains carrefours et permettre aux bus de pouvoir prendre les virages.

VIROINVAL est une commune pilote pour le Transport à la demande (projet Flexitec) celui est organisé au départ de la centrale d'appel de Mobilesem afin de trouver des solutions de mobilité étant donné le peu de possibilités de transport public existants dans la commune.

Les chiffres pour 2021 ne sont pas encore connus mais Flexitec a été sollicité dans le cadre de la vaccination (gratuité de transports assurée)

43.4. VITESSE

La vitesse excessive dans les rues de nos villages est un point régulièrement soulevé par les habitants.

Afin de pouvoir objectiver le problème, un analyseur de trafic a été déplacé dans plusieurs rues (sur une période de 15 jours à chaque fois) afin de pouvoir constater la proportion d'automobilistes en excès de vitesse et la répartition de ces vitesses.

Ceux-ci ont permis de révéler un problème de vitesse dans la Rue AINSEVEAU à 5670 NISMES qui fut alors équipée de deux coussins berlinois

43.5. SIGNALISATION

Lorsque la signalisation n'est pas adéquate avec la situation en place, la situation est étudiée afin de pouvoir mettre en place des solutions.

De nombreux panneaux de signalisation ont ainsi été placés en 2021 (nécessitant ou non un règlement complémentaire approuvé par le Conseil Communal). Il peut s'agir d'indication de voies sans issues (villa gallo-romaine de TREIGNES), de rue à circulation locale (C3 excepté circulation locale à OLLOY, rue de la Croisette), de panneau C3 aux entrées des chemins forestiers...

En outre, l'entièreté des zones d'agglomération a été revue en 2021 avec la tutelle et la Région Wallonne. En effet, le bâti s'étant étendu, celles-ci n'étaient plus toujours en adéquation avec la situation réelle. Après validation par le Conseil Communal, la signalisation a été déplacée afin de bien délimiter les agglomérations de notre entité.

Certaines voiries ont également été fermées provisoirement (les nuits) durant les périodes de migration des batraciens. Des barrières étaient placées le soir et retirées le matin par des volontaires.

43.6. PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Lorsque la situation le justifie (personne avec handicap faisant la demande ou attraction culturelle nécessitant un aménagement), la délimitation de place PMR est étudiée avec la Zone de Police et la tutelle.

En 2021 une nouvelle place PMR a été aménagée devant le "Légendaire" à 5670 OLLOY afin de leur permettre d'accueillir plus efficacement tous les publics.

43.6.1. MobilESEM

Depuis 2013 notre Commune a adhéré à la charte pour la mobilité dans le Sud de l'Entre Sambre et Meuse initiée par l'ASBL MOBILESEM.

Les actions suivantes ont déjà été initiées :

- Mise en place de la Centrale de Mobilité (via le numéro gratuit 0800 15 230) ;
- Développement de la formation au permis théorique pour renforcer la mobilité des publics plus faibles ;
- Soutien et accompagnement dans la rédaction du projet FLEXITEC et suivi du projet au quotidien en collaboration avec l'IDESS ;
- Actions vélos avec les écoles communale et libre de NISMES en septembre 2019 ;
- Groupe de travail associant l'administration communale, MOBILESEM, Sentier.be et l'ASBL Chemin du Rail ; l'objectif étant d'établir un plan de travail des réseaux mobilité douce connectant VIROINVAL avec les réseaux Ravel et voies vertes avec un échéancier de financement dans le temps (2015-2016) ;
- Promotion des vélos électriques avec l'Office du Tourisme de Viroinval dès Pâques 2015 ;
- Développement de l'écomobilité : covoiturage, voitures partagées, Ravel etc... ;
- Projet de convention de partenariat Vélo-Ecoles associant les écoles et MOBILESEM ;
- Solliciter la SNCB afin de développer une B-Excursion proposant le trajet en train Ligne 132 et l'entrée au Musée CFV3V à TREIGNES ;

- Mise à disposition d'un parc de vélos auprès des associations ou commerces locaux afin de promouvoir un tourisme durable ;
- Faire connaître davantage le numéro 0800/15.230 et développer le site internet ;

La démarche qui guide le fonctionnement de MOBILESEM est la complémentarité, la non-concurrence et le respect de l'autonomie des acteurs locaux (et par là, de l'autonomie communale également).

Ainsi, très concrètement, les rencontres des acteurs locaux ont permis d'identifier deux conditions préalables pour répondre le plus efficacement possible aux futurs appelants de la centrale :

- Hiérarchiser les différents types d'offres, de manière à maximiser les déplacements existants pour, dans un second temps, compléter celles-ci par une offre plus personnalisée (comme un système de navettes à la demande, par exemple).
- Identifier le degré d'urgence de chaque demande pour inciter les usagers à programmer leurs déplacements à l'avance (si possible 48h à l'avance).

43.6.2. Le projet « FlexiTEC »

TEC = opérateur pour le compte de la Région wallonne (cf. Contrat de Service Public)



Mais aussi :



Offre en lignes classiques : bien en heures de pointe et dans les zones denses mais sinon ?

- Lignes classiques avec des bus : peu de voyageurs → non pertinent (coût, pollution, ...)
- Telbus (bus à la demande) : bien mais quelques personnes par véhicule au maximum, et inoccupation des conducteurs s'il n'y a pas de demande ! → coût par personne très élevé



Il existe déjà des **services locaux** très divers de **transport à la demande**, mais peu structurés, réservés à certaines catégories de personnes, pas toujours rationnels d'un point de vue global, demandeurs de soutien. Exemples : certains taxis sociaux. Ils sont régis par un décret wallon de 2007 relatif notamment aux services de transport d'intérêt général (STIG).

→ **Création de FlexiTEC** = la combinaison du TEC & des services locaux

4



LE TEC, ÇA NOUS RAPPROCHE
infotec.be / terreencommun.be

Les points forts de FlexiTEC :

- Concrétisation du TEC manager de la mobilité
- Volonté marquée du TEC Namur-Luxembourg pour la mobilité dans les zones rurales
- Solution flexible pouvant s'intégrer dans les dynamiques locales



Les principes FlexiTEC :

- répondre aux besoins de déplacements diffus des personnes en **milieu rural** (service d'information mobilité + transport à la demande si besoin)
- être **complémentaire** à l'offre des lignes TEC classiques
- permettre l'**autonomie** des opérateurs de transport

FlexiTEC en pratique :

 <p>1. J'appelle (au moins 24h à l'avance)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'opérateur recherche la meilleure solution de déplacement - Le cas échéant et si possible, la course FlexiTEC est réservée 	 <p>2. Je voyage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je suis embarqué à l'adresse de mon choix - Je fais éventuellement de petits détours pour embarquer d'autres clients 	 <p>3. J'arrive à destination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je suis déposé à un arrêt TEC - je continue éventuellement en bus ou train
--	---	--

Tarif classique TEC :



Distance ↓	1 parcours
Next 1 ou 2 zones	60 1,90
Horizon Tout le réseau hors lignes Express	90 3,00

LE TEC, ÇA NOUS RAPPROCHE
infotec.be / terreencommun.be

43.6.3. Interdiction du transit des poids-lourds sur VIROINVAL

La traversée de plus en plus fréquente des villages de TREIGNES et de MAZEE par des poids lourds causait de nombreux désagréments (infrastructures abimées, embouteillages, accrochages.) vu l'étroitesse des rues concernées (Rue des casernes à MAZEE et Rue du Ternia à TREIGNES).

Après concertation avec la Région Wallonne, la Zone de Police et le TEC, les deux rues sont à présent interdites aux véhicules de plus de 13 tonnes afin de régler ce problème.

Pour éviter que des véhicules ne s'engagent dans NAJAUGE (MAZEE) ou VAUCELLES (5680 DOISCHE) et ne se retrouvent coincés, la signalisation a été installée en concertation avec nos voisins français (VIREUX) et de DOISCHE pour indiquer l'interdiction dès le carrefour précédent.

43.6.4. Modifications de voirie

L'administration communale est régulièrement amenée à instruire des procédures de création/modification/suppression de voirie.

43.7. USAGE DU VELO

Viroinval a été sélectionné en 2021 à la suite de l'appel à projets "Wallonie Cyclable" lancé par la Région Wallonne. Dans ce cadre, un subside maximal de 150.000 € sera octroyé à la commune pour l'équipement de voiries en faveur des cyclistes, d'aménagements de stationnement vélo ou encore de signalisation liée à l'usage du vélo.

Dans le cadre de l'appel à Projets « WaCy », une commission vélo a été créée avec différents usagers du vélo (représentants de Mobilesem, du GRACQ, des clubs de vélo et de VTT de la commune ainsi que de tout citoyen qui désire y participer). Cette commission a pour vocation de se réunir quatre fois par an (deux réunions en 2021) afin de définir les grands axes de la politique cyclable de la commune ainsi que de réfléchir à l'utilisation la plus pertinente du subside Wallonie Cyclable.

La liaison Ravel entre OLLOY et OIGNIES a été réaménagée (bancs, barrières, signalisation adéquate) en 2021. Celle-ci, réalisée par la Région Wallonne a été étudiée avec la commune de VIROINVAL. Le tronçon le plus au sud (vers OIGNIES) a par ailleurs été séparé de la voirie par une haie (réalisation par le Service Travaux) afin de sécuriser le Ravel.

Un itinéraire de liaison Ravel a été réalisé entre OIGNIES et FUMAY afin de permettre la continuité du réseau Ravel vers la voie verte, le long de la Meuse. Une portion de plusieurs kilomètres a ainsi été aménagée en site propre.

Finalement, le réseau "points nœuds vélo" a été lancé en 2021 avec la pose du balisage et son lancement effectif.

43.8. CAVALIERS

Le tracé de la grande traversée équestre, réalisé par la Forêt du Pays de CHIMAY et la Maison du Tourisme a été étudié lors de plusieurs entrevues afin de définir un tracé permettant aux cavaliers de traverser la commune en toute sécurité.

Après définition du tracé, celui-ci a été avalisé par le Collège Communal et sera mis en place effectivement en 2022.

44. PATRIMOINE

44.1. GESTION D'UNE PAGE FACEBOOK – LES AMIS DU PATRIMOINE DE VIROINVAL

<https://www.facebook.com/pppwviroinval>

En juin 2019, une page Facebook a été créée afin d'informer et de sensibiliser les habitants de VIROINVAL et les amoureux de notre territoire aux éléments de notre Patrimoine.

719 personnes sont abonnées actuellement à la page Facebook.

Des informations sont régulièrement partagées sur cette page comme :

- ◆ Le suivi de l'inventaire des éléments du Petit Patrimoine Populaire Wallon en cours sur VIROINVAL ;
- ◆ Le partage de cartes postales anciennes, de documents historiques, de documentaires ou reportages vidéo, des articles de presse, etc. ;
- ◆ La promotion d'évènements culturels comme les expositions dans nos musées, les journées du Patrimoine, les visites guidées « Paysages et Patrimoine » organisées par le Parc naturel Viroin Hermeton, etc. ;
- ◆ La publication d'ouvrages sur le Patrimoine de notre commune ;
- ◆ La restauration des éléments de notre Patrimoine (Eglise de TREIGNES, rénovation du pont de TREIGNES, etc., ;

Cette page est également un « lieu » d'échange entre les citoyens qui peuvent partager du contenu en lien avec notre Patrimoine.

44.2. JOURNEE DU PATRIMOINE

La 33ème édition des journées européennes du Patrimoine en Wallonie a eu lieu le week-end des 11 et 12 septembre 2021.

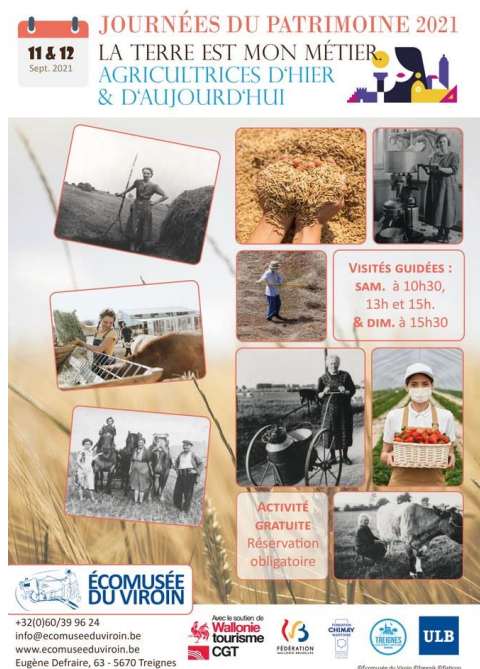
Les différents acteurs culturels et touristiques présents sur notre territoire ont été réunis pour élaborer un programme d'activités sur la thématique « **Femmes & Patrimoine** ».



Le programme fut le suivant :

- TREIGNES

- ◆ Écomusée du Viroin - Ferme-château de TREIGNES « La terre est mon métier : agricultrices d'hier et d'aujourd'hui. »
- ◆ Musée du Malgré-Tout, Parc de la Préhistoire « Vie de femme dans un domaine agricole antique »
- VIERVES-SUR-VIROIN
- ◆ Dans le Château de VIERVES, « Entre sorcellerie et portrait d'une femme audacieuse »



44.3. APPEL A PROJETS « RECENSEMENT DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON »

L'Administration communale de VIROINVAL a participé à un appel à projets visant le recensement des éléments du Petit Patrimoine Populaire Wallon (P.P.P.W) sur notre Territoire.

Notre projet a été sélectionné et un subside de 10.000 € avait été accordé pour procéder à ce recensement (Arrêté d'octroi du subside reçu le 02/09/2019).

Un processus de participation citoyenne avait été mis en place dans ce sens (voir rapport d'activité 2019 et 2020).

Le travail des bénévoles a été corrigé par un Comité de relecture composé d'experts locaux.

Le 22/02/2021, c'est 375 éléments du PPPW qui ont été fichés définitivement sur le portail de l'AWAP. Ce portail servira de point de départ à de nombreux projets de valorisation de notre patrimoine.

44.4. LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE

En tant que membre de l'ASBL « Les plus Beaux Villages de Wallonie » pour le Village de VIERVES -SUR-VIROIN, l'Administration communale de VIROINVAL a été approchée par Madame Aurélie DUCROZE et Monsieur Mark ROSSIGNOL de la Maison de l'Urbanisme des Plus Beaux Villages de Wallonie en date du 25/11/2021 dans le cadre de la préservation du cadre bâti de VIERVES-SUR-VIROIN.

La Maison de l'Urbanisme des Plus Beaux Villages de Wallonie souhaiterait réfléchir aux opportunités de valorisation et de réemploi des matériaux issus de la démolition/rénovation.

Ce projet consisterait à organiser un groupe de réflexion sur la valorisation et la récupération des matériaux de construction dans le village de VIERVES-SUR-VIROIN constitué par exemple de représentants et agents communaux, membres de la CCATM, citoyens, Parc naturel Viroin Hermeton, etc.

Des échanges d'idées à cet effet avaient été initiés précédemment entre les Plus Beaux Villages de Wallonie et le Parc naturel Viroin Hermeton mais ont dû être mis en stand-by durant la pandémie.

Ce projet a suscité l'intérêt auprès de la commune de VIROINVAL et de son service Patrimoine, Urbanisme et Aménagement du Territoire, c'est pourquoi un atelier de réflexion sera dès lors mis en place dans le courant de l'année 2022 en collaboration avec les agents communaux, la CCATM et le Parc naturel Viroin Hermeton.

44.5. LE LAVOIR DU SOURDON A OIGNIES - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

N'ayant pas pu bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets sur le thème - Le Petit Patrimoine Populaire « Insolite », la Commune a soumis la recevabilité de ce dossier dans le cadre du Petit Patrimoine Populaire Wallon « classique » afin de bénéficier d'un subside de 7.500 euros pour les travaux en excluant l'aménagement des abords et le financement du mobilier urbain.

Un marché public sera lancé dans le courant de l'année 2022. Cette rénovation a été portée au budget extraordinaire de l'exercice 2022.

44.6. APPEL A PROJETS PATWALL 2021 – PROJET AUTOUR DE LA MISE EN VALORISATION DU FOUR A CHAUX DE TREIGNES – « TREIGNES, CHAUX DEVANT ! »

En collaboration avec l'Ecomusée, le Parc naturel Viroin Hermeton, la Maison de l'Urbanisme de l'Arrondissement de PHILIPPEVILLE (MUAP) et l'école communale de TREIGNES, un dossier de valorisation pédagogique des fours à chaux a été introduit dans le cadre de l'appel à projets lancé par le collectif PATWAL.

Afin de valoriser le Patrimoine auprès des jeunes, il a été proposé de faire du site des fours à chaux, un espace ouvert et animé, à vocation pédagogique, touristique et culturelle à travers une promenade balisée, un panneau pédagogique équipé de QR codes, une valise pédagogique et des animations thématiques autour de la chaux.

Si notre projet n'a malheureusement, pas été retenu, le travail de réflexion mené pour répondre à cet appel à projets constitue une excellente base pour développer un programme d'activités autour du four à chaux.

44.7. TRAVAUX DE RENOVATION DU PONT DE TREIGNES – PERMIS ET SUBSIDES OCTROYES

Sous l'impulsion de la Ministre du Patrimoine, Madame Valérie DE BUE, le Gouvernement Wallon a décidé d'octroyer une subvention de 258.000 euros pour la restauration du pont de TREIGNES.

Construit au 18e siècle en pierre bleue typique de la région et classé comme monument historique, ce pont avait été fortement endommagé lors des inondations de juillet 2021.

Les travaux doivent démarrer dès 2022.

Parallèlement à la procédure de demande de subventions auprès de l'AWAP, un permis d'urbanisme a été instruit et octroyé en 2021.

44.8. TRAVAUX DE RENOVATION DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-SERVAIS DE DOORBES

Etant donné que l'Eglise Saint-Servais de DOORBES est un monument classé, une procédure de demande de subvention a été introduite auprès de l'AWAP.

La deuxième réunion de Patrimoine s'est tenue le 08 octobre 2021. Les clauses techniques du cahier des charges ont été passées en revue.

Un permis d'urbanisme sera nécessaire vu le placement de vitrages de protection devant les 4 vitraux du chœur.

En fonction de l'estimatif, un budget de 61.000,00 € est prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2022 à l'article 790/723-54 (n° de projet 20210043).

PLAN DE COHESION SOCIALE

45. AIDE INDIVIDUELLE A LA REDACTION DE CV, LETTRE DE MOTIVATION...

45.1. ATELIER DE RECHERCHE EMPLOI

- Accompagnement individuel et adapté aux personnes rencontrant des difficultés avec l'outils informatique.
- Accompagnement collectif.
- Inscription sur des sites internet de recherche d'emploi, mise en ligne du Curriculum Vitae.
- Coaching, préparation à l'entretien d'embauche, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.
- Tous les mercredis et vendredis de 08h30 à 12h00.
- En moyenne 12 personnes par semaine participent aux ateliers



45.2. PARTENARIAT AVEC L'ASBL CODEF, CARREFOUR, CFT,.....

45.3. PRISE EN CHARGE DE STAGIAIRES DU CODEF

Le PCS a accompagné deux stagiaires lors de l'année 2021.

45.4. PARTICIPATION AUX REUNIONS DE LA PISPEM (PLATEFORME INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DE L'ENTRE SAMBRE ET MEUSE).

46. PERMANENCE LOGEMENT (GUICHET INFORMATION...)

46.1. ATELIER QUESTION LOGEMENT :

Atelier réalisé en partenariat avec Vie Féminine et Les Equipes Populaires.

Chaque atelier aborde une thématique spécifique. Des intervenants sont invités afin de partager leur expertise dans différents domaines qui touchent au logement et les participants peuvent ensuite poser des questions.

L'atelier est gratuit et ouvert à tous, il a lieu une fois tous les deux mois dans le Château Communal de NISMES.

En raison de la crise sanitaire, l'atelier a été mis entre parenthèse pendant quelques temps, néanmoins un atelier a pu être réalisé en 2021 sur le thème du crédit social.

Parallèlement, création d'un groupe Facebook destiné au logement dans lequel s'y trouve des annonces de logement et des « fiches » explicatives (bail, assurance incendie, les charges...).

Actuellement, il y a 250 membres sur le groupe.



46.2. GROUPE ECO-WATCHER :

C'est un projet qui est organisé localement avec les acteurs de terrain (Communes, CPAS, PCS,...) Les groupes sont un lieu d'échange et de soutien visant à lutter contre la précarité énergétique auprès de bénéficiaires.

Le PCS (en partenariat avec le CPAS) souhaite proposer ce projet aux citoyens de VIROINVAL. Pour ce faire, un membre du PCS et du CPAS font se former.



47. SALON LOGEMENT

47.1. « DEFIS LOGEMENT » :

Partenariat avec les PCS de PHILIPPEVILLE, FLORENNES, HASTIERE, WALCOURT ET DOISCHE, avec les Cellules Locales de Promotion de la Santé de la Province de NAMUR et du HAINAUT.

Pour l'année 2021, le salon « Défis Logement » a pu être réalisé en présentiel le 30 septembre 2021. La thématique abordée était « Les leviers communaux pour une politique de logement constructive ». Il a eu lieu sur la commune de FLORENNES et était dédié aux professionnels et politiques.

Les membres de ce groupe, dont nous faisons partie, coordonnent également les différents sous-groupes de travail énumérés ci-après :

- ◆ Participation au groupe de travail sur l'habitat permanent ;
 - Ses objectifs sont de clarifier les différences entre domiciliation provisoire et installation – Lois 1991 et 2015 ;
 - Pérenniser et sécuriser l'habitat permanent en prenant en compte l'adaptation du plan de secteur, la reconnaissance d'autres habitats et d'autres solutions ;
 - Donner une autre image de l'habitat permanent.
- ◆ Participation au groupe de travail sur l'accessibilité (au logement et au maintien à la propriété) et la communication ;
 - Affiner et clarifier les questions d'accessibilité et de maintien au logement à partir des situations des habitants ;
 - Communiquer les bonnes informations.
- ◆ Participation au groupe de travail sur les logements alternatifs ;
 - Identifier et lister des pistes de logements alternatifs (logement collectif, ...) ;
 - Promouvoir des logements alternatifs ;
 - Identifier les cadres légaux concernés dont celui de l'auto-construction.



47.2. CREATION D'UNE « ASSOCIATION DE PROMOTION DU LOGEMENT » :

Les Associations de Promotions du Logement (APL) sont des ASBL agréées par le Gouvernement Wallon qui déploient leur dispositif sur un territoire communal de minimum 50.000 habitants ou d'au moins cinq communes. Les Associations de Promotion du Logement s'adressent principalement aux ménages en état de précarité et elles agissent pour l'intégration sociale par le logement.

Afin d'échanger sur la crédibilité du projet et sur les procédures à suivre vers la reconnaissance d'une APL, le groupe a rencontré le coordinateur du « rappel » et le « Fonds du logement » qui analyse les dossiers et finance les APL.



Il ressort de ces rencontres que les ateliers logements déjà existants dans les PCS de FLORENNES, PHILIPPEVILLE et VIROINVAL pourront être la base du projet. Si l'APL est agréée, elle pourrait obtenir, après un an de fonctionnement, un subside de 50.000€ par année pendant 10 ans. Les statuts de l'ASBL sont rédigés, signés et envoyés.

La première assemblée générale a eu lieu le 26 octobre 2021 afin de constituer l'Organe d'Administration.

Un travailleur social du PCS de FLORENNES est mis à disposition afin de coordonner cette APL.

47.3. GROUPE DE TRAVAIL LOGEMENT/POLITIQUE :

Ce groupe de travail a été réalisé afin de pouvoir élaborer une stratégie concernant le logement sur VIROINVAL.

Pour ce faire, des réunions sont organisées avec des membres du Conseil de l'Action Sociale et du Conseil Communal.

Actuellement, deux réunions ont été réalisées, l'une sur la présentation des habitations de l'Eau Noire et une autre sur l'aménagement de la maison de TREIGNES sise rue Eugène Defraire 42.



48. SUIVI INDIVIDUEL DES MENAGES EN DIFFICULTE DANS LEUR LOGEMENT

48.1. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

Le PCS accompagne son public :

- Dans la recherche de logement ;
- Dans la rédaction des formulaires pour obtenir un logement social ;
- Dans la lecture du bail ;
- Dans la réalisation de l'état des lieux ;

- Dans tout ce qui est énergie, eau, télé, ...
-

C'est un suivi personnalisé en fonction de la demande.

De janvier à fin octobre, environ 150 rendez-vous ont été fixés.



48.2. GESTION DE L'ASPECT « SOCIAL » DES DOSSIERS DE LOGEMENTS INSALUBRES ET DES EXPULSIONS :

Partenariat avec le service Cadre de Vie et le CPAS de VIROINVAL lors d'expulsions. Un courrier est envoyé par le CPAS à chaque personne expulsée afin qu'elle soit informée de l'existence du service logement du PCS et des aides que celui-ci peut apporter.

Aide à la rédaction du dossier destiné à la Région Wallonne, recherche d'un nouveau logement, aide dans les différentes démarches liées à la situation.

Prise de contact avec le propriétaire afin de tenter de rétablir le dialogue entre les parties.

48.3. GESTION DE L'ASPECT « SOCIAL » DES DOMICILIATIONS PROVISOIRES :

Visites à domicile lors des demandes de domiciliation dans les différents domaines de l'entité.

Réalisation d'un rapport pour le service Population.

Ensuite, le PCS peut si la personne le souhaite l'accompagner dans une recherche d'un autre logement.



49. MEDIATION CITOYENNE

49.1. MEDIATION (DE QUARTIER, INTERCULTURELLE...) ET RESOLUTION DE CONFLIT :

- Une médiatrice généraliste agréée en médiation familiale par la commission fédérale de médiation depuis 2008 et formée à la médiation de quartier.
- Une assistante sociale formée à la médiation de base à l'UMONS en 2019-2020.
- Adhésion à la fédération des médiateurs de quartiers francophones.
- Recherches de partenariat.

Pour l'année 2021, il y a eu trois demandes de médiation entre voisins. La majorité des dossiers étaient induits par une mauvaise gestion de l'entretien des surfaces extérieures du bien, ou des problèmes sonores.

En raison de la crise sanitaire et à la demande de la Commission Fédérale de Médiation, le service a dû suspendre ses activités lors du confinement. Mais depuis que les mesures sanitaires le permettent, le service refonctionne normalement.

49.2. MEDIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES :

- Une médiatrice généraliste agréée en médiation familiale par la commission fédérale de médiation depuis 2008 et formée à la médiation de quartier.
- Une assistante sociale formée à la médiation de base à l'UMONS en 2019-2020.
- Recherches de partenariat.

Pour l'année 2021, il y a eu 4 demandes dont une de l'AIS.

En raison de la crise sanitaire et à la demande de la Commission Fédérale de Médiation, le service a dû suspendre ses activités lors du confinement. Mais depuis que les mesures sanitaires le permettent, le service refonctionne normalement.



50. MALADIES GRAVES ET DEGENERATIVES (CARDIO-VASCULAIRES, CANCER, ALZHEIMER, MALADIES ORPHELINES..)

C'est une nouvelle action dans notre plan.

Aucune autre conférence, atelier, ... n'ont pu être mis en place en raison de la crise sanitaire.



51. ASSUETUDES

51.1. REDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF (RDR) :

- ◆ Comité de pilotage PHILIPPEVILLE-FLORENNES-VIROINVAL, le Répit, Réseau Assuétudes des Fagnes.
- ◆ Participation aux réunions concernant l'organisation de la saison 2022.
- ◆ Participation à des festivités (Marché Nocturne, trottinettes) => Annulé en raison de la crise sanitaire.

Nouveau partenariat : le Centre de Santé des Fagnes dans le cadre de son service « milieux de vie » qui reprend entre autres la gestion du trajet de soins alcool appelé « L'alcool, parlons-en ! », et qui a pour objectif de suivre la personne avant et après son admission à l'hôpital.

Le groupe de travail du RDR envisagerait d'être porteur de l'organisation de formations visant à sensibiliser les équipes des services intéressés pour se questionner soi-même sur ses propres représentations aux dépenses, addictions, assuétudes, pour adapter les réponses aux réalités des services.



52. PERMANENCE SANTE (GUICHET INFORMATION...)

52.1. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

- ◆ Organisation d'une permanence santé les mercredis matin dans les locaux du Plan de Cohésion Sociale ;
- ◆ Accompagnement au premier rendez-vous (avocat, médecin, juge, syndicat, mutuelle,) ;
- ◆ Accompagnement individualisé en fonction de la demande ;
- ◆ Aide à la rédaction de documents, formulaire, etc... ;
- ◆ Aide à la compréhension de documents, jugements, contrats, ... ;

De janvier à fin octobre, environ 90 entretiens ont été organisés

52.2. FORMATION DE DEUX MEMBRES DE L'EQUIPE DU PCS A LA VIOLENCE INTRAFAMILIALE ET ENTRE PARTENAIRES.

Deux membres de l'équipe du PCS ont suivi les modules « Auteurs » et « Victimes » organisés par Les Pôles des Ressources.

Il y avait trois journées par module.

52.3. GROUPE DE TRAVAIL POUR LA CREATION D'UN DISPOSITIF « FAMILY JUSTICE CENTER » APPELE « ESPACE VIF » SUR DINANT ET SUR NAMUR.

- ◆ Concertation multidisciplinaire pour la création d'un dispositif de types « Family Justice Center » sur DINANT et NAMUR. Cette concertation a été initiée par la Région Wallonne, Madame la Ministre Alda CREOLI et les Parquets de DINANT et NAMUR.
- ◆ Elaboration d'une charte commune sur la manière de communiquer entre service, la manière d'évaluer la dangerosité et de la communiquer. Cette charte est maintenant disponible et toutes les communes peuvent y adhérer.
- ◆ Elaboration d'un protocole de transfert d'informations d'un service à l'autre, langage commun, ne communiquer que les informations nécessaires, comment éviter les incohérences/ télescopages ; ...
- ◆ Elaboration d'une grille d'évaluation du niveau de dangerosité.
- ◆ Elaboration d'un protocole d'intervention en fonction du niveau de dangerosité/ de la localisation des personnes/ amélioration de la prise en charge/ sécurité/ ...

Le dispositif ouvrira en février 2022. Actuellement, nous travaillons sur la stratégie de communication auprès des professionnels.

Lors de nos entretiens sociaux, nous rencontrons de plus en plus de situation ayant une problématique de violences intrafamiliales. C'est pourquoi le PCS se forme pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires.

52.4. PARTICIPATIONS :

- Aux réunions « Coordination des Travailleurs Sociaux ».
- Commission « Violences intrafamiliales ».
- Plate-forme « Violences entre partenaires » de DINANT, NAMUR et PHILIPPEVILLE.
- Groupe de travail « Accessibilité et santé mentale »
- Label « Handycity »
- Aux réunions « CADI » - Chaîne Alimentaire Durable et intégré.



53. MISE EN PLACE DE TECHNIQUES ET/OU D'ACTIVITES DE SOUTIENS PSYCHOLOGIQUES (GROUPE DE PAROLES...)

53.1. CLUB THERAPEUTIQUE :

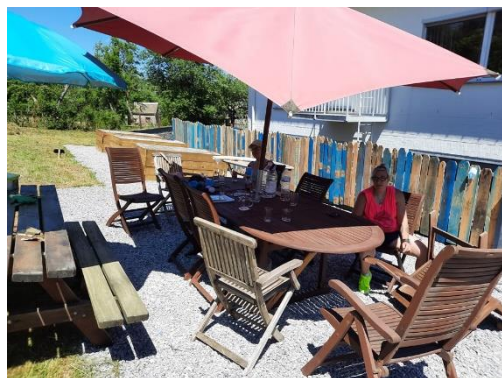
Partenariat avec le Service de Santé Mentale de COUVIN dans l'animation du club thérapeutique.

C'est un lieu ouvert à toute personne adulte éprouvant des difficultés concernant la santé mentale.

Les objectifs principaux sont l'insertion sociale de la personne et la création d'un réseau.

Tous les lundis de 10h à 15h30.

- Journée transfrontalière avec le club thérapeutique de l'hôpital de Béclair (tournoi de pétanque).
- Réalisation de diverses activités tout au long de l'année (poterie, pâte à sel, potager, décoration, ...)
- Participe de manière active à la donnerie annuelle ;
- Création d'un potager derrière le Club ;
- Aménagement du jardin derrière le Club (gravier, meubles de jardins, etc. ..) ;
- Actuellement 20 personnes sont accueillies (dont 7, domiciliées à VIROINVAL).



53.2. JOURNEE DE LA SANTE MENTALE :

Le 10 octobre de chaque année, la « Journée mondiale de la santé mentale » donne l'occasion de rappeler à la population qu'il est important de prendre soin de sa santé mentale et que des ressources existent en cas de difficultés.

Pour se faire, le service de santé mentale de COUVIN organise chaque année « la journée de la santé mentale » dans la maison du mieux-être.

Lors de cette journée, beaucoup de partenaires sont présent « ONE, AMO, PMS, Ciac, ...Chaque service propose une activité à destination des enfants et des parents.

Cela permet, de rencontrer de manière informelle des parents susceptibles de venir au Plan de Cohésion Sociale pour un accompagnement, une information, une aide.

Cette année le thème était « Viens te connecter avec moi... ». En raison des mesures sanitaires, il semblait compliquer de réaliser cette journée en présentiel tout en respectant les règles mise en vigueur. C'est pourquoi, une chaîne « Youtube » a été créée avec toutes les réalisations faites par les citoyens et les services.

Le Plan de Cohésion Sociale s'est impliqué dans la réalisation des capsules vidéo. La PCS a réalisé des montages vidéos des différentes capsules reçues et la création d'une chaîne Youtube.

Le Plan de Cohésion Sociale a également réalisé un partenariat avec la Maison des Jeunes de VIROINVAL afin de récolter les avis d'enfants sur la crise sanitaire et ce, dans le but de réaliser une fresque qui a été exposée sur le pont de NISMES lors de la semaine de la santé mentale.

Le lien : <https://www.youtube.com/channel/UC7GbzfTDjjOS2tWppZwmZfQ>



54. ACTIVITES REGULIERES D'INTEGRATION COLLECTIVE AU SEIN DU QUARTIER ET RENFORCEMENT DU SENTIMENT D'APPARTENANCE.

54.1. ETE SOLIDAIRE :

- ◆ Engagement de 10 jeunes pour l'action « été solidaire 2021 »

Permettre aux jeunes de développer leur sens de la citoyenneté en les impliquant dans la valorisation et l'amélioration de leur quartier et de leur environnement.

Promouvoir ou renforcer auprès des jeunes la solidarité vis-à-vis des personnes fragilisées ou en difficulté et créer des liens intergénérationnels.

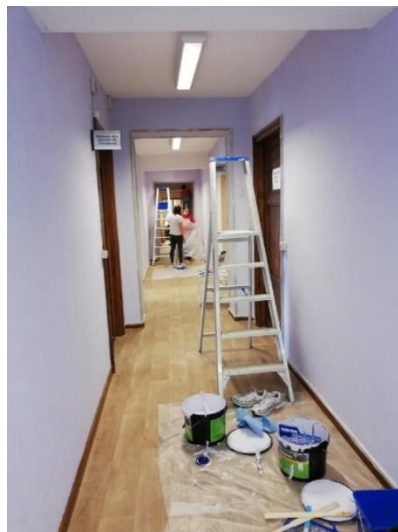
Valoriser ou renforcer l'image des jeunes vis-à-vis d'eux-mêmes et des populations qui bénéficieront de leur travail.

Permettre aux jeunes d'effectuer ou de découvrir un travail valorisant.

Concrètement, cette année, les jeunes engagés au sein du Plan de Cohésion Sociale ont embelli des espaces publics dans les différents villages de la Commune. Exceptionnellement, ils ont été encadrés par deux accueillantes coachées par un membre du Plan de Cohésion Sociale.

- Remise en peinture de salle communale, du couloir du Château, de barrières, etc..
- Ramassage de déchets dans les différents villages de Viroinval.

Collaboration avec la Maison de Repos de NISMES afin de mettre en place des activités avec les personnes âgées.



54.2. QUARTIER SOLIDAIRE « DANS MON COIN, ON MANGE SAIN POUR PAS CHER » :

Au travers d'ateliers "alimentation saine et pas cher", nous travaillons la cohésion d'un village.

Au départ de chaque atelier, des professionnels présentent une thématique qui stimule des échanges de bonnes pratiques entre les participants.

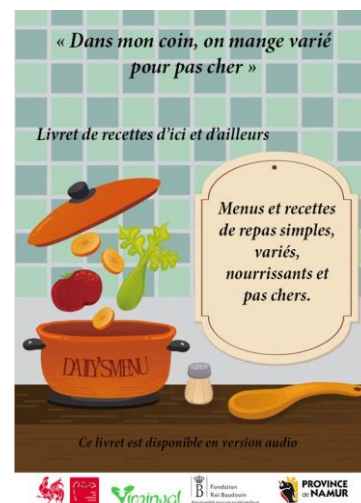
Partenariat avec la Province de NAMUR via une diététicienne, avec la maison la Résidence La Fontaine de OIGNIES, le Centre de la Croix-Rouge « Chantecler » et les citoyens de VIROINVAL.

Chaque mois environs 15 à 20 personnes participent à ces ateliers.

➤ L'objectif du projet est :

- ◆ Le retissage des liens sociaux entre les citoyens du village, la maison de repos et le centre de la Croix-Rouge ;
- ◆ Sensibiliser les citoyens aux bienfaits d'une alimentation saine accessible à tous ;
- ◆ Sensibiliser au potentiel et à l'intérêt de posséder une maison communautaire dans le village.

En raison de la crise sanitaire, les ateliers ont été suspendus mais nous espérons les reprendre le plus rapidement possible.



54.3. DONNERIE :

- La « donnerie » a un objectif multiple : environnemental, économique et social.

« Ce qui ne nous sert plus, peut servir à d'autres ! Notre voisin se débarrasse peut-être de quelque chose qui nous intéresse ! ... »

- Comment cela fonctionne ?

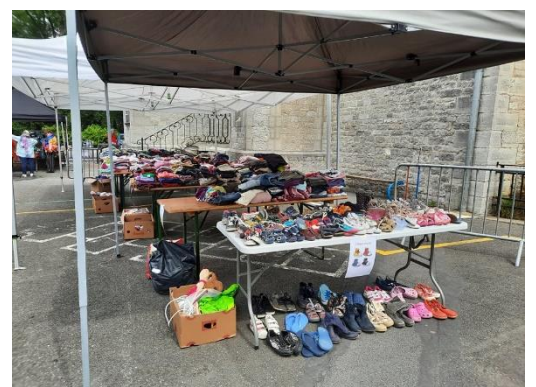
Quelques mois avant la donnerie, le Plan de Cohésion Sociale récolte des vêtements, chaussures, manteaux, bonnets, sacs, écharpes, en bon état, pour adultes et enfants de tous âges.

Les citoyens peuvent déposer les vêtements du lundi au vendredi au sein des bureaux du PCS, de l'Administration Communale de VIROINVAL et du Service de Santé Mentale de COUVIN.

Ensuite, les vêtements, chaussures, etc... sont triés par taille et par genre. Depuis 2018, le Service de Santé Mentale de COUVIN via son Club à vocation thérapeutique participe de manière active à ce projet. En effet, le Club assure la communication pour la récolte des vêtements mais aussi pour la journée de la « donnerie ». Une assistante sociale du PCS et des membres du Club se rendent au sein de la Maison Communautaire de OIGNIES (où les vêtements sont stockés) afin de trier le tout. Cette donnerie est totalement GRATUITE

Initialement, celle-ci devait avoir lieu le 25 avril 2020, elle a été reportée, une première fois, au 24 octobre 2020. Finalement, elle a été organisée le 26 juin 2021 dans la cour de l'école communale de NISMES avec plus de 250 participants et ce, malgré la crise sanitaire

Idéalement, le Plan de Cohésion Sociales aimerait pouvoir trouver un local adéquat afin que cette donnerie soit **permanente**.



54.4. SEMAINE DE L'INTERGENERATION :

Coordonnée par « Entr'âges » et en partenariat avec les provinces wallonnes, la Semaine de l'intergénération est née du projet « Carrefours des Générations ». Durant 10 ans, des communes bruxelloises et wallonnes ont mis en place sur leur territoire des initiatives favorisant les solidarités intergénérationnelles.

Un sondage, quant à la participation 2021, a été réalisé par le PCS auprès des partenaires. Ceux-ci ont décidés, à l'unanimité, de ne pas y participer cette année afin de ne prendre aucun risque pour nos publics respectifs.

En raison de la crise sanitaire et des mesures sanitaires, la semaine de l'intergénération a été être annulée.

55. ESPACE TEMPS PARENTALITE

55.1. MEDIATION FAMILIALE :

- Entretiens de médiation (demande émanant du CPAS, du Service d'Aide à la Jeunesse, du Codef, des Maison des jeunes, du Clos du Chemin Vert, ...)
- Une médiatrice agréée en médiation familiale au sein de l'équipe de Plan de Cohésion Sociale.
- Une médiatrice se formant à la médiation familiale en 2020-2021 à l'Umons.

En 2021, le Plan de Cohésion Sociale a répondu à deux demandes provenant du Clos du Chemin Vert et deux demandes provenant du CPAS de VIROINVAL.



55.2. COMMISSION PLURIDISCIPLINAIRE DU TRIBUNAL DE DINANT :

- Participations aux réunions.

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de commission pluridisciplinaire en 2021.

55.3. PARENTS AND C'OM :

Ce sont des ateliers de communication pour parents séparés. C'est un module de 3 ateliers par année. Les animateurs prodiguent des conseils, astuces, ... afin de réapprendre à communiquer avec l'autre et éviter les escalades de conflits. Par exemple, lorsqu'un parent doit changer un jour d'hébergement, annoncer à l'autre qu'il sera en retard pour reconduire l'enfant chez lui, s'arranger pour les vacances, etc.

Le troisième atelier de l'année 2020 a été reporté au 28 septembre 2021.



55.4. PARENT'RAIDE :

Depuis 2020, un groupe de paroles pour parents a été mis en place. Sans la crise sanitaire, cette action devait se réaliser une fois par mois.

Lors de ces groupes de paroles, les intervenants sont invités, en fonction des thématiques choisies, par les participants.

En raison de la crise sanitaire, une seule séance a pu être réalisée en visioconférence.

- Un groupe Facebook a été créé afin d'avoir une meilleure visibilité.
- Réunion de préparation avec l'AMO
- Réalisation d'une capsule vidéo pour expliquer le projet de façon ludique



55.5. SOURIS VERTE :

La souris verte vient d'un projet de la Coordination des Travailleurs Sociaux.

C'est un lieu d'accueil anonyme pour les enfants âgés de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte bien connu de l'enfant, ainsi que pour les futures mamans.

➤ Le projet à plusieurs objectifs :

- Soutenir la relation entre l'enfant et ses parents ;
- Favoriser la socialisation précoce de l'enfant et l'aider à mieux se préparer à l'entrer en classe maternelle
- Favoriser le développement global de l'enfant ;
- Permettre un temps de rencontre et de paroles entre parents.

La souris verte est ouverte le mardi et le jeudi de 08h45 à 11h45. Elle est fermée pendant les congés scolaires et du 15 juillet au 15 août. Elle pourrait être ouverte un ou deux samedis par mois.

La Souris Verte se trouvait avant dans les locaux de la Maison du Mieux-être mais le Service de Santé Mentale souhaitait récupérer ce local pour leur projet Club à vocation thérapeutique.

Sous l'impulsion du Plan de Cohésion Sociale, le projet a été présenté au Collège et un local a été proposé à la coordination des travailleurs sociaux. La souris verte est donc venue s'installer en septembre 2021 dans la maison de l'enfance à 5670 NISMES. Elle a lieu tous les jeudis de 8h45 à 11h45.

Les partenaires du projet sont l'AMO, le PMS, le SSM et l'ONE.



55.6. CONFERENCE « PASSAGE A LA PENSION » :

➤ Partenariat avec la Mutualité Chrétienne dans l'organisation d'une « causerie gourmande » sur le thème du passage à la pension.

Cette conférence devait avoir lieu le 26 mars 2020 mais, en raison de la crise sanitaire, elle a dû être annulée.

Un « Webinaire » a donc été organisé le 22 avril 2021 afin d'introduire la conférence où une quinzaine de participants étaient présents.

Le 18 octobre 2021, la soirée a pu être organisée, en présentiel, avec au programme :

Intervention de Monsieur Jean-Michel LONGNEAUX, Docteur en Philosophie. Celui-ci a permis d'introduire une série de questions que l'on se pose lors du passage à la pension.

Tout en découvrant des produits du terroir, des sous-groupes ont échangés autour des thèmes concrets

- ◆ Le deuil du travail et des liens professionnels,
- ◆ La vie relationnelle et affective,
- ◆ L'engagement et les projets futurs.

Monsieur Jean-Michel LONGNEAUX a répondu aux questions qui ont émergés des sous-groupes.

30 participants étaient présents.



56. SENSIBILISATION DES PERSONNES A RISQUES (VICTIMES POTENTIELLES) : FEMMES, ENFANTS, PERSONNES AGEES, ...

56.1. ARTICLE 20 :

Subvention de 7115,13€ octroyée à Vie Féminine dans le cadre de l'Article 20.

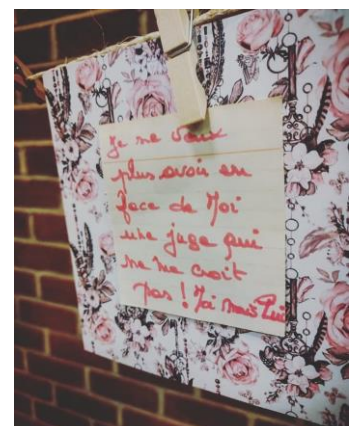
Cette action vise à sensibiliser et outiller les femmes pour qu'elles forment un réseau de soutien, d'informations et qu'elles soient un relais entre les femmes et les espaces mis en place dans le cadre de l'action.

Pour ce faire :

- Mise en place de modules de renforcement individuel et collectif des femmes ;
- Des espaces d'animations ; de réflexions autour des violences conjugales ;
- Des espaces de créativité collectives ;
- Des espaces collectifs d'informations sur les droits

Pour l'année 2021 :

- Action de sensibilisation dans le cadre de la journée de la grève des femmes « Les femmes ne sont pas une roue de secours ».
- Reprise des ateliers créatifs « femmes et ruralité ».
- Atelier réalisation de « galets renforçants » dans le cadre de la marche des 100 ans.
- Exposition « La jardin d'ô « ensoeurcé ».
- Réalisation de masques roses.



57. SENIORS

57.1. GERONTOPOLE :

57.1.1. Objectifs :

- ◆ Partager l'information : rendre accessible, échanger et évaluer des informations, des bonnes pratiques, des initiatives concluantes, ...
- ◆ Décloisonner : Favoriser les réflexions interdisciplinaires. Faire se connaître les gens. Rendre visible les acteurs et personnes de la communauté et leurs actions, initiatives, ...
- ◆ Favoriser la reprise d'initiatives et leurs adaptations.
- ◆ Sensibiliser : Démystifier le vieillissement, faire évoluer les mentalités, favoriser une culture inclusive.
- ◆ Anticiper/innover : Réaliser une analyse des besoins, une veille de changement. Favoriser le développement d'alternatives, faire émerger des solutions au travers de partages d'expériences, d'initiation de projets.

➤ Pour ce faire :

Participation aux groupes de travail organisés par la Province de Namur réunissant les acteurs qui peuvent intervenir dans le vieillissement des personnes.

En 2021 le PCS s'est inscrit et a participé aux réunions en distentiel dans deux groupes de travail : groupe de travail « Santé » et groupe de travail « organisation d'Evènement ».



57.2. VADA (VILLE AMIE DES AINES) :

En 2021, des réunions ont été organisées en présentiel et en visioconférence.

La démarche VADA est une démarche participative qui consiste à collaborer avec la Province de Namur « pour, par et avec » nos aînés.

➤ Elle vise 5 objectifs :

- Lutter contre l'âgisme
 - Adapter la politique, services et structures
 - Concerner l'ensemble de la population
 - Agir de façon globale et intégrée
 - Favoriser la participation des aînés
- Comporte 7 étapes :
- Adhésion des élus
 - Comité de pilotage
 - Diagnostic participatif
 - Plan d'actions
 - Mise en œuvre
 - Communication
 - Evaluation

Trois réunions avec la Province de NAMUR, les partenaires ainsi que nos aînés ont été réalisées. Le groupe adhère à la démarche et nous avons déjà fixé trois autres réunions début 2022 afin d'établir le plan d'action.

57.3. CENTRE DES SENIORS :



En 2019, la coordination du Centre des Séniors de VIROINVAL a été reprise par le Plan de Cohésion Sociale. D'emblée, l'identité visuelle du Centre des Seniors de VIROINVAL a été renforcée via la création d'une page FACEBOOK et d'un logo.

Le comité du Centre des Seniors est composé de représentants des différents villages et des différentes associations seniors de l'entité : 3x20 de TREIGNES, Tamalou d'OLLOY et Seniors Crayats de NISMES.

Il se réunit trimestriellement afin de planifier l'organisation de l'année : clubs seniors, différents voyages (amusement, culturel), excursions (sortie intergénérationnelle, ...).

Chaque année, un calendrier reprenant l'ensemble des activités organisées par les différents comités seniors est établi et présenté lors de l'assemblée générale annuelle ouverte à tous les seniors de l'entité.

En 2021, les réunions du comité ont repris en juin, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Les Clubs seniors, quant à eux, ont repris en septembre, un mardi après-midi sur deux.

Un voyage amusement a été programmé à LILLE en octobre, le dîner Beaujolais a eu lieu en novembre, un voyage d'une journée a été organisé en décembre ainsi que l'assemblée générale.



57.4. PROJET INTERREG-SSL :

Ce projet « Smart Socialized Living » (SSL) vise à lutter contre l'isolement social et numérique des seniors avec le développement de l'expérimentation par 50 volontaires (des Ardennes et de

l'arrondissement de PHILIPPEVILLE) d'une application sur tablette facilitant l'accès aux services et activités disponibles à proximité.

En 2021, le PCS a participé à plusieurs réunions en distanciel. Une réunion a pu être réalisée sur notre commune en présentiel.

Nous avons également soumis une démonstration de la tablette lors d'un Club seniors du Centre des Seniors de VIROINVAL.

Adhésion d'un de nos agents pour apporter une aide numérique sur le terrain aux volontaires utilisateurs de la tablette dans notre commune.

58. EPN – ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

58.1. PERMANENCE DE L'EPN :

Mise en place de permanences :

- Le lundi de 08h30 à 13h00
- Le mardi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 16h00
- Le vendredi de 08h30 à 13h00 et de 13h30 à 16h00

Les autres périodes sont sur rendez-vous.

Une personne bénéficiant d'un article 60 a pu être engagée dans le but d'encadrer l'EPN.

En raison de la crise sanitaire, l'EPN a fonctionné principalement sur rendez-vous.



58.2. SUBSIDE DE LA FONDATION CHIMAY-WARTOISE :



Ce subside est clôturé mais la Fondation CHIMAY-Wartoise a mis à disposition de notre EPN, dix ordinateurs portables.

Ces ordinateurs sont à destination des étudiants ou demandeurs d'emploi qui n'en possèdent pas et qui doivent suivre des cours ou des formations à distance. Une convention entre la Fondation, le PCS et le jeune, le demandeur d'emploi est à compléter lors de chaque prêt.

Les prêts ont une durée de maximum 15 jours renouvelables afin de vérifier le matériel régulièrement.

Après restitution de l'ordinateur, celui-ci est remis à jour afin de ne garder aucunes données de l'utilisateur.



58.3. CAPSULE VIDEO POUR LES DIFFERENTES ECOLES COMMUNALES :

En juin 2021, le PCS en partenariat avec l'ASBL Gsara a réalisé une capsule vidéo visant la promotion des écoles communales ainsi que deux autres capsules/ tutoriels. L'une pour le nouveau mode d'inscription aux garderies, sorties, et l'autre pour les boites mail « parents » avec une explication sur la facturation.



58.4. COURS D'INFORMATIQUE POUR SENIORS DEBUTANTS :



Après plusieurs recherches pour trouver la bonne méthode d'enseignement, nous avons trouvé un partenariat avec l'EPN D'ABAY qui réalise des cours d'informatique à destination des seniors depuis plusieurs années.

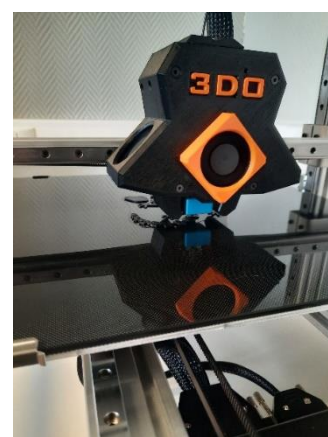
Les cours ont débuté le 25 novembre 2021 pour 12 personnes dans la salle du Conseil communal.



58.5. TESTS DE L'IMPRIMANTE 3D :

Notre animatrice de l'EPN a pu se former afin d'utiliser au mieux l'imprimante 3D.

Pour l'année 2022, des « journées découvertes » de cette imprimante seront organisées.



58.6. ACCOMPAGNEMENT A L'INTRODUCTION DES DOSSIERS CHOMAGE :

Au vu de la fermeture des bureaux de chômage en raison du télétravail et de la crise sanitaire, beaucoup de démarches devaient s'effectuer via les canaux informatiques.

Nous avons constaté que beaucoup de personnes se retrouvaient complètement isolées et se voyaient menacées d'être sanctionnées par l'ONEM sans la réalisation de ces démarches.

Des suivis individuels ont donc été organisés afin de permettre à des personnes de s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi au FOREM, afin de les aider dans le suivi des démarches demandées par les différents bureaux de chômage et ce, dans le but de leur permettre, d'obtenir ou de récupérer leurs droits et/ou leurs allocations.

Entre le mois de janvier et le mois d'août 2021 (période à laquelle les services de chômage étaient en télétravail), 12 personnes ont pu se (re)mettre en ordre administrativement grâce au Plan de Cohésion Sociale de VIROINVAL.

58.7. IMPRESSION DE DIFFERENTS DOCUMENTS :

Aussi, afin de pouvoir renforcer les services communaux, l'animatrice de l'EPN, peut, imprimer certains documents :

- Les documents relatifs à une recherche d'emploi ;
- Une composition de ménage ;
- Un certificat de résidence principale ;
- Un certificat de résidence principale avec historique ;
- Un certificat de nationalité belge ;
- Un certificat de vie ;
- Un certificat de cohabitation légale ;
- Un certificat de résidence en vue d'un mariage ;
- Un certificat de mode de sépulture et/ou rites ;
- Un certificat d'un électeur belge ;
- Un extrait des registres ;
- Le Covid Safe Ticket ;

59. PARTICIPATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES :

- De la Maison des Jeunes de VIROINVAL.
- De l'ASBL « CCAJ ».
- De l'ASBL « Association pour la Médiation Familiale ».
- De l'ASBL « Le Répit »
- Du C.A.I

60. AUTRES PROJETS :

60.1. APPEL A PROJET « TERRITOIRE ZERO CHOMEURS » :

Appel à projet rentré avec le CPAS, le CODEF, le CFT, l'ALE et le PCS en 2019. Actuellement, le projet est toujours en attente de décision.

60.2. APPEL A PROJET « LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME » :

Obtention de l'appel à projet illettrisme de la Province de NAMUR le 27 juin 2019 pour un montant de 1900€. Celui-ci a pour but de « sensibiliser nos petits à la problématique de l'illettrisme ».

- Travail de sensibilisation et d'information sur les conséquences de l'illettrisme auprès des élèves de 4,5 et 6ème primaire des implantations de VIERVES, OIGNIES, TREIGNES et OLLOY, réalisé par l'ASBL « Lire et Ecrire ». L'objectif étant de faire comprendre aux élèves l'importance de l'écriture, de la lecture et les difficultés que rencontre journallement les personnes illettrées.
- Travail en classe réalisé par les enseignantes sur la thématique « Que fait mon école pour me faciliter l'accès à l'écriture et à la lecture ? ».
- Travail en classe réalisé par les enseignantes « Qu'est ce qui existe dans mon village, sur Viroinval pour lutter contre l'illettrisme et/ou susciter l'intérêt pour la lecture ? »
- Réalisation avec l'aide d'un graphiste d'un livret +/- 12 pages. Chaque implantation réalisera deux pages sur la thématique : Lutter contre l'illettrisme : « Ce qui se fait dans mon écoles » et « Ce qui se fait dans notre village, sur VIROINVAL ? »
- Les livrets seront distribués à tous les élèves de toutes les implantations communales et libres.

Deux sensibilisations ont déjà eu lieu dans les écoles de VIERVES/TREIGNES et OLLOY/OIGNIES courant 2019. Mais en raison de la crise sanitaire, le projet n'a pas pu avoir lieu, ni en 2020, ni en 2021.

Cependant, un report de la subvention a été obtenu afin de poursuivre le projet jusqu'en décembre 2022. Des animations devraient être réalisées rapidement.



60.3. APPEL A PROJET « CRECCIDE » :



Lauréat de l'appel à projets de la Fédération Wallonie BRUXELLES : « Ça bouge dans notre commune ».

Cet appel à projets découle de la circulaire de Madame la Ministre Isabelle SIMONIS visant la participation des jeunes aux politiques locales de jeunesse.

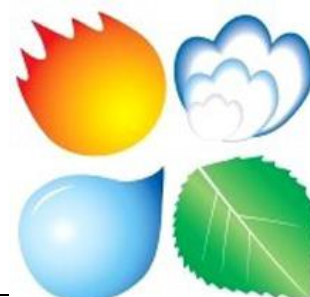
La Maison des Jeunes de VIROINVAL à obtenu un subside de 5000€ dans le cadre de ce projet.

Appel à projet clôturé en avril 2021.

60.4. PROJET JUMP :

Le Plan de Cohésion Sociale a apporté une aide à l'ATL pour la rédaction de l'appel à projet « Jump 2021 » afin de tenter d'obtenir un subside dans le but d'organiser, au mieux, la plaine récréative annuelle.

Malheureusement, l'appel à projet n'a pas été retenu. Néanmoins, la plaine récréative a quand même pu être réalisée avec le programme qui a été élaboré dans le cadre de cet appel à projets. C'est-à-dire une plaine mobile centrée autour des quatre éléments (l'eau, le feu, la terre et l'air).



COMMUNALE DE VIROINVAL

60.5. APPEL A PROJET DE LA FEDERATION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE BELGE :

FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire belge, veut promouvoir un mode de vie sain et équilibré chez les jeunes et les enfants. Et ce, tant par l'alimentation que par l'exercice physique.

A cet effet, FEVIA a mis en place le Fonds pour l'Alimentation et le Bien-Etre. Dans le cadre d'appel à projets, le Fonds pour l'Alimentation et le Bien-Être sélectionne et récompense, chaque année, une dizaine de projets qui encouragent des habitudes alimentaires saines et une activité physique régulière chez les jeunes.

Le fonds prévoit à cet effet un montant total de 50.000 euros, géré par la Fondation Roi Baudouin. L'appel se concentre sur des projets durables existants, qui promeuvent des habitudes alimentaires saines et suffisamment d'exercice physique, au sein d'un milieu délimité en Belgique (école, village, commune...).

Les enfants et/ou les jeunes sont concernés par l'initiative élaborée (p.ex. en participant activement au concept, à la réalisation, à l'évaluation) de préférence en partenariat avec diverses organisations.

Le projet imaginé, en concertation avec le Pouvoir Organisateur, consiste à organiser une semaine promouvant les clubs sportifs locaux et le DIY ('Do It Yourself') en matière d'alimentation pour les élèves de primaire des six implantations communales réparties sur VIROINVAL.

Durant cette semaine, les enfants sont tour à tour initiés à différents sports pour lesquels un club existe dans le village de leur école. Une activité liée à l'alimentation leur est également proposée par des partenaires locaux. Au cours de celle-ci, les élèves sont amenés à réaliser eux-mêmes une préparation culinaire saine.

Malheureusement le projet n'a pas été retenu.

60.6. APPEL A PROJET 2021 RELATIF A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LES INEGALITES SOCIALES

Le projet consistait à rendre l'Espace Public Numérique **itinérant**, de manière hebdomadaire ou mensuelle (suivant les besoins du public), en réalisant des permanences dans les différents villages de la Commune, soit au sein des locaux des partenaires, soit dans les salles communales.

➤ Les objectifs et actions :

- ◆ Donner accès à un matériel informatique et une connexion internet performants au public plus vulnérable, pour les aider dans leurs démarches bancaires, recherche d'emploi, ... ;
- ◆ Réaliser des ateliers en collaboration avec les partenaires locaux pour sensibiliser leur public aux dangers des médias, leur apprendre à décoder l'information de manière objective ;
- ◆ En partenariat avec Vie Féminine (service d'éducation permanente), proposer un atelier d'initiation à la sécurisation des données sur smartphone et/ou ordinateur ou aux groupes de femmes victimes de violences conjugales ;
- ◆ Réaliser des ateliers ludiques avec les enfants de l'école de devoirs sur la maîtrise de l'informatique et les sensibiliser aux dangers des réseaux sociaux ;
- ◆ Réaliser des ateliers intergénérationnels où les jeunes de la Maison des Jeunes expliqueraient à leurs aînés l'utilisation de smartphone, tablette, ... ;
- ◆ Aider les enseignants qui le souhaitent à l'utilisation de leur tableau interactif, tablettes, ... ;
- ◆ Aider les jeunes pour l'impression de leur travail de fin d'études ;

Malheureusement, la candidature du Plan de Cohésion Sociale n'a pas été retenue.

61. PROJETS « COVID » :

61.1. TRANSPORT VERS LES CENTRES DE VACCINATION.

En mars 2021, le Plan de Cohésion Sociale a obtenu une subvention du Gouvernement d'un montant de 17.585,09€ en vue de soutenir le développement d'une offre de transport vers les sites de vaccination pour les personnes fragilisées et/ou isolées. Cette subvention a couvert la période du 15 mars au 31 août 2021.

Un service de transport, via des bénévoles, avait déjà été organisé par le Plan de Cohésion Sociale mais les demandes sont très rapidement devenues nombreuses.

Le Plan de Cohésion Sociale a donc engagé un chauffeur afin de pallier les différentes demandes de transport non-programmée par l'IDESS.

Du matériel de protection a été prévu pour tous les chauffeurs (masques, gel, plexiglass,).

Le Plan de Cohésion Sociale remercie d'ailleurs vivement les bénévoles qui, ont toujours répondu présents et ont continué à assurer les transports en plus du chauffeur engagé et de l'IDESS.

Dans le courant du mois d'août, grâce au subside, il a été possible de défrayer les bénévoles pour leur frais kilométriques.

Un Arrêté modificatif du Gouvernement a été émis afin de prolonger la période d'admissibilité des dépenses jusqu'au 31 décembre 2021. En effet, les citoyens ont reçu leur convocation pour la dose booster. A nouveau ici, les bénévoles ont répondu présents !



61.2. CREATION D'UN RESEAU DE BENEVOLES :



En 2020, le Plan de Cohésion Sociale a créé un service d'aide à destination des personnes seules et isolées durant le confinement.

Une liste de bénévoles a été créée afin d'aider les citoyens fragiles et/ou isolés.

Des listes par village ont été établies afin de mettre en contact les personnes demandeuses d'aide dans un village avec des bénévoles offraient leur aide dans de ce même village.

Cela a permis de créer de nouveaux liens au sein du village (liens toujours existants durant les vagues successives).

Les demandes étaient très variées : faire des courses alimentaires, aller à la pharmacie, aider des personnes âgées à rentrer du bois, trouver une pédicure ou un service d'aide à domicile, ...

Ce service a été actif jusqu'en juin 2021.

61.3. SOUTIEN A LA MAISON DE REPOS DE NISMES MISE A DISPOSITION DE TABLETTES :

Afin de réduire la solitude et l'isolement de nos aînés en maison de repos, l'animatrice de l'EPN a formé l'assistante sociale, à l'utilisation des tablettes de l'EPN.

Actuellement, 4 tablettes sont toujours mises à disposition à la maison de repos de NISMES.



61.4. LIGNE D'ECOUTE :

Depuis le mois d'octobre 2020, le Plan de Cohésion Sociale a mis en place une ligne d'écoute afin de proposer :

- De l'aide, du soutien, ou des conseils pour faire face à des situations éprouvantes psychologiquement ou/et socialement.
- De fournir les renseignements pour des aides financières possibles (CPAS).
- De répondre aux d'éventuelles questions liées aux mesures sanitaires.

- D'aider/ d'accompagner/ de coacher nos citoyens dans différentes démarches administratives (logement, mutuelle, emploi, chômage...).

Le Plan de Cohésion Sociale essaye de répondre au mieux aux besoins de la population de VIROINVAL.

Actuellement, la ligne est toujours utilisée, une dizaine d'appels/mois parviennent au service pour des demandes diverses.

TRAVAUX

Ce rapport présente une liste non exhaustive des travaux réalisés par les ouvriers communaux sur le territoire de VIROINVAL pendant l'année 2021. Les travaux les plus importants y sont repris et illustrés par des photographies.



Le Service des Travaux à VIERVES

62. VOIRIE

62.1. TRAVAUX A L'ORDINAIRE ET A L'EXTRAORDINAIRE

- ◆ Mise en place de poteaux pour le placement des filets pare-ballon au football de TREIGNES
- ◆ Placement des nouveaux panneaux d'agglomération sur l'entité
- ◆ Placement de « L » en béton au hall technique en vue d'accueillir les containers du BEP destinés aux déchets communaux
- ◆ Réparation du chemin vers la carrière Frimoye à OLLOY
- ◆ Création d'un fossé rue de l'Hamérienne à OIGNIES
- ◆ Mise en place d'enrochements pour sécuriser le pont rue Basse aux Raines à TREIGNES
- ◆ Arasement de la rue de Vaucelles à MAZÉE
- ◆ Création d'une tête d'aqueduc rue de Matagne – la- Petite à VIERVES
- ◆ Création de la liaison RAVEL OIGNIES – FUMAY sur une distance de +/- 1 km
- ◆ Réparation d'une partie de l'égouttage rue de Bruyère à TREIGNES
- ◆ Terrassement et fondation pour accueillir le sanitaire écologique au Parc de NISMES
- ◆ Terrassement, fondation et mise en place des abris de joueurs au football de TREIGNES
- ◆ Réparation égouttage rue Fontaine Saint Joseph à VIERVES
- ◆ Réparation égouttage rue du Calvaire à NISMES
- ◆ Mise en place de caveaux dans le cimetière rue Ainseveau à NISMES
- ◆ Réparation en asphalte dans la cour de l'école de NISMES
- ◆ Transport et mise en place des statues dans le Parc de NISMES
- ◆ Placement des éléments du mini-golf dans le Parc de NISMES
- ◆ Pose d'un nouvel asphalte dans la cour de l'école d'OLLOY
- ◆ Mobilisation générale du Service Travaux pendant les inondations du mois de juillet 2021
- ◆ Renouvellement des abords de la « Ferme Jardin » au niveau du Centre Culturel à NISMES.
- ◆ Assainissement des annexes à l'arrière de la « Ferme Jardin » au niveau du Centre Culturel à NISMES.

- ◆ Réparation de parkings rue Longue à NISMES
- ◆ Mise en place du grand sapin de Noël au Centre Administratif à NISMES.
- ◆ ...



Mise en place de poteaux pour le placement des filets pare-ballon au football de TREIGNES



Placement des nouveaux panneaux d'agglomération sur l'entité



Placement de « L » en béton au hall technique en vue d'accueillir les containers du BEP destinés aux déchets communaux



Réparation du chemin vers la carrière Frimoye à OLLOY



Création d'un fossé rue de l'Hamérienne à OIGNIES



Mise en place d'enrochements pour sécuriser le pont rue Basse aux Raines à TREIGNES



Arasement de la rue de Vaucelles à MAZÉE



Création d'une tête d'aqueduc rue de Matagne – La - Petite à VIERVES



Création de la liaison RAVEL OIGNIES – FUMAY sur une distance de +/- 1 km



Création de la liaison RAVEL OIGNIES – FUMAY sur une distance de +/- 1 km



Terrassement et fondation pour accueillir le sanitaire écologique au Parc de NISMES



Terrassement et fondation pour accueillir le sanitaire écologique au Parc de NISMES



Terrassement, fondation et mise en place des abris de joueurs au football de TREIGNES



Réparation égouttage rue Fontaine Saint Joseph à VIERVES



Réparation égouttage rue du Calvaire à NISMES



Mise en place de caveaux dans le cimetière rue Ainseveau à NISMES



Réparation en asphalte dans la cour de l'école de NISMES



Transport et mise en place des statues dans le Parc de NISMES



Création de l'espace mini-golf dans le Parc de NISMES



Création de l'espace mini-golf dans le Parc de NISMES



Création de l'espace mini-golf dans le Parc de NISMES



Création de l'espace mini-golf dans le Parc de NISMES



Pose d'un nouvel asphalte dans la cour de l'école communale d'OLLOY



Mobilisation générale du Service Travaux lors des inondations de juillet 2021



Mobilisation générale du Service Travaux lors des inondations de juillet 2021



Renouvellement des abords de la « Ferme Jardin » au niveau du Centre Culturel de NISMES



Renouvellement des abords de la « Ferme Jardin » au niveau du Centre Culturel de NISMES



Assainissement des annexes à l'arrière de la « Ferme Jardin » au niveau du Centre Culturel de NISMES



Réparation de parkings rue Longue à NISMES



Mise en place du grand sapin de Noël au Centre Administratif de NISMES

63. ENTRETIEN

63.1. TRAVAUX A L'ORDINAIRE ET A L'EXTRAORDINAIRE

- ◆ Labourer devant et derrière l'alignement de noyers à la Roche Trouée à NISMES après la fauche du terrain
- ◆ Aménagement du parterre au monument place Chatillon à NISMES
- ◆ Entretien Four à Chaux à TREIGNES
- ◆ Nettoyage et désherbage au pont de la tannerie à DOORBES
- ◆ Divers travaux d'élagage dans l'entité (rue Albert Grégoire, pont Rolinveau, lavoir Trou Maillard, sapins parc de VIERVES , arbres devant l'église OLLOY ...)
- ◆ Réouverture d'un sentier au monument d'OLLOY rue Croisette
- ◆ Entretien des filets d'eau rue des Lavandières à VIERVES
- ◆ Plantations : Place des Mines à OLLOY et au parc de NISMES
- ◆ Elagage au football de NISMES avant la mise en place d'un pare-ballons
- ◆ Elagage rue des Juifs à NISMES
- ◆ Elagage de bois dangereux à la demande du Département Nature et Forêts (DNF)
- ◆ Evacuation d'archives en vue la destruction de celles-ci au château communal de NISMES
- ◆ Nettoyage du site de l'ancienne piscine de NISMES
- ◆ Création d'une aire paysagère aux Abannets à NISMES
- ◆ Placement de panneaux pour le projet « Tous à pieds » de l'école de VIERVES
- ◆ Entretien filets d'eau rue Morboisa à OIGNIES
- ◆ Abattage d'arbres dangereux dans le parc de NISMES
- ◆ Destruction d'un cabanon dans la rue des Juifs à NISMES
- ◆ Pose d'une clôture dans le bois DOORBES/OLLOY à la demande du DNF
- ◆ Déplacements des deux zones de bivouacs à MAZÉE et à NISMES
- ◆ Aide lors de la création d'un jardin médiéval (projet PNVH pour l'école de VIERVES)
- ◆ Placement caveaux au cimetière de VIERVES
- ◆ Aménagement parterres dans l'entité

- ◆ Désherbage filets d'eau avec l'aide de la balayeuse.
- ◆ Entretien d'un chemin forestier Chemin du Bois à VIERVES
- ◆ Taille des arbres palissadés rue Eugène Defraire à TREIGNES.
- ◆ Placement des toilettes sèches dans les bivouacs de MAZÉE et NISMES
- ◆ Installation de bancs dans le parc de NISMES
- ◆ Aménagement du mini-golf au Parc de NISMES
- ◆ Entretien rue de Baimont à OLLOY
- ◆ Entretien des abords du presbytère de LE MESNIL



Labourer devant et derrière l'alignement de noyers à la Roche Trouée à NISMES après la fauche du terrain



Aménagement du parterre au monument place Chatillon à NISMES



Entretien Four à Chaux à TREIGNES



Divers travaux d'élagage dans l'entité (rue Albert Grégoire à NISMES, pont Rolinveau, église OLLOY ...)



Réouverture d'un sentier au monument d'OLLOY, rue Croisette



Entretien des filets d'eau rue des Lavandières à VIERVES



Plantations : Place des Mines à OLLOY et au parc de NISMES



Plantations : Place des Mines à OLLOY et au parc de NISMES



Elagage au football de NISMES avant la mise en place d'un pare-ballons



Elagage rue des Juifs à NISMES



Elagage de bois dangereux à la demande du Département Nature et Forêts (DNF)



Evacuation d'archives en vue la destruction de celles-ci au château communal de NISMES



Nettoyage du site de l'ancienne piscine de NISMES



Création d'une aire paysagère aux Abannets à NISMES



Placement de panneaux pour le projet « Tous à pied » de l'école de VIERVES



Abattage d'arbres dangereux dans le parc de NISMES



Abattage d'arbres dangereux dans le parc de NISMES



Destruction d'un cabanon dans la rue des Juifs à NISMES



Pose d'une clôture dans le bois DOORBES/OLLOY à la demande du DNF



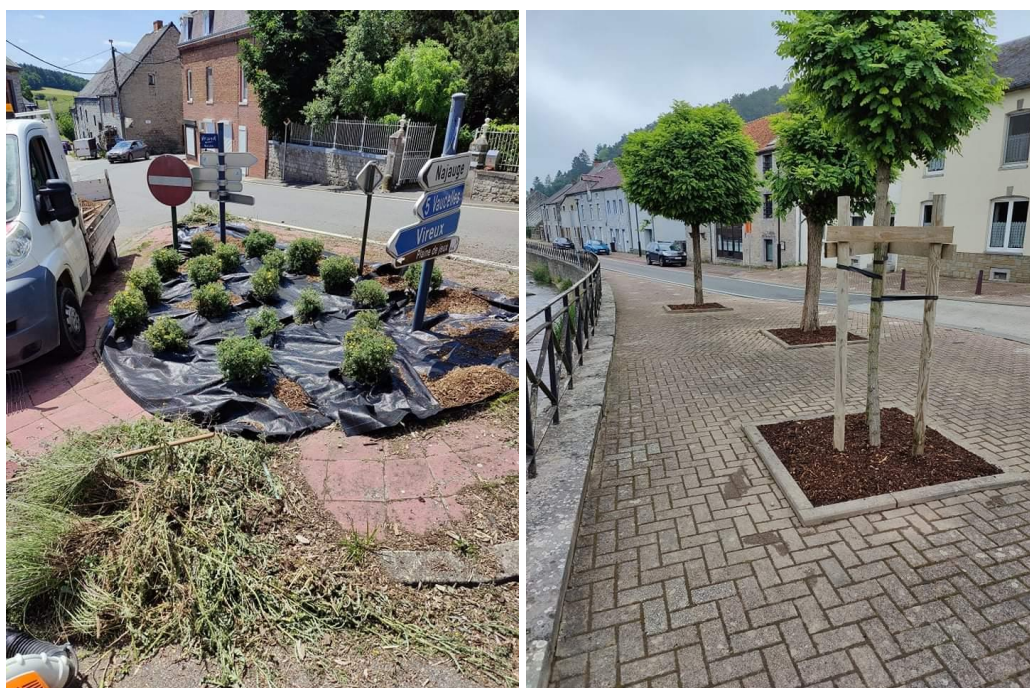
Déplacements des deux zones de bivouacs à MAZÉE et à NISMES



Déplacements des deux zones de bivouacs à MAZÉE et à NISMES



Déplacements des deux zones de bivouacs à MAZÉE et à NISMES



Aménagement parterres dans l'entité



Désherbage filets d'eau avec l'aide de la balayeuse.



Taille des arbres palissadés rue Eugène Defraire à TREIGNES.



Placement des toilettes sèches dans les bivouacs de MAZÉE et NISMES



Aménagement du mini-golf au Parc de NISMES



Entretien mur de soutènement rue de Baimont à OLLOY



Entretien des abords du presbytère de LE MESNIL

63.2. TRAVAUX DANS LES CIMETIÈRES

- ◆ Placement caveaux au cimetière de VIERVES
- ◆ Entretien concessions au cimetière de TREIGNES
- ◆ Aménagement d'un accès pour l'ossuaire de LE MESNIL
- ◆ Entretien concessions SIHL à l'ancien cimetière de DOORBES
- ◆ Aménagement d'un parterre au cimetière de VIERVES et d'OLLOY
- ◆ Placement des columbariums + couvres mur au cimetière de TREIGNES



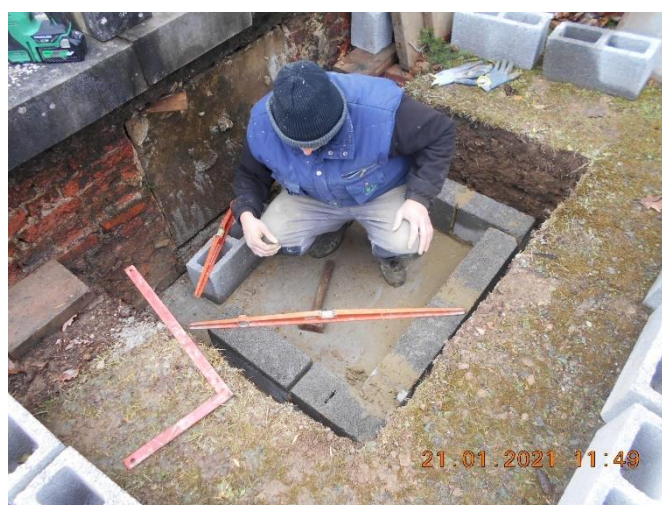
Placement caveaux au cimetière de VIERVES



Entretien concessions au cimetière de TREIGNES (AVANT)



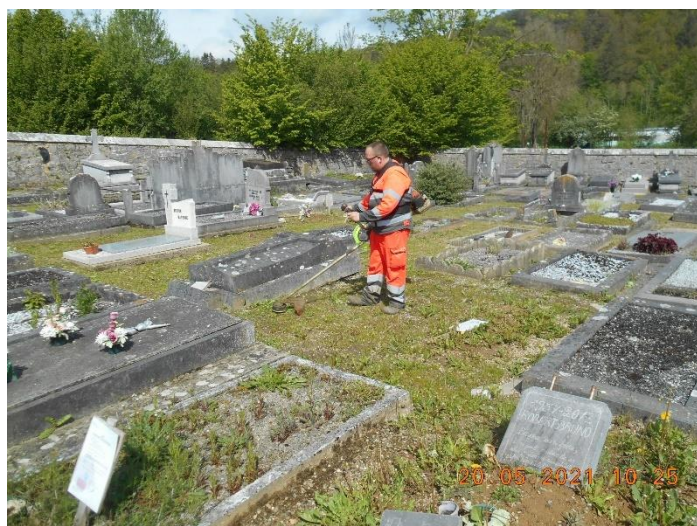
Entretien concessions au cimetière de TREIGNES (APRES)



Aménagement d'un accès pour l'ossuaire de LE MESNIL



Entretien général des cimetières



Entretien général des cimetières



Aménagement d'un parterre au cimetière de VIERVES et d'OLLOY



Placement des columbariums + couvres mur au cimetière de TREIGNES

63.3. TRAVAUX REALISES PAR LES OUVRIERS FORESTIERS COMMUNAUX

La forêt occupe 65% du territoire de la Commune. Divers travaux de tailles, de plantations et de dégagements sont réalisés par les deux ouvriers forestiers communaux.

Ces travaux sont planifiés et contrôlés par l'agent du Département de la Nature et des Forêts. Voici quelques illustrations :



Dégagement de douglas



Travaux forestiers

63.4. TRAVAUX RECURRENTS

- ◆ Transports festivités (barrières, panneaux, signaux, conteneurs etc ...) ;
- ◆ Transports suite arrêtés de police ;
- ◆ Transports poubelles (livraison des conteneurs) ;
- ◆ Changement des puces aux poubelles ;
- ◆ Livraison des sacs P.M.C. ;
- ◆ Semaine de la propreté ;
- ◆ Désherbage mécanique des villages ;
- ◆ Aides aux écoles (déménagements, ramassage papiers ...) ;
- ◆ Aides au Plan de Cohésion Sociale (déménagements, transports ...) ;
- ◆ Ouverture sentiers laissés à l'abandon ;
- ◆ Elagage routes et sentiers (sécateur - tracteur);
- ◆ Transport métaux de récupération pour revente (VIREUX-MOLHAIN) ;
- ◆ Remplissage terreau (pompes, bacs en bois, effets de portes ...) ;
- ◆ Nettoyage des abribus ;
- ◆ Nettoyage des urinoirs (NISMES) ;

-
- ◆ Abattage d'arbres dangereux (Parc, terrains communaux) ;
 - ◆ Façonnage du bois et stockage ;
 - ◆ Nettoyage locaux communaux vendus (OIGNIES gare, OLLOY ...) ;
 - ◆ Transport archives vers VIERVES (Monsieur Bernard NAIN) ;
 - ◆ Déplacement de mobilier du château communal lors des festivités, réunions, mariages etc ... ;
 - ◆ Tondre les terrains de football ;
 - ◆ Vidange de poubelles publiques (2 fois par semaine) ;
 - ◆ Ramassage papiers au centre des villages chaque semaine, le lundi ;
 - ◆ Ramassage des papiers à l'extérieur des villages toutes les 3 semaines ;
 - ◆ Entretien des cours d'écoles chaque mercredi après-midi ;
 - ◆ Aides au DNF;
 - ◆ Dénéigement manuel des écoles, abribus, églises, château ... ;
 - ◆ Dénéiger après longue période de gel (avaloirs, bornes incendie) ;
 - ◆ Aides aux expulsions (déménagement) ;
 - ◆ Désherbage à la main de chaque village ;
 - ◆ Entretien ordinaire des cimetières ;
 - ◆ Demandes du service des Affaires Générales - Cimetières (exhumations, états des monuments, affichage);
 - ◆ Rénovations de monuments (patrimoine communal) ;
 - ◆ Ramassage de fleurs fanées dans les cimetières ;
 - ◆ Evacuation des dépotoirs (toutes les deux semaines) ;
 - ◆ Plantation de sapins de Noël ;
 - ◆ ...

64. BATIMENTS

64.1. TRAVAUX A L'EXTRAORDINAIRE ET A L'ORDINAIRE

Concernant les travaux à l'ordinaire, la liste ci-dessous est non exhaustive, elle ne rassemble qu'une partie des interventions. Le Service Travaux intervient régulièrement au niveau de toutes les propriétés communales : Ecoles, Centre Administratif, Château Communal, Maison des Baillis, Centre Culturel, Salles communales, Espace Arthur Masson, Infrastructures sportives.... Les travaux sont financés par les différents articles inscrits au budget ordinaire et extraordinaire.

- ◆ Réparation et aménagement de l'escalier de secours et de la clôture à l'école de OIGNIES
- ◆ Remplacement des couvres-mur du cimetière de OIGNIES
- ◆ Réparation d'une partie du mur de l'enceinte de l'ancien cimetière de MAZEE
- ◆ Mise en peinture de la salle communale de MAZEE
- ◆ Rénovation des sanitaires de la salle Patria à OLLOY
- ◆ Suppression d'une ancienne cheminée à l'école d'OLLOY
- ◆ Réparation du vélux à la salle de la balle pelotte à VIERVES
- ◆ Réparation des jeux en bois dans le parc de VIERVES
- ◆ Réparation d'un muret de l'ancienne école de DOORBES
- ◆ Mise en peinture de la salle Châtillon à NISMES
- ◆ Placement d'un chalet pour l'Office du Tourisme dans le parc de NISMES
- ◆ Nettoyage des gouttières et des fenêtres du château communal à NISMES
- ◆ Mise en conformité électrique du château à NISMES
- ◆ Rénovation de l'entrée du Centre Culturel côté rue Bassidaine à NISMES
- ◆ Réparation d'une gouttière au football de NISMES
- ◆ Mise en place des guirlandes à la Maison de village de DOORBES
- ◆ Entretien des chaudières
- ◆ Entretien des plaines de jeux
- ◆ Changement des serrures dans toutes les écoles communales
- ◆ Rénovation de la cuisine de la salle Union Fraternelle de TREIGNES + mise en peinture de la salle
- ◆ Installation d'un coffret festivité sur la place de TREIGNES

- ◆ Carrelage des escaliers de service au Centre Administratif de NISMES
- ◆ ...



Réparation et aménagement de l'escalier de secours et de la clôture à l'école de OIGNIES



Réparation et aménagement de l'escalier de secours et de la clôture à l'école de OIGNIES



Réparation et aménagement de l'escalier de secours et de la clôture à l'école de OIGNIES



Réparation et aménagement de l'escalier de secours et de la clôture à l'école de OIGNIES



Réparation et aménagement de l'escalier de secours et de la clôture à l'école de OIGNIES



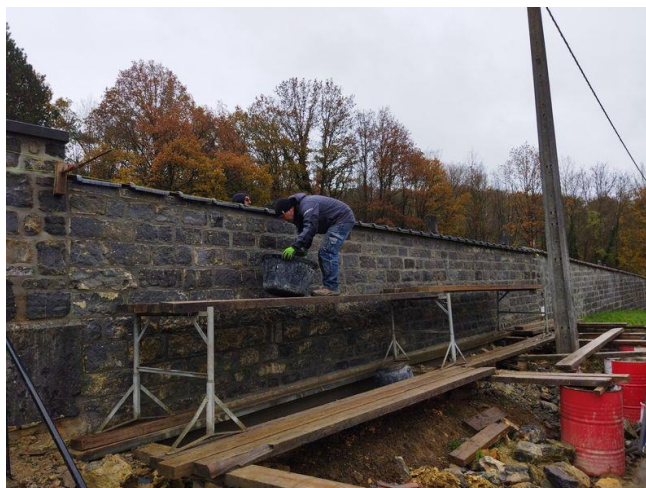
Remplacement des couvre-mur du cimetière de OIGNIES



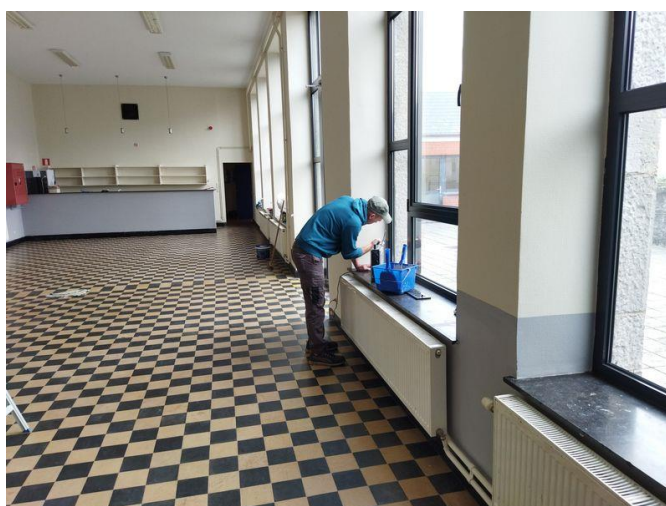
Réparation d'une partie du mur de l'enceinte de l'ancien cimetière de MAZEE



Réparation d'une partie du mur de l'enceinte de l'ancien cimetière de MAZEE



Réparation d'une partie du mur de l'enceinte de l'ancien cimetière de MAZEE



Mise en peinture de la salle Arthur Masson de MAZEE



Rénovation des sanitaires de la salle Patria à OLLOY (AVANT)



Rénovation des sanitaires de la salle Patria à OLLOY (APRES)



Suppression d'une ancienne cheminée à l'école d'OLLOY



Réparation d'un velux à la salle de la balle pelotte à VIERVES



Réparation des jeux en bois dans le parc de VIERVES



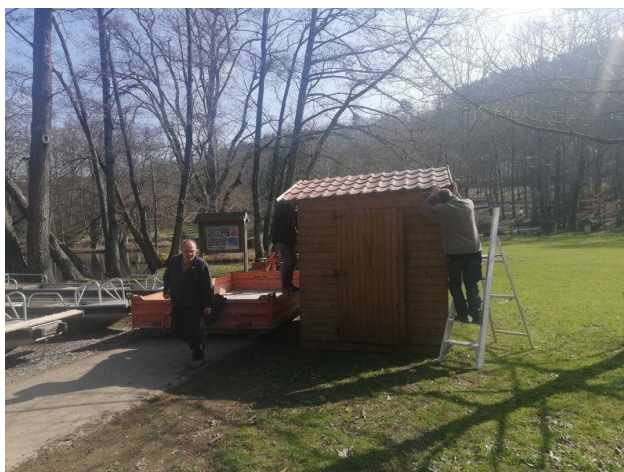
Réparation d'un muret de l'ancienne école de DOURBES



Réparation d'un muret de l'ancienne école de DOUBRES



Mise en peinture de la salle Châtillon à NISMES



Placement d'un chalet pour l'Office du Tourisme dans le parc de NISMES



Nettoyage des gouttières et fenêtres du château à NISMES



Nettoyage des gouttières et fenêtres du château à NISMES



Mise en conformité électrique du château communal à NISMES



Rénovation de l'entrée du Centre Culturel côté rue Bassidaine à NISMES



Rénovation de l'entrée du Centre Culturel côté rue Bassidaine à NISMES



Rénovation de l'entrée du Centre Culturel côté rue Bassidaine à NISMES



Réparation d'une gouttière au football de NISMES



Mise en place d'une guirlande de Noël à la Maison de village de DOORBES



Entretien des chaudières



Entretien des plaines de Jeux



Changement des serrures dans toutes les écoles communales



Rénovation de la cuisine de la salle Union Fraternelle de TREIGNES



Rénovation de la cuisine de la salle Union Fraternelle de TREIGNES



Rénovation de la cuisine de la salle Union Fraternelle de TREIGNES



Installation de l'Espace Numérique au Centre Administratif de NISMES



Installation d'un coffret électrique sur la Place de TREIGNES



Carrelage des escaliers de service au Centre Administratif de NISMES



Rafraichissement de la maison rue de Vierves n°6 à OIGNIES suite changement de locataire



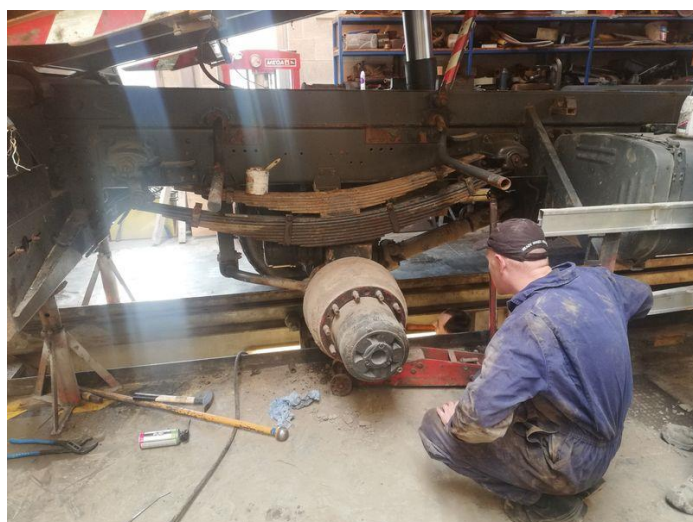
Mise en route des jeux d'eau dans le parc de NISMES



Installation du mini-golf dans le parc de NISMES



Embellissement de la cour de l'école de OIGNIES



Diverses réparations garage



Diverses réparations garage



Diverses réparations garage



Diverses réparations garage